

Défense & Stratégie

Sommaire

Editorial : Les limites du Soft Power européen.....p 2

**Le Livre blanc sur la défense et la loi de
programmation militaire en France
Patrice Buffotot.....p 6**

**La mise en question de la dissuasion et les
perspectives d'un monde sans armes nucléaires
Jean Kleinp 22**

**L'institution militaire française en voie de
démantèlement
André Thieblemont.....p 31**

**La modernisation de la Bundeswehr : l'affaire des
drones
Françoise Manfrass- Sirjacques.....p 56**

Notes de lecture.....p 75

EDITORIAL

Les limites du *Soft Power* européen

La crise de l'Ukraine, véritable « *surprise stratégique* » pour les Européens, est révélatrice de la faiblesse politique et militaire de l'Union européenne. Or chacun sait que la faiblesse militaire est source d'instabilité. Cette instabilité risque d'être aggravée par les incertitudes de la réassurance américaine qui n'est plus aussi efficace qu'au temps de la guerre froide. On peut espérer que cette crise ouvre enfin les yeux des Européens qui ont refusé jusqu'à présent le projet d'une « Europe puissance » et préféré se spécialiser dans le « *Soft Power* ». Cette politique consiste à mener des interventions de faible intensité militaire (missions humanitaires ou opérations de maintien de la paix) pour ensuite imposer les normes occidentales (ou Rules-based world) afin de reconstruire ces pays. Certains détracteurs dénoncent cette politique comme un nouvel impérialisme qui se dissimule derrière l'idéologie du « droit de l'homme ».

Les Européens se sont ralliés lors du sommet de l'Alliance atlantique à Rome les 7-8 novembre 1991 à cette politique d'intervention qui consiste à « chasser les éléments perturbateurs de l'ordre international »¹. On ne connaît plus d'ennemis ou d'adversaires mais des délinquants ou des terroristes qu'il faut punir. Les Américains ont forgé le concept d'« Etats voyous » ce qui leur permet de justifier toutes leurs interventions au nom de la morale et du « Bien ». Carl Schmitt a bien montré comment « la discrimination de l'ennemi en criminel et l'appel simultané à la *justa causa* vont de pair avec l'accroissement des moyens d'anéantissement et la délocalisation du théâtre de la guerre. L'accroissement des moyens techniques de destruction ouvre brusquement l'abîme d'une discrimination juridique et morale tout aussi destructrice »². C'est pour cette raison que la guerre est transformée par les Européens en une opération de police contre des bandes de criminels. Cette approche morale est en réalité une « synthèse approximative de puritanisme et de kantisme » selon R. Redeker mais elle n'en n'est pas moins une arme redoutable

¹ Robert Redeker, *Le soldat impossible*, Paris, éditions PG de Roux, 2014, p 235.

² Carl Schmitt, *Le nomos de la Terre*, Paris, PUF, 2001, p 319. (Coll. Léviathan)

utilisée par les médias qui « opèrent la fusion entre la sensiblerie des masses et la raison calculatrice des dirigeants. Entre ceux que Machiavel appelle le peuple, et ceux qu'il appelle les princes »³. L'opération de maintien de la paix devient « une pédagogie (armée) des droits de l'homme couronnée par une pédagogie de la démocratie ». Mais le danger de ce « moralisme » est d'être anti-stratégique et peut conduire les responsables politiques à commettre de graves erreurs.

Il semble que l'Union européenne (UE) connaisse actuellement des difficultés pour organiser ces missions de maintien de la paix à faible intensité. C'est le cas récemment en République Centrafricaine (RCA) où l'UE avait décidé le 10 février 2014 de déployer une force militaire (EUFOR RCA 2014) forte de 600 hommes pour soutenir la stabilisation de la RCA à la demande de la France. L'opération qui consiste seulement à sécuriser l'aéroport de Bangui et la zone urbaine contigüe, devait être lancée le 17 mars mais le calendrier n'a pas été respecté car il manquerait des avions de transports et de la logistique (camions et véhicules). Si l'UE n'est plus capable de mener à bien une opération aussi limitée, cela démontre à la fois la faiblesse de ses moyens de projection⁴, mais surtout cela confirme sa pusillanimité politique face à un conflit de faible intensité.

Le « *Soft power* » européen a réussi jusqu'à présent à prospérer grâce au « *Hard power* » américain. Cette politique n'est en effet possible que parce qu'il existe à côté de « la trousse de secours d'urgence » européenne, l'ombre du gros « bâton » américain. Robert Kagan a montré que « C'est la puissance américaine qui a permis aux Européens de penser que la force ne compte plus... ». La conséquence c'est que l'Europe « dépend du bon vouloir de l'Amérique et de sa force militaire qui peut seule dissuader ou vaincre à travers le monde ceux qui croient encore à la politique du coup de force »⁵.

Dans le cas de l'Ukraine, on s'aperçoit soudain que les Européens se trouvent dans l'incapacité de « dissuader » un agresseur potentiel

³ Robert Redeker, op cit, p. 233, 236.

⁴ Les forces européennes de l'EUFOR RCA sont transportées par des avions *Antonov 124* de la société russe Volga Dniepr qui a passé un contrat d'affrètement avec l'OTAN. Un avion *Antonov* possède la capacité de 6 *C-130* américains ou de 4 *Airbus 400 M*.

⁵ Robert Kagan, *La puissance et la faiblesse. Les Etats-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*. Paris, Plon, 2003, (coll. Commentaire), p. 116.

et donc de protéger un « voisin proche » ou même un Etat membre. En effet, combien sur les 1,5 million de militaires que comptent les 27 pays membres de l'Union européenne (dont 850.000 hommes dans les armées de terre),⁶ sont capables de combattre réellement ? On s'aperçoit à l'occasion de cette crise qu'il n'existe aucune troupe le long des frontières des pays membres de l'UE. La faiblesse de certains pays est inquiétante. Il n'existe plus de forces significatives capables de peser dans une manœuvre diplomatique et donc de « dissuader »⁷. En revanche du côté russe, la seule présence évaluée à près de 100.000 soldats de l'armée russe le long de la frontière ukrainienne (dont 30.000 en Crimée), est un élément de poids dans la pression diplomatique exercée contre l'Ukraine. Les Européens ne peuvent répondre qu'en brandissant la menace de sanctions économiques ! Quant à la « réassurance » américaine, elle s'est considérablement affaiblie en Europe. Sur les 300.000 soldats américains présents en Europe avant la fin de la guerre froide, il n'en reste plus en 2013 que 67.000 actuellement dont seulement 10.000 capables d'intervenir militairement.

La France vient d'adopter en 2013 un Livre blanc sur la défense ainsi qu'une nouvelle loi de programmation militaire pour les années 2014-2019 (voir l'article de Patrice Buffotot). Cette loi, selon les responsables politiques, devrait nous permettre, de faire face aux menaces les plus probables et aux situations d'engagement les plus crédibles pour les quinze prochaines années. Or la « *surprise stratégique* » venant de l'Ukraine vérifie au moins un point, à savoir le bienfondé du choix du Président Hollande de conserver notre dissuasion nucléaire (Voir l'article de Jean Klein). Mais on peut se poser la question sur la capacité de nos armées, après des réductions successives de format, d'affronter une guerre de haute intensité. (Voir l'article d'André Thieblemont). Les errements des politiques de défense de nos voisins sont tout aussi inquiétants car ils ne suivent aucune vision stratégique à long terme mais seulement une logique financière où les groupes de pression se battent pour récupérer la part la plus importante des crédits alloués. C'est le cas par exemple de l'Allemagne (Voir l'article de Françoise Manfrass-Sirjacques)

⁶ Pour les données sur les forces militaires des 27 pays membres de l'UE voir le mensuel *Armées d'aujourd'hui*, N°387, mars 2014, Dossier « les armées de l'UE » dirigé par Philippe Dupas, pp38 -55.

⁷ Les forces terrestres de la Pologne sont de 45.000 hommes, celles de la Roumanie 47.000, celles de la Hongrie et de la République de Tchéquie n'ont que 10.000 hommes, de la Finlande 4.400 hommes, de la Suède 6.300 et les trois pays baltes 11.000 !

Il faut espérer que cette crise de l'Ukraine soit salutaire pour les Européens et leur fasse prendre conscience du vide stratégique provoqué par le désarmement structurel commencé à partir de 1991. L'Europe doit aussi mettre en place une défense crédible et réorienter sa politique de défense en prenant en compte la défense territoriale. A vouloir se spécialiser dans des interventions de faible intensité, les Européens prennent le risque de ne plus savoir faire une guerre de haute intensité, comme cela avait été le cas pour la France en 1870 qui s'était spécialisée dans les interventions extérieures mais ne savait plus faire la guerre continentale ! La Prusse s'est fait un plaisir de le lui rappeler.⁸

Les Européens doivent assumer leur responsabilité militaire. Faute de quoi, le vide stratégique sur le continent européen, sera comblé par une autre puissance et c'en sera fini de l'autonomie de décision des Européens, pour preuve les négociations concernant le règlement de la crise ukrainienne se font directement entre la Russie et les Etats-Unis, par dessus la tête des Européens. Il paraît évident que les Américains vont profiter de cette crise pour redonner à l'OTAN une nouvelle légitimité qui commençait à s'émousser et réaffirmer leur leadership sur le continent européen.

PATRICE BUFFOTOT

Directeur de l'Observatoire Européen de Sécurité

Notes de lecture :

J-F Morin, <i>La politique étrangère, théorie, méthodes, références,</i>	p 75
Gilles Andréani & Pierre Hassner, <i>Justifier la guerre ?</i>	p 76
Thilo Sarrazin, <i>Europa braucht das Euro nicht</i>	p 79
J-P Chevènement, <i>1914-2014. L'Europe sortie de l'histoire ?</i>	p 87
A.Bourachot. <i>De Sedan à Sedan. Une histoire de l'armée Française. Tome II : 1918-1940</i>	p 90

⁸ Voir notre communication sur « Les politiques d'intervention de la France de 1815 à 2013 » in Frédéric Rognon (Dir.) *Dire la Guerre, penser la Paix*, Actes du Colloque international de Strasbourg (14-16 mai 2012), Genève, Editions Labor et Fides, avril 2014, p 91.

La politique de défense et de sécurité de la France : continuité ou changement ?

Patrice BUFFOTOT

Directeur de l'Observatoire européen de sécurité

L'élection du candidat du parti socialiste François Hollande le 6 mai 2012 a soulevé la question de savoir si le nouveau président allait infléchir la politique de défense ou au contraire poursuivre celle de ces prédécesseurs et notamment s'il allait prolonger la « sanctuarisation » du budget de la défense, malgré la crise économique qui touche la France de plein fouet et rend nécessaire la réduction du déficit. Le président a rendu sa décision lors de la rédaction du nouveau Livre blanc sur la défense qu'il avait promis afin de mettre à plat la politique de défense, décision qu'il a confirmée lors de l'élaboration de la future Loi de programmation militaire (LPM). La marge de manœuvre du Président est étroite. Il a tranché pour une sauvegarde du budget. Cela n'a pas été suffisant pour calmer le mécontentement des parlementaires. Pour la première fois, lors des débats au Parlement de cette nouvelle LPM, le consensus politique qui existait sur la politique de défense, a volé en éclats. Ces questions n'ont connu qu'un très faible écho dans les médias, l'opinion publique est surtout préoccupée par la crise économique. Le débat n'a touché finalement qu'un cercle restreint de spécialistes. Il n'en demeure pas moins que cette LPM réduit une nouvelle fois le format des armées françaises alors que la France entend toujours mener des interventions extérieures. Il faudra bien un jour résoudre cette contradiction entre cette volonté d'intervention et la réduction des moyens, notamment de projection.

Une campagne électorale présidentielle atone.

Comme il était prévisible, les questions de défense et de sécurité n'ont pas fait l'objet d'un débat politique comme lors des élections présidentielles précédentes en 2007.⁹

Les deux grands partis, le PS et l'UMP ont pourtant publié une série de textes et documents sur la question. Ainsi le conseil national du PS adopte le 8 septembre 2010 un texte intitulé « *La nouvelle donne internationale et européenne* » qui consacre le paragraphe 4 à « une politique de défense à la mesure de notre rôle et de nos ambitions »,¹⁰ soit 3 pages sur les 20 que compte le document. Le Parti socialiste affirme son engagement européen et entend « apporter une nouvelle dynamique à l'Europe de la défense. C'est le chemin pour donner enfin à l'Europe sa pleine autonomie politique ». Cet engagement européen n'empêche pas « le maintien d'une ambition nationale élevée pour notre outil de défense » qui se caractérisera par un dissuasion fondée sur le principe de suffisance, un niveau de forces permettant à la France de livrer un combat de haute intensité et des forces armées rapidement déployables et aptes à agir en coalition¹¹.

Un an plus tard, en septembre 2011, l'UMP produit un document plus volumineux, entièrement consacré à la défense qui contient 29 propositions.¹² L'UMP aussi veut faire progresser l'Europe de la défense en encourageant les coopérations, en demandant la mise en place de la préférence européenne qui serait une véritable solidarité européenne. Elle entend renforcer l'influence française au sein de l'OTAN, maintenir la priorité budgétaire pour la défense, et définir une stratégie industrielle pour l'ensemble des entreprises de souveraineté¹³.

La revue *Défense Nationale* ouvre son numéro d'avril 2012 à cinq candidats à l'élection présidentielle, à savoir François Bayrou, François Hollande, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélançon, et Nicolas Sarkozy qui exposent leur programme sur les questions de

⁹ Voir notre article sur « les élections présidentielles françaises et les questions de défense », *Défense & Stratégie*, n°18, octobre 2006, pp 13-15.

¹⁰ Parti Socialiste. « *La Nouvelle donne internationale et européenne* », Paris, le 8 septembre 2010. Texte adopté à l'unanimité par le conseil national, 20 pages.

¹¹ Parti socialiste, *La nouvelle donne internationale et européenne*. Texte adopté à l'unanimité par le Conseil national du 8 septembre 2010, p. 18.

¹² UMP, Défense et politique internationale : « *La défense nationale : une ambition au service de nos valeurs et de nos intérêts* », Paris, septembre 2011, 46 pages.

¹³ UMP, op cit., pages 37 à 48.

défense.¹⁴ Une autre revue, *Défense & Sécurité Internationale* a réalisé le même exercice intitulé « *Présidentielle 2012. Quelle Défense pour la France ? Les six principaux candidats répondent à nos questions* »¹⁵.

Si l'on s'en tient au candidat élu, François Hollande, celui-ci prend cinq engagements : Le premier consiste à donner un cap clair pour notre stratégie collective de défense avec l'élaboration d'un nouveau livre blanc et l'adoption d'une nouvelle loi de programmation militaire. Il fixe quatre axes pour cette nouvelle stratégie. Le premier est la consolidation de la doctrine de dissuasion : « Je ne transigerai ni n'abandonnerai aucune des prérogatives en ce domaine. Nous conserverons les deux composantes aérienne et sous-marine ». Le second est la relance de la défense européenne et le troisième est le maintien de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN. Il annoncera lors du sommet de l'OTAN les 20 et 21 mai 2012 le retrait des troupes françaises d'Afghanistan. Enfin le quatrième axe sera l'adaptation de nos moyens à nos ambitions. Il prévient qu' « il y aura des efforts à faire, la situation de notre économie et de nos finances publiques nous y contraint. Il y va de notre indépendance même. La défense y contribuera, dans les mêmes proportions que les autres missions de l'Etat »¹⁶.

Le deuxième engagement consiste à construire une politique industrielle de défense, le troisième à rétablir un fonctionnement équilibré et pondéré des pouvoirs publics dans le domaine de la défense (cela donnera lieu à un bras de fer avec les militaires qui verront une partie de leurs attributions revenir à des civils). Il entend donner plus de pouvoir au parlement notamment lors des décisions d'engagement des forces à l'extérieur ainsi que dans le contrôle budgétaire. Le quatrième engagement concerne le personnel de la défense et le cinquième a pour objet de renforcer le rôle de la défense comme acteur de la cohésion nationale.

Le candidat François Hollande est élu le soir du 6 mai 2012 aux élections présidentielles face à Nicolas Sarkozy, président sortant. Après son investiture par le président du Conseil constitutionnel le 15 mai 2012, François Hollande nomme le jour même, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, et le lendemain 16 mai le

¹⁴ *Revue Défense Nationale*, avril 2012, n°749, Rubrique « Présidentielles 2012 », pp 19-48.

¹⁵ *Défense & Sécurité Internationale*, n° 80, Avril 2012, pp 34-57.

¹⁶ François Hollande, « Perspectives de défense nationale » in *Revue Défense Nationale*, n°749, avril 2012, pp 24-25

gouvernement.¹⁷ Il confie le ministère de la défense à un proche, le député Jean-Yves Le Drian qui va pouvoir appliquer la feuille de route qu'il a fixée, à savoir rédiger le nouveau Livre blanc puis adopter la loi de programmation militaire.

Un nouveau Livre blanc 2013

Le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, annonce le 6 juin 2012, la création d'une commission chargée de la rédaction d'un nouveau Livre blanc sur la défense¹⁸ pour la fin du mois de décembre 2012. La nomination comme conseiller spécial de Jean-Claude Mallet au cabinet du ministre, est sans doute liée à cet exercice puisqu'il avait participé à l'élaboration du Livre blanc précédent de 2008.¹⁹ Ce Livre blanc (officiellement appelé Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale ou LBDSN) servira ensuite à l'élaboration de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) qui devra être votée à l'été 2013 par le parlement. Ce calendrier laisse six mois au gouvernement pour mettre à plat la politique de défense.

Des études en amont

Des documents préparatoires ont été publiés par les instances administratives. C'est tout d'abord le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui sort un document préparatoire à l'actualisation du Livre blanc intitulé « *La France face aux évolutions du contexte international et stratégique* » en février 2012.²⁰ C'est ensuite la direction des affaires stratégiques (DAS) du ministère de la défense qui publie un rapport de 244 pages sur l'environnement stratégique de la France, intitulé « *Horizons stratégiques* »²¹ remis au ministère de la défense le 20 avril juste avant

¹⁷ Décret du 16 mai 2012 relatif à la composition du Gouvernement, in *JORF* n°115 du 17 mai 2012, p 9149.

¹⁸ Nathalie Guibert : « M. Le Drian est hostile à une vision uniquement comptable de la défense », in *Le Monde* du 6 juin 2012.

¹⁹ Sur l'élaboration du Livre blanc précédent présenté le 17 juin 2008, voir de Patrice Buffotot, « l'élaboration de la nouvelle politique de défense », *Défense & Stratégie*, n°24, 3^e trimestre 2008, pp 30-36 ainsi que « Le livre blanc 2008 sur la défense et la sécurité nationale » in *Annuaire français de relations internationales* (2009), Volume X, Documentation française - Bruylant, pp 449-465.

²⁰ SGDSN, « *La France face aux évolutions du contexte international et stratégique* ». Document préparatoire à l'actualisation du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Paris, février 2012. 81 p.

²¹ Ministère de la défense et des anciens combattants, Délégation aux affaires stratégiques, Michel Miraillet, directeur de la DAS, Général Jean-Marc Duquesne, directeur adjoint, *Horizons stratégiques*, Paris, mars 2012, 244 p.

le premier tour des élections présidentielles. Cette étude connue aussi sous le nom de « *Plan prospectif à 30 ans* » a été rédigée par sept personnes (2 militaires et 4 civils) sous la direction du directeur Michel Miraillet et de son adjoint, le général J-M Duquesne. Ils ont consulté 65 experts pour leur travail.

Enfin une étude sur le budget de la défense en France, réalisée par un chercheur canadien Martial Foucault, est publiée par le Laboratoire de recherche sur la défense (LRD) dirigé par De Durand au sein de l'Institut français de relations internationales (IFRI) en avril 2012.²²

Le président François Hollande expose la feuille de route de la future commission lors de son discours prononcé au ministère de la défense le 13 juillet 2012. Le Président réaffirme la stratégie de dissuasion française (c'est le domaine réservé du Président) qui ne peut être remise en cause et fixe quatre axes à la commission. Le premier consiste à « rétablir » la cohérence entre « les missions, le format et les équipements des armées » afin de pouvoir réaliser des économies dans le budget de la défense. Le second axe est celui du renseignement, le troisième celui de l'industrie d'armement et enfin le quatrième concerne les personnels.²³

Une élaboration laborieuse

La commission est mise en place le 28 juillet 2012 par un décret qui en fixe sa composition et nomme son président, Jean-Marie Guéhenno, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien secrétaire général adjoint aux Nations unies, chargé des opérations de maintien de la paix. La commission est composée de 46 membres : 6 parlementaires, 27 représentants de l'administration (dont Jean-Claude Mallet, conseiller auprès du ministre de la défense) et 12 personnalités qualifiées.²⁴ Le journaliste Jean-Dominique Merchet de l'*Opinion* trouve que ces « personnalités » à la différence de celles de la précédente commission de 2008 « semblent avoir été choisies non seulement pour leurs

²² Martial Foucault. « *Les budgets de défense en France, entre déni et déclin* ». Paris, LRD-IFRI, *Focus Stratégique*, n°36, avril 2012. 64 p.

²³ Jean Guisnel, « François Hollande précise ses options stratégiques » in blog *Défense ouverte*, le 14 juillet 2012.

²⁴ Décret N°2012-913 du 26 juillet 2012 portant création d'une commission chargée de l'élaboration du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Pour une comparaison avec le *Livre blanc de 2008* voir de Patrice Buffotot, « L'élaboration de la nouvelle politique de défense » in *Défense & Stratégie*, n°24, 3^e trimestre 2008, p 30-36. Concernant les personnalités qualifiées voir Arnaud Le Gall, « retour sur les qualifications des personnalités qualifiées » in *Défense & Stratégie*, n°24, 3^e trimestre 2008, pp 37-43.

compétences, incontestables, mais également leur proximité politique avec le pouvoir ».²⁵

La commission débute ses travaux le 30 août et doit remettre sa copie (plus courte que le Livre blanc précédent, autour de 120 pages) pour le début janvier 2013 à l'Élysée pour validation. Elle est constituée de 7 groupes de travail qui auditionnent des experts pour leurs travaux ; elle se réunit en séances plénières tous les dix jours dans les locaux du Secrétariat Général pour la Défense et la Sécurité Nationale (SGDSN). L'absentéisme de son président qui est professeur à l'université de Columbia, explique en partie le retard des travaux de la Commission.²⁶ Jean-Claude Mallet prend alors en charge tout ce qui concerne les missions des armées ; une autre raison du retard des travaux de la commission est le temps pris pour décider les arbitrages concernant le financement de la future loi de programmation militaire : Bercy propose 28 milliards d'euros par an contre les 31,5 milliards de la loi actuelle. Le ministre du budget de l'époque, Jérôme Cahuzac, explique que « les courbes les plus basses sur lesquelles travaillait la Commission du Livre blanc étaient encore bien supérieures aux courbes les plus hautes de ses services ».²⁷ Cela explique pourquoi le SGDSN doit réécrire les travaux de la commission après les arbitrages de l'Élysée ce qui provoque le mécontentement de plusieurs membres de la commission.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN) est enfin rendu public le lundi 29 avril 2013 avec près de quatre mois de retard sur le planning prévu. Ce Livre blanc²⁸ est nettement moins volumineux que le Livre blanc de 2008 puisqu'il fait seulement 160 pages au lieu de 350 pages.

Une adaptation au nouveau contexte économique

Le Livre blanc de 2013 est composé de 7 chapitres. Le premier replace la France dans le paysage stratégique, le deuxième rappelle les fondements de la stratégie française à savoir préserver notre indépendance et notre souveraineté et assurer la légitimité aussi bien intérieure qu'internationale (ONU, CPI, et autres

²⁵ Jean-Dominique Merchet, « Livre blanc : des experts très socialistes », le 29 août 2012, Blog Secret défense, *L'Opinion*.

²⁶ « Les absences du président de la commission du livre blanc de la défense » in *Le Figaro* des 6-7 octobre 2012.

²⁷ Jean-Dominique Merchet, « 31,5 ou 28 milliards ? C'est tout l'enjeu du Livre blanc », Blog secret défense, 7 mars 2013,

²⁸ *Livre blanc. Défense et sécurité nationale 2013*. Préface de François Hollande, Président de la République. Paris, La documentation française, 2013. 160 p.

organisations internationales) de nos actions militaires. Le troisième chapitre dresse le tableau de l'état du monde dans lequel nous évoluons et notamment la perception de la menace. A partir de ces données, le chapitre 4 fixe les priorités stratégiques, à savoir protéger le territoire national et les ressortissants français, garantir la sécurité de l'Europe et de l'espace Nord Atlantique avec les alliés, stabiliser le voisinage de l'Europe, du Proche-Orient et du Golfe arabo-persique et enfin contribuer à la paix dans le monde. Le chapitre 5 rappelle l'engagement de la France dans l'Alliance atlantique et dans l'Union européenne. Le chapitre 6 détermine la mise en œuvre de la stratégie française : protection, dissuasion et intervention qui sont complémentaires. Le chapitre 7, le plus important, fixe les moyens de la stratégie. Il explique que la situation budgétaire difficile dans laquelle se trouve la France implique que l'effort de la défense ne sera pas si important que prévu : « Dans un contexte délicat pour le ministère de la Défense, confronté aux exigences du renouvellement de la plupart de ses équipements majeurs, et du maintien de l'activité opérationnelle indispensable à l'efficacité des armées, elle doit s'inscrire dans l'objectif du Gouvernement de restaurer l'équilibre des comptes publics en 2017, afin d'engager la réduction de l'endettement du pays et ainsi préserver sa souveraineté et son autonomie stratégique. Cet objectif nécessite une diminution importante de la progression des dépenses publiques »²⁹. L'effort financier prévu est de 179 milliards d'euros (euros 2013) pour les années 2014-2019. Pour conserver la même capacité d'action, il faut adapter le modèle d'armée au nouveau contexte et selon quatre concepts : Le maintien de l'autonomie stratégique, la cohérence du modèle d'armée avec les scénarios prévisibles d'engagement des forces, la différenciation des forces et la mutualisation.

Un contrat opérationnel à la baisse

Le contrat opérationnel pour les armées est double : il s'agit de pouvoir projeter une « force interarmées de réaction rapide » (FIRI) forte de 2.300 hommes et projetable à 3.000 km dans un délai de 7 jours avec un groupe naval constitué d'un BPC, de 10 avions de chasse, des avions de transport et des moyens de commandement et de contrôle. Le second contrat est de pouvoir mener une « opération de coercition majeure » au sein d'une coalition dans le cadre d'un combat de haute intensité avec 2 brigades soit 15.000 hommes, des forces terrestres, 45 avions de chasse, un porte-avions nucléaire (PAN), 2 bâtiments de projection

²⁹ *Livre blanc. Défense e sécurité nationale 2013*, op cit, , p. 88.

et de Commandement (BPC) ainsi que les moyens logistiques. Le contrat opérationnel fixé par le Livre blanc précédent de 2008 était de pouvoir projeter une Force de réaction rapide (FRR) de 5.000 hommes et de pouvoir mener une intervention de haute intensité avec 30.000 hommes pour un an avec 70 avions.³⁰ Les ambitions françaises dans le domaine de la projection des forces ont bien été réduites de moitié en l'espace de six ans : 15.000 contre 30.000 et 2.300 contre 5.000 !³¹

La loi de programmation militaire (2014-2019)

Le Livre blanc sert de base à l'élaboration de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) qui va connaître, elle aussi, des retards. Elle devait être déposée à l'origine en juin, et ne sera finalement présentée et adoptée qu'au dernier Conseil des ministres juste avant les vacances, le 2 août 2013. Il a fallu attendre une nouvelle fois l'arbitrage du président de la République concernant l'enveloppe budgétaire allouée. Il a finalement tranché pour 31,4 milliards d'euros par an, sans aucune correction de l'inflation ce qui provoquera une perte inévitable de son pouvoir d'achat.

Le procédé du « cavalier législatif »

Nous assistons à la même pratique qui avait été utilisée lors de la loi de programmation précédente,³² à savoir que le législateur en profite pour ajouter des dispositions législatives qui n'ont rien à voir avec la loi elle-même. C'est le principe dit du « cavalier législatif ». Cette fois ce dispositif touche les chapitres 3 à 9 de la loi. Le chapitre III (articles 12 à 20) traite « des dispositions relatives au renseignement » concernant les interceptions des communications électroniques. C'est l'article qui a provoqué le plus de débat au Parlement car il modifie le code de la sécurité intérieure ainsi que celui de la procédure pénale. Une députée UMP, Laure de la Renaudière, spécialiste du numérique, a dénoncé cet article de la LPM qui organise « une surveillance généralisée des

³⁰ Voir notre article, « La loi de programmation militaire pour les années 2009-2014. Un nouveau format pour les armées françaises » in *Défense & Stratégie* N°26, 2^{ème} trimestre 2009, p 32.

³¹ Voir de Nathalie Guibert, « Défense : La France prépare les guerres de demain avec des ambitions réduites » in *Le Monde* du 30 avril 2013, p 1,6, et de Isabelle Lasserre, « L'armée française au régime de rigueur » in *Le Figaro* du 30 avril 201, p 5.

³² Voir notre article, « La loi de programmation militaire pour les années 2009-2014, in *Annuaire français de relations internationales* (2010), Volume XI, Documentation française – Bruylant, pp 361- 376.

internautes dans énormément de domaines, et plus seulement le terrorisme et la sûreté nationale... Il faut absolument réduire le champ » et elle s'inquiète que « l'on s'affranchisse de l'accord du juge » pour le recueil de ces données³³. Le président de la Commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, rassure les parlementaires inquiets en leur expliquant que ces demandes seront faites auprès du Premier ministre et contrôlées par la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS). Le chapitre IV aborde « les dispositions relatives à la protection des infrastructures vitales contre la cyber menace », le chapitre V « les dispositions relatives aux matériels de guerre », le chapitre VI « les dispositions relatives au traitement pénal des affaires militaires ». Tous ces chapitres modifient le code de la défense, le code pénal, le code de la justice militaire, le code des postes et des communications électroniques ainsi que le code de la propriété intellectuelle. Il faut aussi mentionner le chapitre VII sur les « dispositions relatives aux ressources humaines » qui traite aussi bien de la protection juridique, de la gestion du personnel que du foyer d'entraide de la légion étrangère. Le chapitre VIII concerne les immeubles, sites et installations intéressant la défense et le chapitre IX des « dispositions diverses et finales », concerne les indemnités des rapatriés, les victimes des essais nucléaires, la création du corps unique des commissaires des armées et la modification du code de défense qui touche un certain nombre de domaines comme par exemple le congé parental. Il est évident que cette présentation ne rend pas la lecture de la loi facile car le lecteur doit se reporter aux différents codes concernés pour comprendre les modifications apportées.

Vers la fin d'un consensus politique sur la défense ?

Nous sommes loin du consensus parlementaire qui était de mise lors du vote des LPM précédentes. En effet cette fois le nombre des opposants à la loi va atteindre plus de 40% des députés et 45 % des sénateurs.

La loi est discutée au Sénat le 21 octobre en première lecture puis à l'Assemblée les 26, 27 et 29 novembre et adoptée en première lecture le 3 décembre avec une faible majorité par seulement 292 voix contre 251. Les députés UMP, UDI, Verts et de la gauche démocrates et républicaine votent contre.³⁴

³³ Laure Bouy, « Laure de La Raudière, 'l'article 13' en ligne de mire » In *Libération*, du 12 décembre 2013.

³⁴ *JORF*, Année 2013, N°147 (2) A.N (C.R) du 4 décembre 2013. Compte rendu intégral de la 2^{ème} séance du mardi 3 décembre 2013, vote solennel, p. 12.591 à 12596

Les sénateurs adoptent la loi en deuxième lecture le 10 décembre 2013, avec une faible majorité (162 voix contre 146). On retrouve la même coalition des opposants à savoir les sénateurs UMP (124), Verts (11), et une partie des sénateurs UDI (7). Les socialistes, les membres du groupe Rassemblement démocratique et social européen (radicaux de gauche), et une partie des UDI (17) votent pour. Les communistes s'abstiennent.³⁵ La loi est promulguée le 18 décembre 2013³⁶ et fait l'objet d'une présentation pour le grand public par le ministère de la défense dans une brochure.³⁷ Jusqu'à présent il existait un consensus sur la politique de défense. Lorsque l'opposition voulait exprimer son mécontentement, elle s'abstenait. En 2013, elle n'hésite pas à voter contre pour dénoncer une politique de défense jugée catastrophique. Il faut avouer que ce vote n'a eu guère d'échos dans les médias et d'effets auprès de l'opinion publique.

Un budget stabilisé

La LPM prévoit une enveloppe globale de 190 milliards d'euros de crédits pour 6 ans (2014 à 2019) soit 31,4 milliards par an en moyenne avec une légère augmentation en 2019 (32,5 milliards). L'absence de prise en compte de l'inflation fait que l'effort de défense passera en dessous de 1,5% du PIB (hors pension et gendarmerie) en 2014 pour atteindre 1,3% en 2018. Pour le député UMP Philippe Meunier, cette mesure ferait perdre 10 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux armées³⁸. Le sénateur Jean-Pierre Chevènement attire l'attention du ministre de la défense sur la gestion de la fameuse « bosse » résultant des reports de crédits par les ministres de la défense successifs qu'il faudra bien résoudre un jour. Il évalue cette « bosse » à 3 milliards d'euros. Le sénateur Jacques Gautier pense qu'elle est supérieure et qu'il faudrait utiliser « la clause de revoyure » prévue en 2015 pour apporter une réponse budgétaire à ce phénomène. La question du coût des opérations extérieures (450 millions par an en moyenne) est aussi

³⁵ *JORF*, Année 2013, N°142 S (C.R) du 11 décembre 2013. Compte rendu intégral, séance du mardi 10 décembre 2013, pp 12.556-12.623. Détail du scrutin n°90, p. 12626-12627.

³⁶ Loi n°2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale, in *JORF- Lois et décrets* du 19 décembre 2013, n°294, p. 20570 à 20581. Pour le rapport annexé, pp 20581 à 20604. Consultable sur le site <http://mjp.univ-perp.fr/defense/lpm2014.htm>.

³⁷ Ministère de la défense, *Projet de loi de programmation militaire 2014/2019. Dossier thématique*, s.d, 55 pages.

³⁸ Philippe Meunier, 2^e séance du 3 décembre 2013, in *JORF*, N°147 (2) A.N C.R du 4 décembre 2013, p 12.594

évoquée car elles grèvent le budget de la défense, malgré les provisions prévues chaque année dans le budget.

Une bataille feutrée s'est déroulée entre Bercy (ministère du budget) et le ministre de la défense J-Y Le Drian sur le montant des crédits à allouer à la défense. Ce dernier a tiré le signal d'alarme à plusieurs reprises pour insister sur le danger d'un « déclassement des armées françaises » en cas de coupes budgétaires trop importantes.³⁹ Il semble avoir réussi son travail car le président François Hollande a tranché en privilégiant la « sécurité » et en garantissant le maintien du budget de la défense grâce à des artifices complexes concernant notamment certaines sources de financement, ce qui a déjà été le cas pour les lois précédentes. L'objectif de cette loi est de préserver les moyens nécessaires, en les mutualisant en cas de besoin, pour continuer à mener des opérations extérieures.

L'essentiel préservé

Cet exercice d'équilibriste pour conserver un budget de la défense décent permet de sauvegarder l'essentiel. C'est tout d'abord la dissuasion à la demande du président de la République. La sénatrice Corinne Bouchoux (Groupe écologiste) s'étonne « que notre stratégie nucléaire ne soit pas débattue dans cet hémicycle, à défaut d'être davantage remise en question alors que de plus en plus de hauts responsables politiques et militaires s'interrogent ouvertement sur la pertinence d'une force atomique aussi coûteuse que désuète... mais nous continuons à nous cramponner à un dispositif ancien, qui ne correspond pas au monde s'aujourd'hui » et de citer les anciens ministres de la défense Paul Quilès et Hervé Morin ou l'ancien Premier ministre Michel Rocard dont elle estime les interventions pertinentes sur le sujet.⁴⁰ (Concernant les arguments avancés par les différents acteurs sur la question voir l'article de Jean Klein, page 22) Mais la sénatrice ignore sans doute que la dissuasion nucléaire relève du domaine réservé du Président qui avait fixé justement comme feuille de route à la commission du Livre blanc de ne pas toucher à la dissuasion.

Le ministre de la défense Jean-Yves Le Drian rappelle aux parlementaires « que la dissuasion constitue à ses yeux l'une des garanties fondamentales de notre liberté d'appréciation, de décision et d'action. Nous devons savoir l'adapter aux évaluations des

³⁹ Isabelle Lasserre, « L'armée face au spectre de l'austérité » in *Le Figaro* du 22 mars 2013.

⁴⁰ Corinne Bouchoux, séance du 10 décembre 2013, in *JORF* N°142 (S) CR du 11 décembre 2013, p 12.568.

risques et menaces possibles. Il est difficile de le nier, même si certains le déplorent »⁴¹.

Enfin le ministre estime que les forces nécessaires pour les interventions extérieures sont préservées. Les forces terrestres auront une capacité de 66.000 hommes projetables composées des forces spéciales (+1.000 hommes), 7 brigades interarmes (2 pour le combat de haute intensité, 3 légères pour la gestion de crise et 3 multi rôles), plus les unités prépositionnées et celles stationnées sur les territoires d'outre-mer, ainsi que les unités françaises de la brigade franco-allemande. Pour le soutien, il y a une brigade logistique, une brigade de renseignement, une brigade de transmission et un régiment d'hélicoptères de combat. L'équipement lourd sera composé de 200 chars lourds (Leclerc), 250 chars moyens, 2.700 véhicules blindés multirôles, 140 hélicoptères de reconnaissance et d'attaque et 115 hélicoptère de manœuvre. (Voir le tableau comparatif en annexe)

La Marine disposera à l'horizon 2025 de 4 sous-marins nucléaires lance-engins (SNLE), 6 Sous-marins Nucléaire d'attaque (SNA), 1 porte-avions nucléaire (PAN), 15 frégates de premier rang, 15 patrouilleurs, 6 frégates de surveillance et 3 BPC.

Les forces aériennes seront composées de 225 avions de combat (*Rafale* et *Mirage 2000D* pour l'armée de l'air et la Marine), 7 avions de détection (air et marine), 50 avions de transport tactique, 12 avions ravitailleurs en vol et 12 drones de surveillance de théâtre.

Pour combler la réduction de ses capacités dans certains domaines, « la France entend, s'engager résolument dans l'initiative de mutualisation et de partage capacitaire (*Pooling and Sharing*) développée dans le cadre de l'Union européenne. Cette démarche concernera les domaines du renseignement et des communications d'origine satellitaire, du déploiement et de l'exploitation des drones de surveillance, du transport stratégique, du ravitaillement en vol, du déploiement d'un groupe aéronaval et de la logistique dans les zones de crise »⁴².

On constate, malgré un discours rassurant, une indéniable réduction des armements au fil des lois de programmation. Le partage des capacités n'est pas une solution fiable pour des opérations militaires d'envergures.

⁴¹ Jean-Yves Le Drian, Ministre de la défense, intervention au Sénat, séance du 10 décembre 2013, in JORF N°142 (S) CR du 11 décembre 2013, p 12560.

⁴² Rapport annexé à la loi N°2013-1168 du 19 décembre 2013, in *JORF Lois et décrets* n°294 du 19 décembre 2013, p. 20591.

Une déflation des effectifs

La loi de programmation prévoit la suppression de 34.000 postes dont 7.881 en 2014 ce qui permettrait d'atteindre un effectif global de 242.000 personnes (186.800 militaires et 55.400 civils) au ministère de la défense en 2019.

Les armées affrontent un véritable plan social. De 2009 à 2013 les armées ont perdu 34.611 emplois et de 2014 à 2019, ce seront 34.000 autres emplois qui seront supprimés. Il est évident que la perte de ces 68.000 emplois en dix ans va avoir des répercussions sur le format des armées françaises. Le général Elrick Irastorza, ancien chef d'état-major de l'armée de terre explique que cette déflation équivalait « à rayer de la carte 38 sites industriels de type Florange »⁴³. Concrètement ces réductions vont se traduire par la dissolution de régiments, d'unités de soutien et la fermeture de sites militaires. Sur les 471 sites militaires existant en 2009, il en sera fermé 83 entre 2009 et 2016.

Vers une armée « bonzaï » ?

Pour le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian « nous sommes en mesure de faire face aux menaces les plus probables et aux situations d'engagement les plus crédibles pour les quinze prochaines années »⁴⁴ sauf « surprise stratégique » que personne ne peut prévoir. Pour le ministre de la défense, J-Y Le Drian « Il n'est pas sérieux d'évoquer un déclassement de la défense française ». Il explique que « les objectifs du Livre blanc 2008 n'étaient plus tenables. Mais les capacités redéfinies permettent à la France de tenir son rang, y compris au sein de l'Alliance atlantique »⁴⁵.

Le général Jean-Louis Georgelin, ancien chef d'état-major des armées auditionné par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 21 novembre 2012 explique que la question à se poser dans la situation actuelle est : « Avons-nous atteint un seuil de capacité au-delà duquel notre sécurité serait compromise pour le présent ... et irrémédiablement compromise pour les générations futures »⁴⁶. A force de réduire les

⁴³ Nathalie Guibert, « Budget de la défense : les premières suppressions de régiments annoncées » in *Le Monde* du 3 octobre 2013.

⁴⁴ Jean-Yves Le Drian, intervention au Sénat lors de la séance du 10 décembre 2013, op cit, p.12560.

⁴⁵ Jean Guisnel, « Loi de programmation militaire : ce qui va changer », Blog *Défense ouverte*, Le Point.fr, le 2 août 2013

⁴⁶ Audition du Général Jean-Louis Georgelin, Assemblée nationale, commission de la défense nationale, compte-rendu n°24, mardi 21 novembre 2012, p 2.

crédits consacrés à la défense (Nous atteignons 1,5% du PIB et l'on risque de passer à 1,3% à la fin de cette nouvelle LPM), le général Georgelin se demande si l'intervention militaire ne risque pas de devenir, à terme, hors de portée de nos Etats ? Pour lui, il ne fait aucune doute : « Il serait paradoxal et dangereux, alors même que la crise économique et financière ajoute un risque d'incertitude aux désordres du monde, et par conséquent aux risques de conflit, d'aller encore plus loin dans la réduction de nos capacités militaires ». Il fait une mise en garde prémonitoire concernant l'Europe : « Aujourd'hui, l'Europe est un quasi désert militaire : budgets en berne, armées peau de chagrin, recherche epsilonesque, capacités d'intervention réduites, industries de défense encore trop morcelées »⁴⁷. Enfin, il demande au pouvoir politique de mettre un terme à ce qu'il appelle la manie de « la réforme perpétuelle en marche » qui se traduit par des restructurations successives et de poser alors la question : « Faut-il prendre le risque d'aller encore plus loin, de déstabiliser l'institution militaire épuisée par des réformes qui n'ont jamais le temps d'aboutir ? » Il regrette aussi que les responsables politiques décident de donner trop souvent la priorité au « *soft power* » au détriment du « *hard power* ». Enfin, l'atonie de notre recherche scientifique et technologique dans le domaine militaire, qui prépare l'avenir est au plus bas.

Le volume des forces projetables de l'armée de terre doit être de 30.000 hommes, celui qui avait été fixé par le Livre blanc de 2008. Il estime qu'en dessous de ce plafond, nous risquons de nous heurter à des difficultés sans nombres.

Certains commentateurs sont encore plus inquiets puisqu'ils estiment que nous nous dirigeons vers une « armée Bonzaï »⁴⁸. Le choix qui a été fait est de conserver la cohérence de l'outil militaire mais d'en réduire le volume. Une des conséquences de cette nouvelle réduction des forces, c'est que la France ne sera plus en mesure de mener plusieurs opérations importantes simultanément. D'autres mettent en doute la capacité de tenir les engagements budgétaires de la défense si les contraintes économiques devenaient telles que le gouvernement devrait alors décider de nouvelles coupes financières.

Enfin certains observateurs constatent que cette réduction des effectifs militaires atteint un tel niveau qu'elle provoque des déserts militaires dans le pays. Le résultat c'est que « l'armée devient

⁴⁷ Audition du général Jean-Louis Georgelin, op cit, p 4.

⁴⁸ Romain Rosso : « Livre blanc sur la défense : La tendance à l'armée Bonzaï se poursuit », *L'Express* du 30 avril 2013.

invisible aux yeux des citoyens » et bien plus encore, « inaudible ». La grande muette » mérite bien son nom.

Le journaliste Guillaume Belan estime que ces réductions d'effectifs vont peser sur la cohérence de l'armée de terre qui est aujourd'hui en limite de capacité. « A trop imposer de réductions, le politique a contraint l'armée de terre à réduire l'ensemble de ses capacités. Résultat, certaines de ces capacités ne sont souvent plus qu'échantillonnaires : l'armée de terre française n'affiche plus aujourd'hui qu'un seul régiment NRBC (Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique), un seul régiment de drone et un seul régiment sol-air... »⁴⁹.

Cette dernière loi de programmation militaire s'inscrit donc bien dans la continuité des précédentes lois mais elle arrive à un point de rupture. En effet les responsables politiques depuis le passage à la professionnalisation des armées en 1996 ont refusé de faire des choix parmi les grands programmes d'armement et ont décidé de tout faire. Mais faute de crédits suffisants, ils ont tous usé d'un artifice qui a consisté à réduire les commandes puis à les étaler dans le temps. Parfois un programme peut durer alors si longtemps que les derniers armements sont dépassés techniquement au moment de leur livraison ! Le résultat d'un tel procédé, c'est que l'on obtient au bout d'une vingtaine d'années une armée que l'on pourrait appeler « échantillonnaire » car composée de tous les armements nécessaires mais en petit nombre et pour certains vétustes ou obsolètes. Enfin, il semble évident que lorsque l'on adopte une politique d'intervention impliquant une projection des forces, il faut se doter de moyens aériens (flotte de transport) et navals de projection ce qui est loin d'être le cas puisqu'il faut louer des avions notamment ukrainiens pour transporter nos troupes.

La question prioritaire qui se pose est celle de l'effort financier que le pays entend consacrer à sa défense et ce dans une situation de crise économique sévère et une dette importante à résorber. L'invocation de la solution européenne relève de l'incantation puisque nos voisins font encore moins d'efforts dans le domaine de la défense que nous. Il faut se rendre à l'évidence que pour le moment, il ne faut compter que sur nous-mêmes dans le domaine de la défense. Le niveau de l'effort de défense est un choix qui devrait faire l'objet d'un débat politique au sein du pays.

*

⁴⁹ Guillaume Belan, « La cohérence en danger », 15 janvier 2014, blog *ForcesOpérations*,

Comparaison de l'équipement prévu dans les 4 lois de programmation militaire de 1996 à 2014.

Armées	LPM 1996	LPM 2002	LPM 2009	LPM 2014
Dissuasion nucléaire				
SNLE	5	4	4 NG	4
SSBS-3	18	Néant	Néant	Néant
Mirage IV	18	Néant	Néant	Néant
Mirage 2000	3 escadrons	3 escadrons		?
Super étendard	2 flottilles 30	2 flottilles Néant	Néant	? Néant
Armée de Terre				
Chars lourds Leclerc	927	420 dont 250	250	200
Chars légers	350	350	néant	
VIT- EBCR	800	500	292	248
VAB- VBCI	2000	1235	650	630
Canons	302	208	141	77
LRM--LRU	48	48	13	13
Hélicoptères	340	168	307	255
Armée de l'Air				
Awacs	4	4	4	4
Avions de combat	405	360	320	215
Avions de transport	80	80	54	43
Ravitailleurs	11	14	14	14
Hélicoptères	101	82	84	72
Marine				
Porte-avions	2	1	1	1
SNA	6	6	6	6
Sous-marins diesel	6 4	Néant 5	Néant 4	
TCD-- BPC	4	4	3+1	3
Frégate AA	11	8	-	
Frégate ASM	17	14	-	
Frégate 2è Rg	-	-	11	
Frégate	74	58		15
FREM	38	40		
Avions embarqués				
Hélicoptères			83	64

La mise en question de la dissuasion et les perspectives d'un monde sans armes nucléaires

Jean Klein,

Professeur émérite de l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne),

Alors que la stratégie de dissuasion nucléaire faisait l'objet d'un consensus entre les grandes formations politiques depuis la fin des années 1970 et que les sondages d'opinion révélaient une large adhésion des Français à ce mode de prévention de la guerre pendant la période de l'antagonisme Est-Ouest, on assiste depuis l'effondrement de l'ordre bipolaire à une mise en question du rôle des armes nucléaires dans l'organisation de la sécurité et de la défense de notre continent. Ainsi on fait valoir que la menace venant de l'Est s'est estompée et que l'affaiblissement des capacités militaires de la Russie ne justifie plus le recours à l'arme nucléaire pour compenser la supériorité dont jouissait le Pacte de Varsovie dans le domaine des forces armées et des armements de type classique. Par ailleurs, on laisse entendre que la force nucléaire stratégique (FNS) serait à la fois inopérante pour conjurer les nouveaux risques auxquels est exposé notre pays et inutile dans la mesure où la menace d'une agression contre la France se serait évanouie. Enfin, le maintien en état et le développement des systèmes d'armes nucléaires détenus par les pays nantis inciteraient ceux qui en sont dépourvus à se doter de capacités équivalentes et contrediraient les engagements pris par les Etats parties au traité de non prolifération (TNP) ouvert à la signature le 1er juillet 1968.

A partir de ces prémisses, les contestataires de la dissuasion nucléaire prônent soit un désarmement unilatéral, soit la participation active de la France à une négociation dont la visée ultime serait l'élimination totale des arsenaux nucléaires. Précisons que la mise en question de la dissuasion et l'aspiration à un monde

sans armes nucléaires n'est pas un phénomène propre à la France et qu'à l'origine du mouvement dit « Global Zero » on trouve des hommes politiques américains qui avaient adhéré sans états d'âme à une stratégie de dissuasion fondée sur la « destruction mutuelle assurée » et se montraient peu compréhensifs à l'égard des « pacifistes nucléaires » dont les agissements étaient dénoncés comme une atteinte aux intérêts de sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés. Il convient donc d'examiner les raisons qui les ont incités à plaider aujourd'hui en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et de s'interroger sur la pertinence des moyens qu'ils proposent pour atteindre cet objectif. A cet égard, on ne peut négliger les leçons de l'histoire et force est de constater que les vicissitudes de la diplomatie du désarmement depuis la fin de la seconde guerre mondiale n'inclinent pas à l'optimisme sur les chances de voir s'instaurer un monde sans armes nucléaires dans l'avenir prévisible.

Les illusions d'un désarmement général et complet.

La vision d'un monde sans armes nucléaires est ancienne et les membres fondateurs des Nations Unies s'en sont inspirés pour conjurer la menace que les armes atomiques faisaient peser sur l'humanité après les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki. Ainsi, la première résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, adoptée le 24 janvier 1946, avait confié à une commission où étaient représentés tous les Etats membres du Conseil de sécurité le soin d'élaborer des formules garantissant l'utilisation de l'atome à des fins exclusivement pacifiques. Le plan Baruch proposé par les Etats-Unis et leurs alliés était censé répondre à cette exigence puisqu'il prévoyait de confier à un organe supranational - l'Atomic Development Authority - la gestion directe de toutes les activités nucléaires autorisées : extraction du minerai d'uranium, production de matières fissiles, applications industrielles, expériences en laboratoire, etc...Une fois ce dispositif mis en place, on aurait procédé à la destruction des armes nucléaires dont les Etats-Unis avaient alors le monopole.

On sait que ce projet se heurta d'emblée à l'opposition de l'Union soviétique qui ne pouvait admettre qu'une agence supranationale dominée par des Etats potentiellement hostiles exerce des compétences aussi larges dans un domaine essentiel pour son développement économique et sa sécurité. En outre, en souscrivant au plan Baruch, elle aurait dû renoncer à mettre au point l'arme nucléaire ce qui l'eût placée en position d'infériorité par rapport aux

Etats-Unis et pour gagner du temps elle répliqua par une proposition tendant à l'interdiction d'emploi de l'arme atomique et à la destruction préalable des stocks américains. Mais cette requête était inacceptable par la partie occidentale car elle ne tenait pas compte du rapport des forces qui s'était établi en Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale et se conciliait difficilement avec le principe de la sécurité égale pour tous les Etats participant au processus de désarmement. En effet, les Etats-Unis avaient procédé à une démobilisation massive de leurs forces après la chute du III^e Reich et voyaient dans l'arme atomique un moyen efficace pour contenir l'expansion du communisme à une époque où les pratiques staliniennes avaient éveillé la méfiance des Occidentaux sur les intentions pacifiques des dirigeants de Moscou.

Le rejet du plan Baruch en 1946 sonna le glas des espoirs que l'on nourrissait en Occident sur les chances de l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Au cours des décennies suivantes on a assisté à l'élargissement du club nucléaire et à une course aux armements qui s'est traduite par le perfectionnement incessant des systèmes d'armes des deux protagonistes et l'accumulation de stocks gigantesques de charges nucléaires. Certes, des négociations en vue de la limitation des forces armées et des armements se sont poursuivies pendant cette période aussi bien dans le cadre de conférences *ad hoc* que par le biais du dialogue stratégique soviéto-américain, mais elles n'ont produit que des résultats modestes et n'ont pas mis un terme à la course quantitative et qualitative aux armements les plus modernes.

Après la crise des fusées de Cuba en octobre 1962, qui avait failli déboucher sur un affrontement direct entre les deux Grands, ceux-ci se soucieront moins de favoriser l'émergence d'un nouveau système de sécurité collective par le biais du désarmement que d'aménager le statu quo stratégique et de faire en sorte que « l'équilibre de la terreur » qui s'était établi entre les deux camps de la guerre froide ne soit pas rompu. A cet effet, l'accent était mis sur des mesures tendant à contenir la prolifération des armes nucléaires, à améliorer la communication entre adversaires en cas de crise, à faire preuve de modération dans la compétition technostratégique et à limiter les activités militaires dans des espaces ou des zones géographiques déterminées. Cette nouvelle approche du désarmement répondait à la logique de l'*arms control* (maîtrise des armements), une doctrine élaborée aux Etats-Unis vers la fin des années 1950 pour satisfaire aux exigences de la « coopération-

compétition » avec l'URSS. Elle inspirera la pratique diplomatique des deux Grands jusqu'à la fin de l'antagonisme Est-Ouest.⁵⁰

Au début des années 1960, on a donc abandonné la perspective d'un « désarmement général et complet » qui était au coeur des pourparlers amorcés en 1955 dans le cadre du sous-comité de la commission du désarmement des Nations Unies. La philosophie à laquelle on se référait alors était celle d'un désarmement général, progressif, équilibré et contrôlé et la visée ultime était l'élimination des armes de destruction massive et la réduction concomitante des forces armées et des armements de type classique à des niveaux compatibles avec le maintien de l'ordre intérieur et la mise en place d'un système de sécurité collective. Il s'agissait là d'un objectif ambitieux et on pouvait douter de la volonté des Etats engagés dans la guerre froide de consentir aux sacrifices de souveraineté nécessaires pour l'atteindre. En outre, les négociateurs se heurtèrent très tôt à un obstacle de taille : le contrôle de l'élimination des armes nucléaires. En effet, les techniques de détection dont on disposait à l'époque ne permettaient pas de garantir que tous les stocks d'armes nucléaires détenus par les trois puissances homologuées - Etats-Unis, Royaume-Uni et Union soviétique – seraient détruits en application d'un accord de désarmement et que des tierces puissance ne parviendraient pas à se doter de la bombe par des voies détournées. C'est en se fondant sur ce constat que les Etats-Unis proposèrent de mettre en réserve tous les plans de désarmement général jusqu'à ce que les progrès accomplis dans la mise au point de techniques de vérification efficace permettent d'en discuter utilement. En attendant, il fallait créer par des mesures de confiance l'atmosphère propice à la conclusion d'accords limités dans les domaines où le contrôle était techniquement possible et politiquement acceptable.⁵¹

En dépit de la réduction du champ du désarmement à l'adoption de mesures partielles, on a persisté à se référer au « désarmement général et complet » dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans des accords internationaux comme le TNP. Mais en pratique, les plans de désarmement général et

⁵⁰ Voir notre article : « La théorie et la pratique de l'arms control. Bilan et Perspectives » in *Etudes Internationales*, Volume XX, N°3, septembre 1989 (Numéro spécial : « Les études stratégiques : où en sommes-nous ? »).

⁵¹ Sur la problématique de la réglementation internationale des armements depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous renvoyons à notre ouvrage : « Maîtrise des armements et désarmement. Les accords conclus depuis 1945 » - Les études de La Documentation française, Paris, 1991.

complet ne font plus l'objet de négociations multilatérales depuis 1964 et les recommandations faites en 1978 pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de l'élaboration d'un « plan global de désarmement » n'ont pas été suivies d'effet faute d'un accord entre les principales puissances militaires.⁵² Par ailleurs, la conférence du désarmement (CD) de Genève, qui demeure le principal organe de négociation multilatérale, est paralysée depuis 1996, faute d'un consensus entre les 65 Etats participants sur un ordre du jour et un programme de travail. Ainsi, du fait de l'opposition de l'Inde, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), n'avait pu être avalisé par le CD et il n'a été ouvert à la signature qu'après avoir été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 septembre 1996.⁵³ Toutefois, il n'est pas encore entré en vigueur, car les 44 Etats signataires dont la ratification est requise pour lui faire produire effet n'ont pas tous accompli cette formalité. Les Etats-Unis figurent dans ce nombre et le Président Obama qui s'est illustré par l'évocation d'un « monde sans armes nucléaires » dans son discours de Prague du 5 avril 2009, n'a pas réussi jusqu'à présent à faire revenir le Sénat sur la décision de rejet du TICE prise dix ans auparavant. Quant aux négociations en vue de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires (FMCT ou *Fissile material cut-off treaty*) auxquels s'étaient engagés les Etats parties au TNP à l'issue de la conférence d'examen et de prorogation du traité en mai 1995,⁵⁴ elles sont toujours dans les limbes. Comme les obstacles qui ont empêché la conclusion d'un accord de désarmement général et complet dans le passé ne seront pas levés de sitôt on ne laisse pas d'être surpris par l'aplomb avec lequel les militants du « Global Zero » osent affirmer

⁵² Voir notre article : « L'ONU en quête d'un programme global de désarmement » in « La crise du désarmement. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement (1982) », *Arès, Défense et Sécurité*, supplément. N°1/1983.

⁵³ Voir « SIPRI Yearbook 1997. Armaments, Disarmament and International Security » - pp. 403-431.

⁵⁴ Aux termes du document sur « les principes et les objectifs de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement » adopté le 11 mai 1995, les Etats parties au TNP s'engageaient dans un premier temps à « mener à bien la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais au plus tard en 1996 et à ouvrir des négociations immédiates et à conclure à brève échéance un traité non discriminatoire et de portée universelle interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires ». En outre, les Etats dotés d'armes nucléaires étaient invités à poursuivre avec détermination la réduction de leurs arsenaux, le but ultime étant leur élimination et la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace » - Voir « *SIPRI Yearbook 1996. Armaments, Disarmament and International Security* » pp.563-573, 590-593.

qu'un monde sans armes nucléaires a des chances de se réaliser à l'horizon de 2030.⁵⁵

Les ambiguïtés du discours américain sur l'élimination totale des armes nucléaires

L'évocation par les Quatre d'un monde sans armes nucléaires

L'idée d'un monde dont les armes nucléaires seraient bannies a été lancée par quatre hommes politiques américains⁵⁶ dans un article célèbre paru le 4 janvier 2007 dans *The Wall Street Journal* sous le titre « A world free of nuclear weapons ». A la différence des promoteurs du mouvement « Global zero » créé l'année suivante, ils se sont bien gardés de fixer une échéance pour la réalisation d'un tel projet et ont mis l'accent sur l'adoption de mesures concrètes en vue de consolider le régime de non prolifération. A leurs yeux, tout devait être mis en œuvre pour empêcher l'élargissement du club nucléaire car la situation qui en résulterait serait moins stable que celle qui prévalait pendant la période de la guerre froide. En outre, il fallait conjurer le risque de l'accession à l'arme nucléaire d'organisations terroristes qui n'hésiteraient pas à l'utiliser pour réaliser leurs projets nihilistes. Toutefois, ils estimaient que des mesures partielles de désarmement avaient peu de chances de rallier les suffrages des Etats non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN) si elles ne s'inscrivaient pas dans la perspective de l'élimination totale des arsenaux nucléaires prévue par l'article VI du TNP. Au cours de la conférence d'examen du traité qui s'était tenue à New York, en mai 2005, des controverses avaient surgi à ce propos entre les Etats dotés de l'arme nucléaire et ceux qui en étaient dépourvus et la conférence s'était achevée sans que l'on pût s'entendre sur un document final abordant les questions de fond.⁵⁷ Pour empêcher la réédition de ces querelles lors de la conférence d'examen de 2010, les quatre signataires de l'article du *Wall Street Journal* prenaient les devants mais à leurs yeux l'évocation d'un monde sans armes nucléaires avait surtout une valeur instrumentale au service d'une stratégie pragmatique de lutte contre la prolifération. Ils ne se

⁵⁵ L'échéance de 2030 pour l'abolition des armes nucléaires figure dans l'appel lancé par les organisateurs de la conférence en faveur du « Global Zero » qui s'est tenue à Paris du 2 au 4 février 2010.

⁵⁶ Il s'agissait de George P. Shultz, Secrétaire d'Etat de 1982 à 1989, William J. Perry, Secrétaire à la défense de 1994 à 1997, Henry A. Kissinger, Secrétaire d'Etat de 1973 à 1977 et Sam Nunn, ancien président de la commission des forces armées (*Armed Services Committee*) du Sénat.

⁵⁷ Voir « *SIPRI Yearbook 2006* » pp. 608-618.

départiront pas de cette attitude dans les textes qu'ils publieront ultérieurement dans le même organe de presse⁵⁸ et dans leurs interventions à la conférence sur la sécurité de Munich en 2009 et 2010⁵⁹.

Même si leurs détracteurs les accusent de nourrir des chimères en prônant un monde sans armes nucléaires ou d'entretenir l'illusion que la renonciation à l'arme nucléaire par les puissances nanties dissuaderait les Etats dépourvus de s'en doter,⁶⁰ on ne saurait leur reprocher d'avoir sous-estimé le rôle dissuasif des armes nucléaires pendant la phase transitoire qui précéderait leur abolition. A cet égard, l'article publié dans *The Wall Street Journal* au début de l'année 2010 est sans équivoque. L'accent est mis sur la nécessité de préserver la sûreté et la fiabilité des armes nucléaires détenues par les Etats-Unis et d'affecter des ressources importantes au financement des centres de production et des trois laboratoires de recherche existants : Lawrence Livermore, Los Alamos et Sandia. A leurs yeux, les efforts déployés par les ingénieurs et les scientifiques qui se consacrent à la modernisation de l'arsenal nucléaire ne doit pas se relâcher aussi longtemps que la sécurité de la nation l'exigera. En outre, leur expertise est essentielle si l'on veut créer les conditions favorables à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires et garantir sa pérennité par des mesures de détection, de vérification et de prévention efficaces. En définitive, il faut tenir les deux bouts de la chaîne et faire en sorte que le maintien d'une capacité de dissuasion crédible au service de la défense nationale puisse se concilier avec une coopération internationale en vue de réduire les risques du nouvel âge nucléaire.⁶¹

⁵⁸ « Toward a nuclear-free world » et « How to protect our nuclear deterrence » parus respectivement dans *The Wall Street Journal*, les 15 janvier 2008 et 19 janvier 2010.

⁵⁹ Voir le compte-rendu de ces débats dans la revue mensuelle « *Europäische Sicherheit* » N° 3/2009 et 3/2010.

⁶⁰ Voir notamment l'article de Harold Brown et de John Deutch : « The nuclear disarmament fantasy » in *The Wall Street Journal* du 19 novembre 2007. Harold Brown était Secrétaire à la défense dans l'Administration Carter et John Deutch, directeur de la Central Intelligence Agency dans la première Administration Clinton. De son côté, Michael Rühle, le directeur du centre de planification du Département politique de l'OTAN, a stigmatisé les propositions des quatre qui ne feraient qu'entretenir de faux espoirs et délégitimeraient la politique de sécurité des Occidentaux : « Eine Welt ohne Nuklearwaffen ? Die Forderungen der Realisten sind unrealistisch » in *Neue Zürcher Zeitung*, 5/6 juillet 2008.

⁶¹ « How to protect our nuclear deterrent », *The Wall Street Journal*, 19 janvier 2010.

Ainsi une lecture attentive des prises de position des quatre met clairement en évidence le caractère pragmatique de leur démarche et le peu de cas qu'ils font de sa visée ultime, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires. Dans son intervention du 6 février 2009 à la conférence sur la sécurité de Munich, Henry Kissinger reconnaissait que lui-même et ses collègues étaient incapables d'imaginer la forme que revêtirait un monde sans armes nucléaires et qu'ils s'étaient attachés en priorité à l'élaboration de mesures vérifiables et susceptibles d'application immédiate. Usant d'une métaphore chère au sénateur Sam Nunn, il avait comparé leur démarche à celle d'alpinistes qui ont entrepris l'escalade d'une montagne dont le sommet est enveloppé de nuages et qui ignorent les obstacles auxquels ils seront confrontés pour l'atteindre. Il se pourrait que ceux-ci soient insurmontables, mais le seul moyen de s'en assurer était de commencer l'ascension. De même, il fallait amorcer le processus du désarmement par des mesures limitées sans trop se soucier s'il aboutira ou non à l'élimination totale des armes nucléaires.⁶²

Le discours de Prague du Président Obama

Le discours prononcé par le Président Obama, à Prague, le 5 avril 2009, présente des similitudes avec les positions des quatre dans la mesure où il affirme « la conviction que l'Amérique recherche la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires » mais concède que « ce but ne sera pas atteint rapidement et peut-être pas de son vivant ». Comme eux il énonce des mesures concrètes qui devraient favoriser la réalisation de ce programme et qui visent aussi bien le désarmement et la maîtrise des armements que la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Ainsi, le Président des Etats-Unis préconise le renforcement des mécanismes chargés de contrecarrer le trafic illicite des matières, équipements et technologies susceptibles d'être utilisés pour la fabrication d'une bombe, se prononce pour l'application de sanctions rigoureuses en cas de non respect des obligations édictées par le TNP et appelle de ses vœux l'organisation d'une coopération internationale garantissant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. Par ailleurs, il annonce la reprise des négociations russo-américaines en vue d'une réduction des armements stratégiques qui pourrait être une première étape sur la voie d'un désarmement nucléaire auquel toutes les puissances

⁶² En l'occurrence, les quatre adhèrent à la maxime de Guillaume d'Orange : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ».

intéressées seraient associées ultérieurement. Enfin, il laisse entendre que des dispositions seront prises pour réduire le rôle des armes nucléaires dans la « stratégie de sécurité nationale » et qu'il invitera les autres puissances à s'engager dans la même voie. Toutefois, il met en garde ceux qui seraient enclins à interpréter cette décision comme un geste de faiblesse et souligne que les Etats-Unis maintiendront des capacités de dissuasion efficaces pour tenir en échec tout adversaire direct et garantir la sécurité de leurs alliés aussi longtemps que ces armes existeront.⁶³

On conçoit que ce langage ait rassuré les dirigeants des pays alliés qui ont salué le projet du Président américain même si certains n'adhéraient que du bout des lèvres à sa vision d'un monde sans armes nucléaires. Ainsi le Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, a déclaré que le discours de Prague comportait des éléments positifs et que la France se tenait aux côtés des Etats-Unis dans l'effort qu'ils entreprenaient en faveur du désarmement.⁶⁴ Le Premier Ministre britannique, Gordon Brown, se montrait plus enthousiaste et considérait qu'une réduction significative des armes nucléaires mondiales pourrait intervenir à bref délai. Le Ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, ne pouvait qu'applaudir dans la mesure où l'élimination des armes nucléaires tactiques affectées à la défense du continent européen répondait à l'attente de la majorité de ses concitoyens. Enfin, le Ministre japonais des affaires étrangères, Hurofumi Nakasone, appuyait fermement l'appel en faveur d'un monde sans armes nucléaires et approuvait les mesures concrètes qui seraient prises à cet effet.⁶⁵

Dans le milieu des experts on prenait acte des engagements du Président Obama tout en faisant observer que l'élimination des armes nucléaires était une entreprise hasardeuse et qu'une réduction drastique des arsenaux nucléaires pourrait avoir une incidence négative sur la stabilité du régime de non-prolifération institué par le TNP. Ainsi, Lawrence Freedman, professeur au King's College

⁶³ De larges extraits du discours de Prague ont été publiés dans la revue *Arms control today*, Vol 39, N° 4, mai 2009.

⁶⁴ A la Présidence de la République on avait des sentiments plus mitigés. Ainsi *Le Figaro* du 10 avril 2009 fait état d'une note rédigée par la cellule diplomatique de l'Elysée qui critiquait le discours de Prague et soulignait qu'en matière de désarmement, la France n'avait pas de leçons à recevoir des Etats-Unis.

⁶⁵ Voir l'article de Cole Harvey : « Obama calls for nuclear weapons-free world » - *Arms control today*, ibid

de Londres, estimait que la voie qui conduisait vers l'élimination des armes nucléaires était semée d'embûches et que la passe la plus dangereuse était celle qui précédait l'arrivée au but. C'est que la réduction drastique des arsenaux des grandes puissances pourrait affaiblir la crédibilité de la dissuasion élargie dont bénéficient leurs alliés et partenaires. Lawrence Freedman n'en déduisait pas qu'il fallait renoncer au désarmement mais attirait l'attention sur la nécessité de garantir la sécurité de toutes les parties contractantes à toutes les étapes du processus. Quant à l'élimination totale des armes nucléaires elle soulevait des problèmes spécifiques dont la solution n'était pas évidente et ne produirait pas nécessairement les effets bénéfiques escomptés car l'histoire enseigne qu'il n'y a jamais eu de « relation naturelle entre la paix et la diminution des niveaux d'armement ».⁶⁶

De son côté, Michael Rühle soulignait le contraste entre le discours dithyrambique du président américain et les réalités d'un monde où les puissances nucléaires continuaient de moderniser leurs arsenaux et où les candidats à l'arme nouvelle poursuivaient leur dessein sous le couvert de l'utilisation pacifique de l'atome. Ainsi le Président Ahmadinejad saluait la vision d'un monde sans armes nucléaires alors que l'Iran continuait d'enrichir de l'uranium et de se rapprocher du seuil nucléaire. Par ailleurs, la Corée du Nord avait procédé à l'essai d'un missile balistique quelques heures avant le discours de Prague et ce défi à l'ordre international n'avait pu être relevé, la Chine et la Russie s'étant opposés à l'adoption de nouvelles sanctions par le Conseil de Sécurité. Le rêve d'un monde sans armes nucléaires avait donc peu de chances de se réaliser et Michael Rühle retenait surtout du discours du Président Obama l'affirmation selon laquelle les Etats-Unis resteraient une puissance nucléaire aussi longtemps que d'autres détiendraient cette arme.⁶⁷

Enfin, l'incidence du désarmement nucléaire sur les équilibres stratégiques en Asie a également été examinée à l'occasion d'un dialogue américano-japonais organisé par le Pacific Forum peu

⁶⁶ « This new nuclear arms age has its own set of risks » par Lawrence Freedman - *Financial Times*, 9 avril 2009.

⁶⁷ Voir ses articles : « Nette Idee, schöner Traum. Eine Welt ohne Atomwaffen ? Obamas Vorschläge klingen gut, werden aber kaum umgesetzt können » in *Süddeutsche Zeitung*, 11 avril 2009 et « Kontinuität in der amerikanischen Nuklearstrategie » in *Politische Studien*, N° 427, septembre-octobre 2009

avant le discours de Prague.⁶⁸ Il en ressort que, contrairement à une idée reçue, les Japonais n'applaudiraient pas nécessairement à une réduction drastique des capacités nucléaires russes et américaines si celle-ci devait se traduire par un affaiblissement de leur sécurité face à la Chine. A leurs yeux, le désarmement n'avait de sens que si toutes les puissances nucléaires y participaient et acceptaient des réductions équivalentes à celles des deux protagonistes. En attendant, ils émettaient le vœu que les Etats-Unis informent leurs alliés asiatiques - le Japon et la Corée du Sud - de leurs intentions en la matière et les associent à l'élaboration de leur stratégie nucléaire (*Nuclear posture review*) afin de dissiper tout malentendu sur la pérennité de la garantie qui leur était offerte.

La contestation de la dissuasion sous la présidence de Nicolas Sarkozy

Si l'on fait abstraction des prises de position d'organes et de mouvements d'Eglise tels que la commission Justice et Paix et la section française de Pax Christi⁶⁹ et des actions menées par le parti Europe Ecologie/Les Verts, la revendication d'un monde sans armes nucléaires ne concerne qu'une fraction restreinte de l'opinion française. Toutefois, des hommes politiques qui avaient exercé des responsabilités gouvernementales dans le passé ont pris leurs distances par rapport à la stratégie de dissuasion de la France et ont épousé les thèses défendues par le mouvement dit Global Zero. Ainsi, Michel Rocard qui participa naguère aux travaux de la commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires et préfaça l'édition française du rapport qu'elle avait adopté en 1996,⁷⁰ s'est prononcé à plusieurs reprises dans les médias pour l'abandon de la force nucléaire stratégique (FNS) mais il s'est toujours heurté à une opposition ferme des dirigeants français qui n'hésitaient pas à qualifier ses initiatives d'irresponsables. Paul Quilès a lui aussi répudié la politique dont il avait la charge lorsqu'il exerçait les fonctions de Ministre de la Défense (1985-1986) et aujourd'hui il

⁶⁸ Voir l'article de Raph A Cossa : « Global nuclear disarmament : too much, too soon ? » - *PacNet Newsletter*, 17 avril 2009. L'auteur est le président du Pacific Forum CSIS.

⁶⁹ Un ouvrage qui fait le point de la réflexion catholique sur ce sujet vient de paraître sous les auspices de l'Institut catholique de Paris, de la commission Justice et Paix et de la section française du Mouvement Pax Christi : « *La paix sans la bombe ? Organiser le désarmement nucléaire* » - Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 2014

⁷⁰ Voir « *Rapport de la commission Canberra. Eliminer les armes nucléaires* » - Introduction de Michel Rocard – Paris, Editions Odile Jacob, 1997.

milite activement en faveur du désarmement nucléaire en liaison avec le mouvement Global Zero, l'organisation des maires pour la paix et le réseau des parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Il a publié en 2012 un recueil de textes qui plaident en faveur de l'abandon de la force nucléaire stratégique et dénoncent le « mensonge français » d'une sécurité fondée sur la dissuasion.⁷¹ Toutefois, il se garde bien d'aborder les problèmes que soulève l'organisation de la sécurité dans un monde sans armes nucléaires et ne précise pas les modalités du désarmement auquel la France devrait se prêter. Renoncerait-elle unilatéralement à ses capacités nucléaires pour inciter les autres à suivre son exemple ou réduirait-elle progressivement son arsenal en application d'accords de désarmement négociés dans un cadre multilatéral ? Ces questions sont cruciales mais Paul Quilès les laisse sans réponse et préfère se livrer à des incantations sur la nécessité et la faisabilité de l'élimination totale des armes nucléaires sans avancer des arguments solides à l'appui de sa thèse.

L'année suivante il a donné une forme plus ample à son plaidoyer dans un livre publié en collaboration avec Bernard Norlain et Jean-Marie Collin.⁷² Ses aperçus sur les « angles morts » de la dissuasion et sur les risques de conflit dans un monde où les détenteurs de l'arme nucléaire se sont multipliés et où des organisations terroristes pourraient se doter de la bombe méritent d'être pris en considération dans le débat en cours. Toutefois, on ne peut qu'être indisposé par les jugements abrupts, voire téméraires qu'il porte sur la politique de défense de la France et sur la compétence des stratégestes qui ont posé ses fondations théoriques. Quant au désarmement, dont le succès conditionne l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, il ne fait pas l'objet d'une analyse rigoureuse et les 13 pages qui lui sont consacrées se bornent à paraphraser le plan d'action de Global Zero en passant sous silence les difficultés auxquelles se heurterait sa réalisation.⁷³

⁷¹ Paul Quilès : « *Nucléaire, un mensonge français. Réflexions sur le désarmement nucléaire* » - Paris, Editons Charles Léopold Mayer, 2012

⁷² Paul Quilès avec Bernard Norlain et Jean-Marie Collin : « *Arrêtez la bombe !* » - Paris, Editions le Cherche Midi, 2013. Bernard Norlain est général d'armée aérienne (2S) et Jean-Marie Collin est le directeur pour la France du réseau international des parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

⁷³ Les chapitres 8 et 9 évoquent respectivement « les difficultés du désarmement » et « les voies possibles » (pp. 153-16). Le plan d'action de Global Zero figure en annexe de l'ouvrage (pp.235-236)

D'autres personnalités politiques et militaires sont intervenues dans ce débat et ont mis en question la stratégie de dissuasion de la France en se référant implicitement à la philosophie dont se réclame le mouvement Global Zero.⁷⁴ Certes, le souci de se conformer à l'esprit du temps a pu les inciter à faire écho à des thèses soutenues par des stratégestes et des décideurs d'outre Atlantique qu'on ne pouvait soupçonner d'avoir négligé les intérêts de sécurité de leur pays lorsqu'ils participaient à l'exercice du pouvoir. En outre, ils précisaient qu'en adhérant à la vision d'un monde sans armes nucléaires, ils n'envisageaient pas de priver la France des capacités dont elle s'était dotée pour faire face à toute éventualité et notamment à une menace contre ses intérêts vitaux. A leurs yeux, l'objectif ambitieux qu'ils s'étaient assignés ne pouvait être atteint que par un désarmement progressif et équilibré et ils reprochaient surtout au gouvernement de ne pas vouloir s'engager dans cette voie sous prétexte que l'élimination des armes nucléaires relevait de l'utopie.

Or la France avait démontré depuis la fin de la « guerre froide » son attachement à la réglementation internationale des armements en adhérant au traité d'interdiction totale des essais nucléaires (TICE) et en réduisant le format de sa force nucléaire. En outre, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, avait exposé ses vues sur la stratégie de dissuasion dans un discours prononcé à Cherbourg, le 21 mars 2008, à l'occasion de la présentation du sous-marin nucléaire lance engins (SNLE), « Le Terrible » et fait des propositions en vue de relancer les négociations en vue du désarmement.⁷⁵ Ces propositions furent avalisées par le Conseil de l'Union européenne, le 8 décembre 2008, et transmises au Secrétaire général de l'ONU au moment où se tenait dans un hôtel parisien la conférence inaugurale du Mouvement « Global Zero ».⁷⁶ Certes, le chef de l'Etat n'avait pas l'intention de renoncer à la

⁷⁴ Le texte le plus significatif à cet égard est la tribune libre parue dans *Le Monde* du 15 octobre 2009 sous le titre : « Pour un désarmement nucléaire mondial, seule réponse à la prolifération anarchique ». Elle était signée par Alain Juppé, ancien Premier Ministre ; Bernard Norlain, général, ancien commandant de la force aérienne de combat ; Alain Richard, ancien Ministre de la défense ; Michel Rocard, ancien Premier Ministre.

⁷⁵ Voir sur le site de l'Elysée : « Discours de M. le Président de la République. Présentation du SNLE, Le Terrible. Cherbourg, vendredi 21 mars 2008 ».

⁷⁶ Voir la « Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale », Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 11 décembre 2008 et les commentaires parus respectivement dans *Le Figaro* du 8 décembre : « Sarkozy veut relancer le désarmement nucléaire » et *Le Monde* du 10 décembre : « Le désarmement nucléaire au cœur du débat transatlantique ».

dissuasion qualifiée d'« assurance vie de la nation » et se montrait sceptique sur la valeur opératoire de l'« option zero » pour lutter contre la prolifération. Mais il pouvait se prévaloir en matière de désarmement d'initiatives qui témoignaient de sa volonté d'accompagner la nouvelle politique annoncée par l'Administration Obama. On peut donc s'interroger sur les raisons qui ont conduit des membres de l'establishment politique et militaire français à privilégier les thèses du Mouvement Global zero alors que le discours américain auquel il faisait écho était ambivalent et que les dissensions apparues lors de la conférence de Paris de février 2010 ont sérieusement écorné son image.

Le Mouvement dit « Global Zero »

Le mouvement Global Zero a été créé en 2008 à l'initiative d'une centaine de personnalités du monde politique et militaire, d'experts des questions de sécurité et de représentants de la « société civile ». L'objectif poursuivi était l'élimination des armes nucléaires par un accord en bonne et due forme et la mise en place d'un système de vérification adéquat. Le processus serait amorcé par une réduction significative des arsenaux russes et américains qui représentaient 96% des charges nucléaires disséminées à travers le monde. Ultérieurement, les autres puissances nucléaires s'imposeraient des contraintes équivalentes en application d'accords négociés dans un cadre multilatéral et l'on s'acheminerait ainsi par étapes vers un monde sans armes nucléaires. Enfin, la gestion internationale du cycle du combustible nucléaire empêcherait le détournement des activités nucléaires pacifiques à des fins militaires. Dans un appel adopté le 17 octobre, les membres fondateurs avaient établi une feuille de route et prévu que le but pourrait être atteint en 2020. Une conférence au sommet devait se réunir au début de l'année 2010 pour entériner les conclusions d'une commission russo-américaine chargée d'établir un partenariat pour l'élimination des armes nucléaires et mobiliser l'opinion publique au service de cette cause.

Cette conférence s'est tenue à Paris du 2 au 4 février 2010 et elle a bénéficié d'une large couverture médiatique en raison de l'actualité de la question débattue, de la notoriété des principaux participants et de la caution que lui apportèrent les Présidents russe et américain, le Premier Ministre britannique et le Secrétaire général de l'ONU. Toutefois, les messages de soutien adressés à la conférence n'avaient pas tous la même tonalité. Ainsi, les Présidents Obama et Medvedev, tout en adhérant à l'idée d'un monde sans armes

nucléaires, faisaient état des obstacles à surmonter et des conditions à remplir pour assurer le succès de l'entreprise tandis que M. Ban Ki-moon mettait l'accent sur la nécessité de parvenir à un désarmement nucléaire mondial et considérait que global zero n'était pas seulement un slogan mais un objectif tangible. Quant à M. Gordon Brown, il se montrait optimiste sur les chances de l'élimination des armes nucléaires tout en admettant que le chemin à parcourir serait long et périlleux.

Ces propos bienveillants, sinon complaisants à l'adresse des organisateurs de la conférence de Paris n'ont pas empêché les débats de prendre dès le début un tour polémique. Les principaux points de divergence portaient sur le sort réservé aux armes nucléaires tactiques (ANT) dans les négociations sur le désarmement et sur la politique à suivre pour empêcher la dissémination des armes nucléaires au Moyen-Orient.

Dans son intervention du 2 février, le Ministre des Affaires étrangères de la Suède, Carl Bildt, avait pressé la Russie et les Etats-Unis de réduire substantiellement leurs stocks d'ANT en Europe et plus particulièrement celles déployées aux confins orientaux de l'Union Européenne (UE). Cette exhortation suscita une réplique vigoureuse de l'ancien Secrétaire d'Etat, George Shultz, qui mit en cause la politique de la Russie à laquelle il reprochait d'accroître son stock d'armes nucléaires tactiques⁷⁷ et d'envisager leur emploi sur les champs de bataille. Le sénateur russe, Mikhail Margelov, contesta la véracité des allégations américaines et assura que son pays était prêt à réduire les stocks existants après la conclusion d'un nouvel accord sur la réduction des armements stratégiques. Par delà cette querelle, il convient de rappeler que les ANT n'ont pas été prises en compte jusqu'à présent dans le cadre des négociations dites START et que leur réduction n'est concevable que si l'on corrige simultanément les déséquilibres au plan des forces armées conventionnelles.⁷⁸

Par ailleurs, le programme nucléaire iranien a fait l'objet d'une controverse à la suite d'une déclaration de George Shultz qui

⁷⁷ Au cours du débat suscité par l'intervention de Carl Bildt, Richard Burt, un diplomate qui avait participé aux négociations sur la maîtrise des armements sous l'Administration Reagan avait indiqué que la Russie disposait d'au moins 7000 ANT alors que les Etats-Unis n'en avaient déployé qu'une centaine en Europe.

⁷⁸ Voir l'article de David Gardner : « Nuclear stars move towards benign alignment » - *Financial Times*, 4 février 2010

contestait la légitimité de l'enrichissement de l'uranium par Téhéran au motif que le pays possédait en abondance du gaz et du pétrole et pouvait se passer de la filière nucléaire pour satisfaire ses besoins énergétiques. La reine Noor de Jordanie s'est insurgée contre ce propos et a fait observer qu'on ne pouvait imposer des sanctions à l'Iran, tout en ignorant les capacités militaires d'autres nations. A ses yeux, tous les Etats de la région devaient être traités sur un pied d'égalité. Comme l'Etat d'Israël était visé en l'occurrence, George Shultz prit son parti et fit valoir qu'il ne pouvait se défaire de son armement puisqu'il était entouré d'ennemis qui contestaient son droit à l'existence. En revanche, les ambitions nucléaires de l'Iran devaient être contenues à tout prix et si les sanctions étaient inopérantes on aurait recours à d'autres moyens pour l'amener à résipiscence.

Ce désaccord ne pouvait que faire naître des doutes sur les chances de réalisation du programme global zero puisque dans un domaine aussi crucial que celui de la lutte contre la prolifération les positions de l'ancien Secrétaire d'Etat américain et de la reine de Jordanie étaient aux antipodes. En tout cas ce n'est pas en mettant en cause le « droit inaliénable de toutes les parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques » (article IV) qu'on pouvait espérer consolider le régime de non prolifération et le « deux poids, deux mesures » dans l'évaluation des capacités nucléaires des Etats de la région rendait improbable la création d'une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) dont le principe avait été approuvé par la conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995.

S'agissant de la possibilité de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires en l'espace de vingt ans, les illusions que l'on pouvait nourrir à cet égard se sont dissipées après l'intervention de Mme Ellen Tauscher, sous-secrétaire d'Etat pour la maîtrise des armements et la sécurité internationale et l'interview accordée à l'Agence Interfax par le Président de la commission des affaires internationales de la Douma, M Konstantin Kosachyov. En exposant, le 3 février, la position du gouvernement américain, Mme Tauscher a salué la vision du Président Obama d'un monde sans armes nucléaires mais elle n'a pas dissimulé que la réalisation de ce projet était une entreprise de longue haleine et que le but ne serait sans doute pas atteint dans les délais prévus par le mouvement global zero. Comparant le désarmement nucléaire avec le Graal, elle estimait que sa quête n'avait de sens que si elle contribuait au renforcement de « notre sécurité nationale ». Aussi les étapes à franchir pour atteindre l'objectif final devaient-elles davantage

retenir l'attention que le but que l'on s'était assigné. Ce qui importait en définitive était l'adoption de mesures concrètes susceptibles de renforcer la sécurité des Etats et de contribuer à la stabilité de l'ordre international.

De son côté, M. Konstantin Kosachyov, a exprimé des réserves sur les perspectives ouvertes par la conférence de Paris et estimé que si l'élimination des armes nucléaires était une idée séduisante, elle avait peu de chances de se concrétiser à moyen terme. Selon lui, le plan d'action en quatre étapes adopté à l'issue de la conférence n'était pas réaliste car il ne pouvait pas être appliqué d'une manière satisfaisante avant l'échéance fixée en 2030. Par ailleurs, M. Kosachyov rejoignait les préoccupations de Mme Tauscher en affirmant que le désarmement n'était pas une fin en soi et qu'il fallait le juger en fonction de sa contribution au renforcement de la sécurité internationale. Or la Russie était particulièrement sensible à cet aspect du problème et redoutait que des décisions hâtives en matière de désarmement pourraient modifier l'équilibre des forces à son détriment, « en raison de son infériorité au plan des forces conventionnelles, de la militarisation de l'espace et de l'existence de mécanismes de sécurité collective tels que l'OTAN ».⁷⁹

De prime abord, la position de la France n'était pas facile à défendre dans cette enceinte car ses dirigeants ne faisaient pas mystère des réserves que leur inspirait le programme global zero. A leurs yeux la dissuasion nucléaire conservait sa validité dans un contexte stratégique mondial lourd d'incertitude.⁸⁰ En outre, Paris contestait l'idée selon laquelle la réduction des arsenaux des grandes puissances entraînerait le ralentissement des programmes nucléaires des autres pays. Enfin, l'abolition des armes nucléaires apparaissait dans la meilleure des hypothèses comme un objectif lointain et il était préférable de faire porter l'effort sur la négociation de mesures concrètes qui avaient des chances d'être appliquées à court ou à moyen terme. C'est dans cet esprit que le Secrétaire général du Quai d'Orsay, M. Pierre Sellal, s'est exprimé le 2 février devant les participants de la conférence.

⁷⁹ « Global Zero deserves attention but must not be overestimated » - *Interfax*, 4 février 2010

⁸⁰ Selon *Le Figaro* du 3 février 2010, un diplomate français aurait fait ce commentaire en marge de la conférence : « Le rêve de vivre dans un monde sans armes, un monde angélique, est un rêve que l'humanité poursuit depuis toujours et que l'on ne peut qu'applaudir. Se passer de l'arme nucléaire alors qu'elle existe toujours dans la panoplie et que d'autres pays la possèdent me paraît en revanche risqué »

Selon lui, la priorité devait être accordée à la recherche d'une solution diplomatique au problème iranien car si l'Iran accédait à l'arme nucléaire il en résulterait « une cascade de prolifération dans la région et une anarchie nucléaire dans le monde, qui mettra fin au rêve d'un monde dénucléarisé ». Soulignant ensuite l'écart entre la rhétorique du désarmement et sa mise en œuvre, il affirma que les « vraies mesures de désarmement sont basées sur des faits et pas seulement sur des paroles ». Or la réalité était décevante puisque les négociations START avaient été interrompues et que les Russes et les Américains venaient seulement de s'entendre sur le principe de leur reprise. Par ailleurs, le TICE n'était toujours pas entré en vigueur et la paralysie de la conférence de Genève sur le désarmement rendait problématique la conclusion à bref délai d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires. La France, quant à elle, avait donné l'exemple en matière de désarmement nucléaire en renonçant à la composante terrestre de la FNS, en diminuant d'un tiers sa composante aéroportée, en réduisant le nombre de ses têtes nucléaires et en démantelant ses centres d'essais nucléaires. Il appartenait donc aux autres puissances nucléaires de s'engager dans la même voie et de réduire leurs arsenaux pour « arriver à la stricte suffisance ». Quant à l'élimination totale des armes nucléaires elle aura lieu quand « les conditions de sécurité et politiques seront réunies ».

Ce discours a pu décontenancer l'auditoire auquel il s'adressait et susciter des réactions négatives de la part des ténors du mouvement. Ainsi Richard Burt, a manifesté son dépit en déclarant que « la position française était davantage déterminée par des « réflexes émotionnels et psychologiques hérités de la tradition gaullienne que par la défense des intérêts nationaux ». Toutefois il estimait qu'elle pourrait « évoluer dans le temps, si nous trouvons le moyen de multilatéraliser l'effort en ralliant les Russes et les Chinois ».⁸¹ Il excluait en tout cas l'éventualité du ralliement de la France à un programme auquel la Russie n'adhérerait que du bout des lèvres. Par ailleurs, des voix se sont élevées en marge de la conférence de Paris pour critiquer la politique américaine et souligner le contraste entre un discours irénique prônant l'élimination totale des armes nucléaires et une pratique tendant à

⁸¹ Voir les articles consacrés à la conférence global zero de Paris par Isabelle Lasserre : « Désarmement nucléaire : Paris résiste à l'option zéro » - *Le Figaro*, 3 février 2010 et Natalie Nougayrède : « Paris réticent face à l'élimination de l'arme nucléaire » - *Le Monde*, 3 février 2010

augmenter les crédits affectés à leur modernisation.⁸² A cet égard, l'appréciation formulée par Leo Michel, professeur à la National Defense University de Washington, lors d'un débat organisé par la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) était particulièrement topique : « Pour Barack Obama, un monde dénucléarisé n'est qu'une vision à long terme. En face il y a la réalité, la nécessité de rassurer nos alliés et de maintenir pour l'instant une dissuasion efficace ». ⁸³

En définitive, la position de la France telle qu'elle a été exposée par le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères pouvait difficilement être récusée par le mouvement global zero dès lors que les porte-parole des Etats-Unis et de la Russie étalaient leurs divergences à la conférence de Paris et exprimaient des doutes sur la possibilité de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. En outre, l'approche pragmatique préconisée par la France ne se distinguait pas fondamentalement de celle des deux grandes puissances nucléaires qui mettaient elles aussi l'accent sur l'adoption de mesures concrètes en vue de progresser sur la voie du désarmement sans trop se soucier de la manière dont l'objectif final pourrait être atteint. En revanche, le gouvernement français estimait que ce n'est pas en faisant miroiter aux yeux de l'opinion publique l'utopie d'un monde sans armes nucléaires que l'on servait la cause du désarmement mais en abordant de front les problèmes qu'il soulève et en tentant de les résoudre en veillant à ce que la réductions des forces armées et des armements soit progressive et équilibrée et qu'à chaque étape du processus la sécurité de toutes les parties contractantes soit garantie. Or l'expérience a démontré qu'on ne peut pas déterminer à l'avance la durée des négociations nécessaires pour parvenir à un accord et qu'il est donc téméraire d'envisager l'élimination totale des armes nucléaires à l'horizon 2030. En fixant cette échéance le mouvement global zero a fait un pari audacieux qui a peu de chances d'être gagné et la crédibilité de son action risque d'en pâtir durablement.

⁸² Voir notamment l'article de Greg Mello : « The Obama disarmament paradox » - *Bulletin of the Atomic Scientists*, 4 février 2010.

⁸³ Voir l'article de Isabelle Lasserre : « Désarmement nucléaire : l'objectif 2030 de Global Zero » - *Le Figaro*, 5 février 2010

Le débat sur la dissuasion après l'accession de la gauche au pouvoir

Après les élections présidentielles et législatives du printemps 2012 et l'accession de la gauche au pouvoir, le gouvernement socialiste a maintenu la continuité de la politique de sécurité et de défense de la France et a réaffirmé son attachement à la dissuasion nucléaire. A cet égard, le geste du Président de la République d'effectuer, le 4 juillet, une plongée à bord du SNLE, « *Le Terrible* », au large de Brest a revêtu une valeur symbolique très forte. Peu avant, il avait désavoué Michel Rocard qui avait déclaré sur la chaîne de télévision BFMTV, le 19 juin, que « la suppression de la force de dissuasion permettrait d'économiser par an 16 milliards d'euros qui ne servent absolument à rien ». Dans une déclaration faite le lendemain en marge de la conférence de Rio sur la terre, François Hollande fit la mise au point suivante : « Renoncer à la dissuasion nucléaire pour des raisons d'économie budgétaire n'est pas aujourd'hui la position de la France. Je me suis engagé devant les Français pour préserver la dissuasion nucléaire parce que c'est un élément qui contribue à la paix. Il y a des négociations et une discussion sur le désarmement nucléaire. La France doit y prendre toute sa part et nous le ferons »⁸⁴ Cette ligne était confirmée l'année suivante par l'adoption d'un livre blanc sur la défense et la sécurité nationale préfacé par le Président de la République.⁸⁵ Il y énonçait les trois priorités de la stratégie française – la protection, la dissuasion et l'intervention - et soulignait leur interdépendance.

S'agissant de la dissuasion nucléaire, le Livre blanc ne laisse planer aucun doute sur la volonté du gouvernement de persévérer dans la voie où la France s'était engagée sous la présidence du général de Gaulle. On y proclame la nécessité de détenir une force nucléaire pour « empêcher toute agression contre le territoire national » et écarter toute menace de chantage que « certaines puissances nucléaires de droit ou de fait pourraient être tentées d'exercer en cas de crise internationale contre nous et nos alliés ». En outre, la France, qui a réintégré les structures du commandement militaire de l'OTAN, se doit de respecter les engagements énoncés dans le concept stratégique adopté en novembre 2010 à Lisbonne. Celui-ci réaffirme « le rôle des armes nucléaires en tant que garantie

⁸⁴ Voir les commentaires de Jean Guisnel : « Dissuasion : Michel Rocard remet les pieds dans le plat » - *Le Point*, 21 juin 2012 et de Nathalie Guibert : « En France, la rigueur rouvre le débat sur la dissuasion » - *Le Monde*, 23 juin 2012

⁸⁵ « *Livre Blanc. Défense et Sécurité nationale 2013* » - Paris, La Documentation française, mai 2013

suprême de la sécurité et pilier de la doctrine de défense de l'alliance » et rappelle qu'aux termes de la déclaration d'Ottawa du 19 juin 1974 les « forces nucléaires françaises et britanniques jouent un rôle dissuasif propre contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'alliance ». Enfin, un lien étroit est établi entre la dissuasion nucléaire et la capacité d'intervention sur des théâtres extérieurs : une force de dissuasion qui ne prendrait pas appui sur des forces conventionnelles perdrait de sa crédibilité puisque la France ne serait plus en mesure de « défendre ses intérêts stratégiques et d'honorer ses alliances ». On conçoit que cette réaffirmation de la doctrine traditionnelle ait ravivé la flamme des opposants à l'arme nucléaire mais on observe également un élargissement du débat sur la dissuasion et une diversification des arguments mis en avant par ceux qui en contestent la pertinence ou préconisent son adaptation au nouveau contexte international.

L'ancien Ministre de la défense, Paul Quilès, et le général Bernard Norlain, ont réagi avec véhémence en déplorant le « conformisme et l'archaïsme intellectuel » des déclarations officielles et en regrettant que la France se tienne à l'écart du « mouvement de dénucléarisation générale ». Toutefois, le général Norlain ne dissimule pas son désenchantement et laisse entendre que l'agitation entretenue par le mouvement global zero pourrait être vaine puisque toutes les puissances nucléaires continuent de moderniser leurs arsenaux et que les Etats-Unis ne font pas exception à la règle. En outre, il prend acte du fait que sa voix est isolée au sein de la corporation des officiers qui n'osent pas mettre en question le dogme de la dissuasion et ne perçoivent pas la signification du désarmement dans la perspective de la lutte contre la prolifération. Enfin, pour dissiper tout malentendu, il s'inscrit en faux contre des mesures unilatérales et précise que l'élimination totale des armes nucléaires interviendrait dans le cadre d'un « traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».⁸⁶

L'ancien Ministre de la Défense, Hervé Morin, s'est prononcé en faveur d'une réduction du format de la force nucléaire stratégique et a proposé de l'amputer de sa composante aéro-terrestre, la nécessité de délivrer un ultime avertissement à l'adversaire ne s'imposant plus dans le nouveau contexte stratégique. Il ne conteste pas la fonction

⁸⁶ Voir l'interview du général Bernard Norlain par Jean Guisnel - *Le Point*, 15 juillet 2012. Dans une tribune libre parue dans *Le Monde* du 29 octobre 2011, le général Norlain s'était exprimé d'une manière plus abrupte : « L'arme nucléaire est inutile et coûteuse. Se débarrasser d'un danger pour la planète »

dissuasive de l'arme nucléaire mais estime que la force océanique stratégique (FOST) est suffisante pour répondre aux besoins de la dissuasion « tant qu'il y aura des menaces potentielles pour notre sécurité ultime ». ⁸⁷ Par ailleurs, l'abandon de la « deuxième composante » de la force nucléaire permettrait de réaliser des économies qui pourraient être affectées au renforcement des forces conventionnelles et contribueraient ainsi au maintien de l'équilibre d'ensemble sur lequel repose la politique de défense et de sécurité de la France. Hervé Morin se soucie également de la place du désarmement dans la lutte contre la prolifération, celle-ci ne pouvant être enrayée que si les puissances dotées de l'arme nucléaire engagent une « marche collective vers son bannissement ». Il appartient aux Russes et aux Américains de faire les premiers pas dans cette direction mais les autres puissances nucléaires devront se joindre à eux lorsque les conditions de leur participation à une négociation multilatérale seront réunies. ⁸⁸

Quant aux prises de position du général Vincent Desportes sur la stratégie de dissuasion, elles reflètent les préoccupations de l'armée de terre qui craint que les restrictions budgétaires se traduisent par un affaiblissement des forces conventionnelles. A ses yeux, la « sanctuarisation des crédits nucléaires » risque de porter un coup fatal aux forces de projection qui permettent à la France « d'agir d'une manière autonome dans l'espace géographique qui correspond à ses intérêts sécuritaires, l'Europe, le bassin méditerranéen et l'Afrique jusqu'au golfe de Guinée ». Faute de maintenir cette capacité, la France serait réduite à ne mener dans la durée que « des opérations dont les Etats-Unis valideraient le principe » et condamnée à ne fournir qu'une « force d'appoint au sein d'une coalition ». ⁸⁹ Il faudrait donc redimensionner l'arsenal nucléaire et affecter les économies réalisées au maintien des « capacités d'action conventionnelles nécessaires à la logique globale

⁸⁷ Ce point de vue est contesté par Philippe Wodka-Gallien : « Supprimer la composante aérienne c'est affaiblir le message de la dissuasion, fissurer délibérément la stratégie de défense nationale et, par le vide capacitaire ainsi créé, s'interdire de faire évoluer notre stratégie en fonction de situations futures inédites » - Voir son article : « Pérennité des forces aériennes stratégiques françaises » - *Revue Défense Nationale*, N° 766, janvier 2014

⁸⁸ Interview de Hervé Morin par Jean Guisnel : « Engageons une marche collective vers le bannissement de l'arme nucléaire » - *Le Point*, 18 décembre 2013

⁸⁹ Voir la tribune libre de Vincent Desportes dans *Le Monde* du 10 avril 2013 : « L'armée française ne peut intervenir partout. Fixons des zones d'intervention spécifiques ».

de la dissuasion »⁹⁰ Ainsi pourrait-on concilier les exigences d'une stratégie de l'action pour la gestion des crises internationales et la préservation de l'ultime recours en cas de menace contre les intérêts vitaux de la nation. Si le général Desportes aborde de front les problèmes que soulève l'adaptation de la politique de défense et de sécurité de la France au nouveau contexte stratégique, il ne semble pas accorder la même attention au rôle qu'elle pourrait jouer dans la relance des négociations en vue du désarmement.

Propos final

Les considérations qui précèdent ne permettent pas de spéculer sur le dépérissement à moyen terme des stratégies nucléaires des grandes puissances et force est de constater que les risques de l'élargissement du club atomique se sont accrus depuis l'effondrement de l'ordre bipolaire. Contrairement à une idée reçue, la fin de l'antagonisme Est-Ouest et la disparition de la menace soviétique ne nous ont pas fait entrer dans un monde post-nucléaire mais ont ouvert une « seconde ère de l'âge atomique » On conçoit donc que la France à l'instar des autres puissances nucléaires se soucie de conserver et de moderniser un outil militaire qui garantit la défense des intérêts vitaux du pays, sauvegarde l'identité nationale, contribue à la stabilité régionale et permet de se prémunir contre les incertitudes de l'avenir.

En revanche, l'affichage d'une stratégie de dissuasion nucléaire est difficilement compatible avec une politique active de non-prolifération car on ne peut « empêcher l'accession de nouveaux Etats au cercle nucléaire que si celui-ci prépare en même temps sa propre disparition. Comment prétendre interdire aux autres, sauf renonciation volontaire de leur part, ce que l'on se permet à soi-même ».⁹¹ Or le caractère discriminatoire du TNP est de plus en plus vivement ressenti par les Etats non dotés de l'arme nucléaire qui reprochent aux puissances nanties le non respect de l'engagement pris en 2000 de tendre vers l'élimination complète de

⁹⁰ Voir Vincent Desportes : « L'efficacité de la dissuasion suppose la cohérence d'ensemble » - *Revue Défense Nationale*, N°758, mars 2013 et « Les conséquences opérationnelles et stratégiques de la LPM » - *Revue Défense Nationale*, N° 764, novembre 2013

⁹¹ C'était la position exposée par le Ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville dans un discours prononcé le 3 novembre 1964 devant l'Assemblée nationale.

leurs arsenaux stratégiques. C'est pour dissiper leurs préventions que le président Obama et des personnalités américaines de haut rang ont imaginé d'instrumentaliser le thème du global zero mais il ne semble pas que la campagne menée à la suite de l'appel lancé par la conférence de Paris, en février 2010, ait produit les effets escomptés.

Il faut donc s'attendre à des affrontements entre pays nantis et pays dépourvus lors de la conférence d'examen du TNP de 2015 et l'on se rendra peut-être à l'évidence que le régime de non-prolifération institué à la fin des années 1960 n'est plus adapté aux nouvelles réalités de la vie internationale. On se souvient que le général Lucien Poirier dont les écrits sur la stratégie théorique font autorité et qui a notamment exercé sa réflexion sur le devenir des forces nucléaires après la fin de la guerre froide avait préconisé en matière de prolifération une approche différente de celle à laquelle on est accoutumé puisqu'elle tendait à la mise en œuvre d'une stratégie des intérêts partagés fondée sur l'émergence d'une « culture nucléaire universelle ».⁹² Tout récemment, l'amiral Jean Dufourcq a lui aussi dénoncé les effets pervers que la lutte contre la prolifération a introduit dans la « signalétique dissuasive » après la fin de la guerre froide et mis en question le « culte de la non-prolifération » qui aurait empêché l'établissement d'un équilibre stratégique stable au Moyen-Orient.⁹³

Il convient donc de trouver d'autres biais pour garantir la stabilité à « l'ère de la désorganisation massive » et réfléchir aux conditions de l'instauration d'un nouvel ordre nucléaire dont la logique serait différente de celle qui a présidé à la conclusion du traité de non-prolifération.⁹⁴ En France, l'ouverture d'un débat approfondi sur la dissuasion et sur son articulation avec la problématique du désarmement et de la défense européenne s'impose d'autant plus que la fin de la stratégie nucléaire n'est pas pour demain et que l'élimination complète des armes nucléaires est hors de portée. Les observations présentées par Dominique David en conclusion du

⁹² Lucien Poirier : « *La crise des fondements* » - Paris, Economica, 1994. Voir la section intitulée : « Sur le désarmement et la prolifération : la dialectique local-global » pp. 101-107

⁹³ Voir son étude : « Les signaux de la dissuasion stratégique » dans le dossier réalisé par l'IRSEM sous la direction de Jean-Christophe Romer et Thierry Widemann - *Les champs de Mars*, N°25, hiver 2013, La Documentation française

⁹⁴ Voir l'article stimulant de Pierre Hassner : « Régulation et stratégie : l'ère de la désorganisation massive » - *Revue Défense Nationale*, N° 758, mars 2013

dossier sur la dissuasion publié par l'IRSEM⁹⁵ fixent le cadre d'un tel débat et pourraient servir d'aiguillon à l'élaboration d'une politique de sécurité coopérative fondée sur la détention d'une capacité de dissuasion minimale dans un monde où la menace nucléaire restera latente puisque l'arme nucléaire ne peut pas être « désinventée ».

*

*

*

⁹⁵ « Dix remarques sur la dissuasion, le nucléaire et la France » par Dominique David - op. cit., La Documentation française

L'institution militaire française en voie de démantèlement

André Thiéblemont

Sociologue, Colonel (er)

Depuis plus de quinze ans, l'Armée française subit une profonde mutation : plus ou moins ignorée du grand public, elle n'a fait l'objet d'aucun débat. Touchant plus particulièrement l'Armée de terre, elle transforme radicalement une organisation militaire séculaire. Il ne s'agit pas simplement de la rétraction du budget de la défense nationale ou de la réduction des effectifs et des programmes d'armement qui en découlent ! Plus profondément, les déterminismes d'une économie de rareté à laquelle les armées sont contraintes conduisent à un démantèlement de l'institution militaire. Tout se passe, comme si, sous la V^e République, l'édifice politique bâti par une III^e qui se voulait pérenne, se déconstruisait ! Pour prendre la mesure du phénomène, il faut donc revenir à ce que fut l'œuvre des Républicains à la fin du XIX^e avant de considérer la formidable mutation que subissent les armées.

Hier, l'Armée médiatrice de l'idée républicaine

Aux lendemains de la défaite de 1870, de l'insurrection communarde et de la tentative de restauration de la monarchie par le comte de Chambord, les parlementaires républicains partagent « un sentiment de décadence » auquel se combine la menace monarchique et celle de « foules urbaines déracinées ». Ils éprouvent la nécessité d'une « régénération de la relation sociale » et d'« une cohésion nationale à retrouver ».⁹⁶ Face aux périls intérieurs et extérieurs qui menacent la France, le militaire est alors

⁹⁶ Jean François Chante, *Vers l'Armée nouvelle*, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 90-93.

perçu comme l'instrument de restauration d'une « discipline nationale »,⁹⁷ à double titre.

L'éducation du soldat accouchant d'un citoyen.

Les Républicains raisonnent le service militaire obligatoire dans une double perspective : celle de la Nation en armes face au Prussien, celle aussi d'un apprentissage de la citoyenneté. En effet, à l'époque, la conscience de la puissance du feu conduit des doctrinaires militaires à penser le combat non plus dans l'ordre serré des batailles napoléoniennes mais en ordre dispersé. D'où l'effervescence d'une réflexion sur la formation d'un nouveau combattant qu'analyse Alain Ehrenberg au début des années 1980.⁹⁸ N'étant plus sous la surveillance du rang, relativement isolé, il doit être tout à la fois « autonome et docile », s'approprier le combat, être capable d'initiatives tout en restant discipliné. Il s'agit alors de le former sur un double versant, individuel et collectif : lui inculquer la conscience de ses capacités individuelles et le pousser à l'initiative d'une part, le soumettre à l'intérêt collectif (le groupe, la section, la compagnie, « la petite patrie ») d'autre part. Or, selon, Ehrenberg, une telle conception de l'instruction militaire s'apparente à « un mécanisme éducatif étroitement lié au fonctionnement de la relation politique en démocratie ».⁹⁹ Pour les doctrinaires militaires comme pour les Républicains, aux cotés de l'école et des sociétés patriotiques, l'éducation militaire doit être aussi l'éducation du citoyen. C'est dans ce contexte idéologique que le chef de bataillon Lyautey écrit son fameux article sur le rôle social de l'officier.¹⁰⁰

Le militaire défendant le drapeau tricolore : un médiateur entre le peuple et la République

Pris en écharpe entre deux menaces intérieures, celle de foules urbaines brandissant le drapeau rouge et celle de campagnes plutôt acquises au drapeau blanc de la monarchie, les Républicains se trouvent devant la difficulté de faire adopter le symbole tricolore républicain comme symbole national.¹⁰¹ Parvenir à donner « partout aux trois couleurs la même signification et la même adhésion émotionnelle supposait une forme d'appropriation particulière et

⁹⁷ *Ibidem*, p. 93 et 94.

⁹⁸ Alain Ehrenberg, *Le corps militaire – Politique et pédagogie en démocratie*, Aubier, 1983, p. 99-105 et 120-154.

⁹⁹ *Ibidem*, p. 169.

¹⁰⁰ Lyautey, « Du rôle social de l'officier dans le service universel » in *La Revue des deux mondes*, 1891.

¹⁰¹ Pour ce qui suit, voir Jean François Chanet, *op.cit.*, p. 245-249.

immédiate ». ¹⁰² Or, à l'époque, l'esthétique du soldat héroïque défendant son drapeau irriguait les foyers. ¹⁰³ L'adhésion aux trois couleurs viendrait donc du contact entre le peuple et la troupe. Aux yeux des Républicains, l'Armée et ses régiments sont alors perçus comme un moyen de médiation entre la République et le peuple français tout entier : gardiens du symbole tricolore et l'honorant, ils en seraient le clergé. En cela, le militaire devenait producteur d'une cohésion nationale.

C'est à partir de là que se construit cette liturgie politique et républicaine dont les rites sacralisent le drapeau régimentaire. A ce titre, la cérémonie du 14 juillet 1880 à Longchamp, au cours de laquelle Jules Ferry, Président du Conseil de la nouvelle République, remet leur nouveau drapeau ou étendard aux régiments de l'Armée française constitue un ancrage fondateur de cette liturgie.

Ainsi, que ce soit par la bataille, par ses fonctions sociales et culturelles ou au travers du symbole national dont la garde lui est confiée, de multiples manières, célébrée ou vilipendée, chantée et racontée y compris dans la dérision de sa vie de quartier ou dans la contestation des excès de sa discipline, l'institution militaire édiflée par une IIIe République qui se voulait pérenne a irrigué le peuple français et a contribué à le nourrir de l'idée républicaine.

Aujourd'hui, l'Armée n'est plus qu'un « outil »

Mais voici que sous la Ve République cet édifice se déconstruit. C'est d'abord la suspension du service national. Bon an mal an, avec ses travers qui furent soulignés maintes fois, il remplissait les fonctions éducatives et sociales que lui avait dévolues la III^e République. Ses diverses ressources éducatives et sociales profitaient à des populations de jeunes quelque peu démunis, pour lesquels le départ au service constituait une possibilité d'échapper « à la galère ». ¹⁰⁴ En 1996, le bébé est jeté avec l'eau du bain que des docteurs jugeaient trop sale. ¹⁰⁵

¹⁰² *Ibidem*, p. 247.

¹⁰³ *Ibidem*, p. 246. Chanet évoque à ce propos la reproduction en série à partir de 1873 du tableau d'Alfonse de Neuville, *Dernières cartouches*, popularisant la résistance de *Bazeilles*.

¹⁰⁴ Voir Marc Bessin, « Le difficile de voir d'insertion du service militaire », *Annales de Vaucresson*, n°32-33, 1990, p. 241-251.

¹⁰⁵ Notons qu'en 1996, une grosse majorité de Français était tout à la fois favorable à l'armée de métier et au maintien du service national, en raison justement des fonctions sociales et des ressources éducatives que celui-ci continuait à offrir aux plus démunis. Voir André Thiéblemont, *Les Français et le service national (1970-1996) – Ses fonctions et ses représentations dans la société française*,

Alors que déjà, se dessinent dans le pays les prémices de violences à venir et que l'intégration dans la vie de la Cité de nouvelles générations de Français pose problème, l'Armée française, professionnalisée, dorénavant vouée principalement à la projection de forces hors de métropole, est réduite pratiquement à la moitié de ses effectifs. Elle perd ses fonctions éducatives et sociales ainsi que son rapport au territoire.

Dans le même temps où elle se professionnalise, elle entre dans une économie de rareté de plus en plus drastique. Elle vend emprises, forts et casernes. L'Armée de terre en particulier disparaît d'un paysage national que ses manifestations et ses œuvres tramaient depuis trois ou quatre siècles : elle avait plus de deux cents vingt régiments avant la réforme, elle n'en a plus que 98 en 2007, elle en aura 80 ou moins en 2014.

Et voilà que la nouvelle armée se révèle plus couteuse que prévu. S'ajoute à cela une inflation industrielle des coûts d'équipements et d'armements - lourds, sécuritaires et sophistiqués plutôt que légers et rustiques - qui ne cesse et ne cessera de grever lourdement les budgets militaires.¹⁰⁶ Quant à l'affichage de la réduction de la dépense publique qu'appelle l'état des finances du pays, il place *de facto* la dépense militaire en première ligne. Les politiques de tous bords en jouent, à la baisse. C'est indolore, sans risques politiques ! L'artifice des *Livres blancs* successifs masque qu'une économie à tout prix et une logique comptable sont devenues les déterminants de la politique militaire de la France. Dirigeants politiques et bureaucrates, rêvant de mettre le militaire au pas, prennent en otage une armée sans voix dont les responsables successifs se musèlent. Les premiers en imposant à ceux-là, les économies d'énergie militaire sont traquées, au nom de la solidarité nationale, de la rationalité des coûts, de l'efficacité (« faire mieux avec moins »), d'une nouvelle donne stratégique, etc.

La sémantique n'est pas innocente ! On parle aujourd'hui couramment de « l'outil militaire » : l'expression réduit le militaire à un technicien de la violence légitime. Hier l'Armée était une

Les documents du centre d'études en sciences sociales de la défense, 1997, p. 85 et suiv.

¹⁰⁶ Voir sur ce point l'analyse peu connue de Martial Foucault, « Les budgets de défense en France entre déni et déclin », IFRI, *Focus stratégique*, n°36, avril 2012, p.15-20. L'auteur, observe notamment que l'inflation des coûts industriels est très supérieure à l'inflation du panier de la ménagère : on se trouve donc devant une « augmentation non contrôlée du coût d'acquisition des systèmes d'armes, alors que les budgets de défense suivent une tendance haussière moins rapide, voire stable ». De la sorte, dans le cas français, « l'inflation militaire croît à un rythme plus rapide que la déflation des effectifs qui, elle-même, ne peut converger vers zéro ».

institution. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un outil. Tout cela est plus ou moins connu.

Démantèlements

Ce qui l'est moins, ce sont les effets d'une recherche d'économies à tout prix sur l'organisation des forces. L'Armée française - tout particulièrement l'Armée de terre -, otage de la menace économique et d'une solidarité nationale épargnant les protestataires, subit deux profondes réformes qui bouleversent l'édifice militaire.

De l'organique au modulaire

Pour s'en tenir au cas de l'Armée de terre, ses décideurs en viennent d'abord à rompre avec une organisation séculaire façonnée à l'épreuve de la bataille. Celle-ci, sous un commandement unique, intégrait au niveau de la division puis du régiment des attributions, des pouvoirs et des moyens qui garantissaient l'autonomie d'action que requiert la manœuvre face à l'ennemi. Cette organisation, qualifiée d'«organique» fédérait sous une même identité collective et faisait coopérer en permanence des organismes différenciés, de combat et d'appui, des services administratifs et techniques, etc. Dans le cas d'un régiment, de l'accoutumance de ses unités à vivre, à manœuvrer ou à opérer ensemble dans le même espace temps, résultait une « connaissance mutuelle » et une certaine fluidité des rapports et des articulations entre unités différentes. Tout cela, n'allait pas sans frictions que régulaient l'unité de commandement et, bon an mal an, l'esprit de corps du régiment : une solidarité de ses membres toujours à construire, qu'entretenaient et renouvelaient des expériences communes, les récits souvent légendaires des prouesses de tel ou tel personnage du régiment, grand ou petit chef, voire simple combattant.

Mais les redondances de cette organisation séculaire sont jugées trop coûteuses. Au nom des impératifs stratégiques du nouveau contexte international, elle est abandonnée au début du siècle. Une organisation dite « modulaire » des forces lui est substituée. A l'image d'un immense logo, l'Armée de terre est maintenant plus ou moins agencée en « réservoirs de compétences » dont les pièces sont assemblées en fonction des besoins opérationnels. Des capacités de commandement et logistiques, hier intégrées dans des divisions, sont regroupés dans des « états-majors de force » ou des brigades spécialisées. Quant aux régiments, ils constituent maintenant des « réservoirs de modules » : unités élémentaires, petites unités spécialisées qui seront expédiées isolément aux quatre coins du monde en fonction des besoins courants de missions

extérieures ou qui seront systématiquement assemblées à des modules provenant d'autres régiments pour former des groupements tactiques interarmes (GTIA) en cas d'engagement dans un conflit.

Les arguments stratégiques et tactiques ne manquent pas pour légitimer cette nouvelle organisation : notamment la flexibilité des réponses qui doivent être apportées à la variété des crises ou l'exigence de l'interarmes dans le combat terrestre contemporain ! Sur le premier point, on observe pourtant que la composition des GTIA mis sur pied depuis le début des années 2000 dans diverses situations de crise (Cote d'Ivoire, Liban, Afghanistan ou Mali) ne varie guère.¹⁰⁷ Quant au combat interarmes, il est quelque peu fallacieux de le présenter comme « une exigence des engagements terrestres contemporains ». ¹⁰⁸ L'exigence est ancienne. Le cadre de l'organisation divisionnaire de naguère n'y faisait nullement obstacle. L'éventualité d'un engagement terrestre face aux divisions soviétiques fit notablement progresser les procédures et les pratiques de la manœuvre interarmes. A l'époque, les groupements tactiques circonstanciels et non systématiques mis sur pied dans le cadre divisionnaire n'avaient nul besoin d'être qualifiés d'interarmes ! Ils l'étaient, par définition.¹⁰⁹

En réalité, cette systématisation de l'organisation modulaire des forces terrestres n'a fait que rationaliser les bricolages d'organisation auxquels l'Armée de terre est contrainte depuis les années 1980, en raison de la rareté de ses personnels disponibles pour les engagements extérieurs.¹¹⁰ Elle n'a d'autre justification

¹⁰⁷ Soit, sommairement, deux à trois compagnies d'infanterie, un escadron blindé et des éléments de génie avec ou sans appuis lourds.

¹⁰⁸ Voir, FT04, *Les fondamentaux de la manœuvre interarmes*, Armée de terre, juin 2011. Ce document officiel, qui légitime l'organisation modulaire et la systématisation du GTIA comme « élément tactique de base », présente « l'action interarmes » comme « exigence des engagements terrestres contemporains » !

¹⁰⁹ Pour une critique de la modularité et de sa justification par l'interarmes, voir Lieutenant-colonel Duval et alliés, « Enseignements tactiques : les opérations de l'Armée de terre des années 1990 », dans *Les cahiers de la réflexion*, CDEF, novembre 2005, notamment p.25-30, accessible à l'adresse, <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennes-publications/cahier-de-la-reflexion>, ainsi que le remarquable article du Lieutenant-Colonel Franc, « L'évolution du système divisionnaire français de 1945 à nos jours », dans *Objectif Doctrine – La division*, n°34, CDES, p.66-68, accessible à l'adresse : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr/publications/anciennes-publications/objectif-doctrine/objectif-doctrine-n-34>.

¹¹⁰ Cette observation est développée dans André Thiéblemont, « La fin du régiment, trente ans de déstructuration de l'organisation tactique régimentaire, Focus stratégique n°48, novembre 2013.

qu'une recherche d'économies sur les effectifs et sur les coûts de fonctionnement.

Aujourd'hui, jamais ou rarement, les unités d'un même régiment manœuvrent ensemble sous le commandement de leur chef de corps dans le même espace temps. Le régiment n'a plus d'expérience qui soit commune à tous ses membres : il ne fabrique plus d'histoire. Chacune de ses unités a maintenant sa propre histoire, sa propre expérience, différente de l'unité voisine.¹¹¹ Le chef de corps n'est plus maître de son corps.

Bases de défense et mutualisation des soutiens

Ce constat est d'autant plus vrai que la Révision générale des politiques publiques (RGPP) a secrété cette mutualisation des moyens administratifs et techniques des formations militaires, regroupés maintenant dans des bases de défense interarmées.

Un récent rapport du Sénat a traduit le « désarroi » qu'a provoqué cette nouvelle disposition. « Les témoignages sont unanimes : cette réforme a bouleversé des modes de fonctionnement profondément ancrés dans la culture des trois armées et des services. Bien plus que la professionnalisation des armées, elle a entraîné une réelle perte de repères avec la disparition de tous les anciens référentiels et modes de fonctionnement, parfois séculaires ». ¹¹²

La création des bases de défense a, de fait, dissocié l'opérationnel et ses soutiens, l'Armée de Terre étant la plus touchée par ce processus. Il existe maintenant deux chaînes hiérarchiques parallèles : celle du commandement opérationnel propre à chaque armée et celle des soutiens qui des bases de défense remonte à l'Etat-major des armées (EMA) à Paris. C'est un choc culturel. Hier, la gestion des soutiens était intégrée dans la vie courante des formations militaires et subordonnée à la mission. Aujourd'hui, cette gestion est réalisée par des organismes autonomes : leur fonctionnement risque d'être soumis à des logiques plus administratives et financières qu'opérationnelles.¹¹³

Cette mise en place de bases de défense s'est accompagnée par ailleurs d'une « dématérialisation » des rapports entre opérationnels

¹¹¹ Sur cette observation, voir André Thiéblemont, « Réveils identitaires dans l'Armée de terre », *Inflexions* n°11, juin-septembre 2009.

¹¹² Gilbert Roger et André Dulait, *Rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la mise en place de la réforme des bases de défense*, Sénat, juillet 2012, p. 68, accessible à l'adresse <http://www.senat.fr/rap/r11-660/r11-6601.pdf>.

¹¹³ Voir à ce titre l'excellente analyse de Paul Massart, « Les deux interarmées et l'« administratif », dans Tribune n°397, 17 – 23 juin 2013, *Revue défense nationale*, accessible à l'adresse <http://www.defnat.com/>.

et soutiens.¹¹⁴ Alors qu'hier ces rapports s'ajustaient peu ou prou dans la routine militaire, ils se règlent dorénavant par messages électroniques gérés par un logiciel. Dans les rangs, leurs procédures bureaucratiques produisent un sentiment de déshumanisation. Enfin, la complexité de ces procédures est telle que les unités de combat doivent longtemps à l'avance planifier leurs demandes de soutien pour leurs exercices de terrain. Or, une telle temporalité s'adapte mal à l'exigence de disponibilité et à une certaine imprévisibilité des tâches et missions de ces unités dont les planifications sont fréquemment « pétardées »¹¹⁵ en raison des aléas de leurs activités.

Et demain ?

De telles transformations des structures séculaires des forces armées donnent l'impression d'une fuite en avant sans autre projet que celui d'une économie comptable dont les raisonnements prennent l'apparence de l'infaillibilité. Ainsi de parlementaires qui dans un récent rapport estiment que l'augmentation du nombre de personnels civils dans les postes de soutien des bases de défense constituerait « un véritable gisement d'économies » : selon leur évaluation, un civil coûte en effet moins cher qu'un militaire dans ces postes en raison des heures que celui-ci consacre à « entretenir sa forme physique et sa préparation strictement militaire » !¹¹⁶ On se trouve là devant une technocratie des coûts, qui ne tient aucun compte d'aspects difficilement chiffrables de l'emploi du militaire dans ces postes (disponibilité, contraintes de gestion des personnels militaires, etc.).

Ces démantèlements qui se combinent avec la réduction drastique du format de l'Armée française posent deux interrogations. La première tient à l'incohérence entre le volontarisme de notre

¹¹⁴ Pour ce qui suit, voir l'enquête d'Alicia Paya y Pastor, *Les restructurations militaires ou la réforme d'une institution régaliennne appréhendée au travers de l'activité quotidienne des cadres intermédiaires de l'armée de terre*, Congrès de l'Association française de science politiques, ST4, Juillet 2013, accessible à l'adresse <http://www.congres-afsp.fr/st/st4/st4payaypastor.pdf>.

Centre d'études sociales de la défense mai 2004

¹¹⁵ Voir André Thiéblemont et Christophe Pajon, *Le métier de sous-officier dans l'Armée de terre aujourd'hui*, Les documents du Centre d'études sociales de la défense, mai 2004, p. 38, 234 et suiv.

¹¹⁶ Geneviève Gosselin- Fleury et Damien Meslot, *Rapport d'information au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la mise en œuvre et le suivi de la réorganisation du ministère de la Défense*, Assemblée nationale, septembre 2013, p. 53-54.

politique extérieure et une politique militaire qui réduit, désorganise nos capacités et les dépouille de la puissance requise pour jouer un rôle dans des crises autres que celles limitées que produisent les instabilités d'Etats africains. Qu'en sera-t-il de nos capacités militaires à soutenir une diplomatie au cas où une crise majeure se produirait aux confins de l'Europe ou au Proche-Orient et mettrait en jeu nos alliances ou menacerait nos intérêts stratégiques ? Qu'en sera-t-il de ces capacités, si cette crise appelle la montée en puissance, la manifestation, voire l'engagement aux cotés de nos alliés d'une force armée conséquente, comparable à celle qui fut engagée dans le Golfe ? Il ne s'agira plus alors de mettre sur pied un ou deux GTIA, mais bien de porter là-bas quelques régiments, à partir desquels seront ou non constitués des groupements tactiques en fonction de situations évolutives ? Et qu'en sera-t-il de la manœuvre et de la cohésion de ces régiments, alors que leurs unités de combat et les soutiens qui leur auront été réintégrés ne sont plus accoutumés à opérer ensemble ?

Et puis enfin ! Au regard de l'état du pays, l'abandon des fonctions que la IIIe République avait dévolues à l'Armée, réduite maintenant à un outil technique, n'est-elle pas une économie à courte vue ? Jamais notre pays n'a été aussi vulnérable à la catastrophe de quelque nature qu'elle soit. Comme dans le passé, des fractures sociales et culturelles travaillent le pays - sans compter l'existence de populations de jeunes sans père ni repères. Et voilà que nos élus, faisant l'économie de réformer un Etat-providence dispendieux, sacrifient une institution militaire qui, bon an mal an et malgré ses travers, portait secours, contribuait à une régulation sociale, fabriquait du mythe fédérateur, y compris dans sa contestation et dans la révolte contre ses excès.

En refusant avec autant de constances d'investir dans ce qui fut naguère la puissance socialisatrice, culturelle et symbolique de l'Armée, dans la disponibilité totale de ses soldats, la Nation ne se prive-t-elle pas de l'une des énergies immatérielles indispensable à son existence ?

(Janvier 2014)

La modernisation de la Bundeswehr : l'affaire des drones.

Françoise Manfrass-Sirjacques

Observatoire Européen de Sécurité

Si l'affaire des drones a servi à combler le vide médiatique estival que ne parvenait pas à remplir l'insipide campagne électorale des législatives, elle a, une fois de plus, permis de consolider la réputation de siège éjectable du Ministère de la Défense. En effet, rares ont été au cours des dernières décennies les ministres de la Défense qui ont pu se maintenir à leur poste toute une législature. Il n'y a guère que l'ancien chancelier H. Schmidt à qui le ministère de la Défense avait permis d'accéder à de plus hautes fonctions. Thomas de Maizière, qui avait échangé le ministère de l'Intérieur contre celui de la Défense après les péripéties consécutives à la révélation du plagiat de la thèse de doctorat et de la démission consécutive du ministre de la défense d'alors, K.Th. v. Guttenberg, semblait pourtant inébranlable. Il s'était acquis une réputation de sérieux tranchant avec celle de son prédécesseur et faisait même figure de dauphin d'Angela Merkel.

*

1- L'affaire des drones

L'affaire commença assez banalement au mois de janvier 2013 par des protestations de l'opposition après que le gouvernement eut fait part de son intention d'équiper la Bundeswehr de drones de combat. Les engagements extérieurs de la Bundeswehr justifiaient en partie cette modernisation des matériels destinée à assurer la sécurité des soldats engagés dans de telles opérations en épargnant des vies. A peine connue, cette décision qui en fait remontait à 2012, souleva une tempête de protestations non seulement des

partis d'opposition, le SPD (sociaux-démocrates), Die Linke (parti à gauche du SPD) et surtout les Verts mais également de l'Eglise protestante puisque une des dirigeantes des Verts était également une dirigeante de cette Eglise. L'un des arguments avancé par les opposants était, qu'avec les drones de combat, l'Allemagne hésiterait moins à s'engager dans une guerre puisque la vie des soldats serait moins mise en jeu. Curieux argument qui, si l'on poursuit le raisonnement, amènerait à renoncer au port de casques par les soldats ou à l'emploi de véhicules blindés. Les critiques se concentrèrent sur l'aspect éthique de l'emploi des drones de combat auxquels on reprochait surtout d'être équipés avec des armes, ce à quoi de Maizière répondit que, d'un point de vue moral, il ne voyait pas de grande différence entre des drones et des avions de combat qui eux aussi sont équipés d'armes. L'opposition toutefois ne désarmait pas, les Verts estimant que l'emploi d'armes téléguidées contribuerait sensiblement à balayer toute retenue dans l'emploi de la force armée. La controverse en était là, les partisans des drones faisant valoir l'avantage de l'effet de surprise chez l'adversaire et une meilleure sécurité pour les soldats tandis que les adversaires argumentaient que la guerre en serait facilitée et que l'élimination d'adversaires en serait dépersonnalisée. La décision d'acheter des drones de combat - les armées ayant le choix entre un modèle américain *Predator* et un israélien *Heron* puisqu'il n'y a pas jusqu'ici de fabrication européenne - fut reportée à l'automne sans préjuger d'éventuelles coupes budgétaires plus ou moins tenues pour acquises.

Toutefois la polémique sur les drones de combat s'apaisa momentanément dans la mesure où le ministère ayant reporté sa décision d'achat à plus tard, le nouveau Bundestag issu des élections de septembre 2013 ne devait pas prendre de décision avant l'été prochain. Mais les débats reprurent de plus belle au printemps 2013, cette fois à propos de 5 drones d'observation achetés aux Etats-Unis. Et non plus sous l'angle de l'éthique mais, d'un point de vue beaucoup plus prosaïque, celui du coût des dits engins et de leur capacité de voler, le tout alimenté par un véritable roman-feuilleton. Et à mesure des révélations distillées au compte-gouttes et souvent contradictoires, l'affaire ne concernait plus seulement le ministre mais tout le ministère, la Bundeswehr, la société EADS, les Américains et les partis du Bundestag. Cette affaire a vite tourné à la « *Comedia dell'arte* » avec sa dose d'imbroglis, de confusions et de rebondissements rocambolesques que n'aurait pas renié un auteur de comédies de boulevard. Et tout cela sur un fond militaro-financier où les milliards valsaient joyeusement.

Les dysfonctionnements du prototype

En effet le ministère de la Défense s'était décidé à acheter des drones dérivés du système américain *Global Hawk* devant équiper l'OTAN, construits par Northrop Grumman. Ces drones de conception américaine devaient par contre être équipés de matériels de reconnaissance électronique produits par la firme européenne EADS, et baptisés « *Euro Hawk* ». La Bundeswehr y avait investi 1,3 milliards d'euros. Les 5 drones devaient être stationnés à partir de 2014 sur la base de Jagel, dans le Schleswig-Holstein en Allemagne du nord, dont la transformation à cet usage avait déjà englouti quelques millions. C'est alors que commença une série de pannes et que furent proférées des contre-vérités qui allaient sonner le glas de *l'Euro-Hawk*, si ce n'est, à court terme, celui du ministre. Lors d'un vol d'essai en Californie l'Armée de l'Air allemande avait prédit l'avènement d'une nouvelle ère de l'aviation militaire, mais le transfert de *l'Euro Hawk* en Europe a viré au cauchemar. A deux reprises, le pilote basé à terre perdit le contact entre le drone et la station au sol. Lorsque le contact fut rétabli il s'avéra que le colosse de 15 tonnes et d'une envergure de 40 mètres avait dévié de sa route et perdu de la hauteur. C'était devenu un « faucon aveugle ! » s'indignait la *Frankfurter Allgemeine Sonntagzeitung* (FAS).¹¹⁷

L'oubli de la licence de vol

Toutefois la Bundeswehr ne dit mot de ces incidents. Pire encore, elle cacha le fait que les Américains avaient refusé à *l'Euro Hawk* l'autorisation de survoler le territoire américain, obligeant le drone à faire un détour le long de la côte du Pacifique, puis au-dessus du Canada jusqu'à Terre-Neuve pour ensuite voler vers l'Europe, en passant au-dessus de l'Atlantique. En effet, deux mois plus tôt le Pentagone avait estimé que le *Global Hawk* dont dérivait *l'Euro Hawk* n'était pas en état de remplir ses missions (trop de pannes des éléments essentiels au vol, manque de fiabilité au décollage, trop d'interruptions des vols). La Bundeswehr connaissait ce rapport du Pentagone mais n'en souffla mot et les experts des partis du Bundestag n'en eurent pas connaissance.

Mais ce n'était que le début de l'odyssée. La crise atteignit son apogée d'une manière aussi radicale qu'inattendue. En effet il s'avéra bientôt que *l'Euro Hawk* n'obtiendrait pas l'autorisation de

¹¹⁷ *Frankfurter Allgemeine Sonntagzeitung*, Koloß im Blindflug, 19.05.2013.

voler parce qu'il n'était pas équipé d'un système qui signale automatiquement l'imminence d'une collision en vol et déclenche de manière autonome une manœuvre destinée à éviter la collision sans que l'intervention de la base au sol soit nécessaire.¹¹⁸ Un tel système, dénommé « Sense and Avoid », est obligatoire pour les vols dans l'espace aérien allemand ainsi que dans 190 autres pays membres de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI). Il en ressortait que l'*Euro Hawk* ne pourrait survoler que des pays non-membres de l'OACI, à savoir les Océans, l'Alaska ou le Groenland. Un demi-milliard supplémentaire aurait été nécessaire pour que le drone obtienne la licence de vol. Le gouvernement et le ministère tentèrent d'argumenter que la licence de vol pour des engins sans pilote ne relevait pas de la compétence des autorités civiles mais de celle des autorités militaires. Mais l'Agence européenne pour la sécurité aérienne (EASA) exigeait que l'autorisation de vol pour ces engins sans pilote relève des mêmes critères que ceux applicables aux avions de même catégorie. Acculée, la Bundeswehr chercha à se sortir d'affaire en argumentant que la faute en revenait aux Américains qui ne voulaient pas communiquer toutes les données technologiques relatives aux drones, une partie relevant du secret industriel, alors que d'évidence ce n'était pas les documents qui manquaient mais un système anti-collision. Le ministère concéda finalement que l'on savait depuis 2001 que, sans un nouvel engagement financier d'envergure, les drones n'obtiendraient jamais une licence de vol. Et cela ne concernait plus seulement de Maizière mais aussi ses prédécesseurs au ministère, Guttenberg (CSU), Jung (CDU) et Struck (SPD). Cette considération a sans doute contribué à une certaine retenue des partis dans leurs critiques au ministre. Seuls les Verts et « Die Linke » ne se sentirent pas concernés. Il apparut que dès 2004 les agences de sécurité en vol, aussi bien civile que militaire, avaient attiré l'attention sur la question. Le ministère savait donc trois ans avant la signature du contrat avec la société Euro Hawk GmbH, le consortium créé pour la circonstance, ce qu'il en était. EADS le savait aussi. A partir de 2009 s'étaient multipliés les avertissements de divers cotés.¹¹⁹

C'est en 2011 que la Cour des Comptes (*Bundesrechnungshof*) commença à s'intéresser à la question mais elle se heurta à une véritable omerta, personne ne voulant rien dire. Sommé de verser au dossier les comptes-rendus trimestriels fournis par la Société

¹¹⁸ Voir: Euro Hawk wird nicht zugelassen, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 14.05.2013.

¹¹⁹ Ibidem.

Euro Hawk au ministère, celui-ci les livra avec des passages rendus illisibles.

L'arrêt du projet

Il ne restait plus au ministre qu'à renoncer à ce projet, ce qui va coûter à la Bundeswehr 250 millions d'euros¹²⁰ et risque en plus d'avoir des conséquences pour l'achat reporté mais prévu de drones de combat de portée moyenne. En effet l'achat de modèles proposés par l'industrie américaine *Predator* et l'industrie israélienne *Heron*¹²¹ ne peut se réaliser que s'il est certain que ces engins obtiendront une licence de vol pour l'espace aérien allemand. Il n'était toutefois pas évident que les Américains seraient prêts à livrer tous les documents nécessaires. Il semble qu'entre-temps le Congrès ait donné une réponse favorable aux Allemands, le système américain restant favori parce que le système israélien n'est pas encore au point. Par contre, après les élections législatives de septembre 2013, la Bundeswehr devrait voir se dissiper ses craintes de voir l'achat refusé par le Bundestag. La grande coalition CDU/CSU-SPD (Chrétiens démocrates/Chrétiens sociaux bavarois – Sociaux-démocrates) va en effet modifier complètement la donne. Le SPD participant au gouvernement, il n'échoie plus aux partis d'opposition (Verts et Die Linke) que 20% des sièges au Bundestag autant dire qu'ils n'auront guère la capacité de faire échouer un projet d'armement.

Avec l'échec du projet *Euro Hawk*, de Maizière s'était vu reprocher par l'opposition de n'avoir pas arrêté le projet plus tôt et d'avoir ainsi gaspillé près de 600 millions d'euros.¹²² Selon la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* le volume de dépenses liées au développement de l'Euro Hawk était de 660 Millions d'Euros.¹²³ Il avait dû faire amende honorable et promettre de livrer toutes les données à la Cour des Comptes sans dissimuler quoi que ce soit. Des députés de l'opposition autant que de la majorité estimaient toutefois que l'industrie portait sa part de responsabilités et devrait voir sa responsabilité civile engagée, afin que ce ne soit pas finalement les contribuables qui aient à payer l'addition : les contrats de base

¹²⁰ Voir : Hohen Kosten trotz gescheiterten Kaufs, in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 14.05.2013.

¹²¹ Voir : De Maizière : Kauf wird geprüft, in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 30.04.2013.

¹²² En l'occurrence G,Gysi, député de Die Linke. *Frankfurter Allgemeine Zeitung* , 24.05.2013.

¹²³ Voir : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 01.06.2013.

stipulaient en effet que EADS et Northrop Grumman s'étaient engagés à ce que les engins obtiennent une licence de vol. Cette clause ayant été reprise dans tous les contrats concernant l'Euro Hawk même si l'industrie avait relevé de 24 à 29 millions d'euros le prix exigé pour remplir cette clause. Avec l'arrêt du projet, c'était donc aussi ces 29 millions (compris dans la somme de 660 millions) qui disparaissaient dans le gouffre du désastre de l'Euro Hawk. Les députés alarmés par ce gaspillage voulaient voir engager la responsabilité civile du constructeur. Mais le ministère avait informé le Bundestag à la mi-mai que dans le contrat de base aucune clause ne prévoyait une mise en jeu de la responsabilité civile du constructeur ni d'ailleurs de sanctions financières parce que celles-ci ne seraient pas habituelles dans un contrat auquel est lié un risque. Donc adieu les millions alors que la Bundeswehr se voit confrontée à des restrictions budgétaires croissantes.

Une gestion calamiteuse du contrat

Le ministre dont la gestion de crise apparaissait de plus en plus calamiteuse - telles les poupées russes, il y avait plusieurs affaires dans l'affaire - ne put probablement sauver (momentanément) sa tête que grâce à la campagne électorale, Angela Merkel ne voulant pas à quelques trois mois des élections procéder à un remaniement ministériel. Toutefois l'étau se resserra autour de Thomas de Maizière quand l'on apprit incidemment au mois de juillet que la Bundeswehr avait perdu en l'espace de deux ans à la suite d'accidents 124 des 871 drones qui étaient en service dans les 3 armées. Mais ce chiffre de 124 drones perdus ou accidentés est à prendre avec précaution. En effet la Bundeswehr a manipulé les chiffres avec aisance si bien qu'il est difficile de voir clair dans cet imbroglio. Toujours est-il que la Bundeswehr s'est mise à parler de 137 drones perdus et non plus de 124 (soit 13 de plus) et se trouva de plus dans l'incapacité de dire où étaient passés 35 drones restés depuis introuvables.¹²⁴ Selon ces chiffres il aurait du rester à la Bundeswehr 699 drones. Toutefois les chiffres donnés par la Bundeswehr ne concernent que les drones dites accidentés ou perdus¹²⁵. En fait la Bundeswehr en a perdu davantage parce que certains ont été retirés du service à cause de défaillances techniques. Tout pris ensemble, les drones perdus, les drones accidentés et les

¹²⁴ Voir : Sag mir, wo die Drohnen sind, in. *Frankfurter Allgemeine Sonntagszeitung*, 30.06.2013, ainsi que : Jede siebte Bundeswehr-Drohne stürzt ab, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 24.06.2013.

¹²⁵ Voir : Jede siebte Bundeswehr-Drohne stürzt ab, in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 24.06.2013.

drones mis hors service, il semble – mais le chiffre est aussi à prendre avec précaution – qu’il resterait finalement à la Bundeswehr, 626 drones (soit une perte de 245 drones sur les 871) dont la moitié est constituée de drones de type « *Aladin* » et « *Mikado* » de moins de 5 kg qui sont employés pour la reconnaissance tactique. Les drones plus gros sont – à côté du prototype *Euro Hawk* – 3 drones israéliens en leasing, 53 drones KZO utilisés par l’artillerie et 96 drones de type « *Luna* ». Fin mai, 52 drones de type « *Luna* » s’étaient déjà écrasés. En 2011 la Bundeswehr avait concédé n’en avoir perdu que 4 et en 2012 8 autres à cause du mauvais temps, d’erreurs de navigation ou de défauts techniques. Chaque drone coûte plusieurs milliers d’euros.¹²⁶ Depuis 2003, la Bundeswehr aurait, selon ses propres informations, enregistré 116 drones accidentés. 99 autres avaient disparu sans explication. Il s’en suivit au mois de juin une guerre des chiffres entre la Bundeswehr et les députés, avec des explications contradictoires du ministère sur ce qu’il fallait entendre par « chute » d’un drone. Était-ce un drone qui tombe ou bien un atterrissage non conforme ? La Bundeswehr dut admettre que ce qu’elle appelait « atterrissage autonome » était en fait un grave endommagement de l’engin à l’atterrissage. Le ministère promit la transparence. Fin juin, il concédait 137 pertes, soit 13 de plus qu’une semaine auparavant. 52 drones auraient été véritablement perdus par chute, 50 auraient été détruits par accident mais 35 restaient toujours introuvables. Les 35 drones dont personne ne savait ce qu’ils étaient devenus suscitérent une réaction indignée de la FAS.¹²⁷ La question restée en suspens – malgré toutes les estimations possibles – était de savoir combien de drones la Bundeswehr a vraiment perdu. La réponse, s’il y en a une, s’est évanouie sur fond de campagne électorale. Les demandes réitérées de démission du ministre par l’opposition également.

Le départ de Th. de Maizière après les élections

Si Th. de Maizière a pu se maintenir à son poste jusqu’aux élections législatives de septembre dernier, il a dû néanmoins, plutôt « nolens » que « volens », retourner dans le nouveau cabinet formé par les partis de la grande coalition, CDU/CSU et SPD, au ministère de l’Intérieur et céder sa place à Ursula von der Leyen, précédemment ministre de la Famille et des Affaires sociales. Le ministère de la Défense pourrait servir, à celle à qui l’on prête une

¹²⁶ Ibidem,

¹²⁷ Voir : Sage mir, wo die Drohnen sind, Note. 6.

forte capacité à s'imposer, de tremplin pour une candidature à la chancellerie, à condition qu'elle réalise un parcours sans fautes. Son problème est certainement son manque d'expérience dans son nouveau domaine. La nouvelle ministre s'est d'abord attirée les sympathies en mettant, dans sa première déclaration au Bundestag, l'accent sur la nécessité pour la Bundeswehr, qui souffre d'un manque notoire de volontaires pour le service armé, de devenir « un des employeurs les plus attractifs ». Elle s'est donc longuement attardée sur la nécessité de concilier service et famille et d'améliorer les conditions de travail des soldats. Mais si l'on retrouvait là les préoccupations de l'ancienne ministre de la Famille, Ursula v.d.Leyen n'avait apparemment pas grand-chose à dire que ce soit sur la question des armements ou sur celle du sens des missions extérieures qu'elle avait pourtant désignées comme des questions centrales, et encore moins sur la dimension de la politique de sécurité, ce qui est tout de même l'essentiel de son nouveau ministère, s'attirant ce commentaire désabusé de la FAZ : « la Ministre a beaucoup parlé de crèches, de jardins d'enfants, de travail à mi-temps et d'organisation du temps de travail mais peu de ce qui fait la spécificité de la Bundeswehr. Cela laisse l'impression que la Bundeswehr ne serait finalement qu'une entreprise comme tant d'autres, la ministre la définissant d'ailleurs comme « une entreprise agissant globalement ».¹²⁸

Les leçons de l'affaire des drones

L'enquête sur l'affaire des drones va encore durer des années ainsi qu'il ressort du rapport remis par le ministre de Maizière, le 18 octobre. 2013. A la fin de l'année, l'Inspecteur Général (le plus haut gradé de la Bundeswehr) devrait, en fonction des suggestions qui lui seront faites, décider si le système de reconnaissance *Isis*, équipés de nouveaux instruments, ne pourrait remplacer l'*Euro Hawk*. Tout cela peut encore durer des années. La Bundeswehr devra aussi attendre longtemps avant de pouvoir disposer d'engins guidés à distance aussi bien pour l'observation que comme engins de combat de moyenne distance.¹²⁹

« Le désastre de l'Euro Hawk » - écrit l'édition dominicale de la FAZ - « est l'histoire d'une dissimulation des militaires autant que d'une défaillance des politiciens. Il semble que tous les participants,

¹²⁸ Voir: Bundeswehr soll einer der attraktivsten Arbeitsgeber werden, in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 16.01.2014.

¹²⁹ Voir: Aufarbeitung des Euro-Hawk-Desasters dauert noch Jahre, in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 19.10.2013.

de l'industrie au ministère de la défense en passant par l'Armée de l'Air et les organes chargés de la commande de matériel militaire, aient eu plus ou moins tôt connaissance des déficiences du projet et aient malgré tout continué à y investir des millions. L'on peut accorder des circonstances atténuantes à la bureaucratie militaire et à celle du ministère en raison du fait que la direction à la tête du ministère a changé trois fois en l'espace de 9 ans. Mais on peut également se demander pourquoi les experts financiers et des questions de défense au Bundestag n'ont pas commencé leurs investigations plus tôt, alors que les problèmes des Américains avec les drones étaient connus ». Selon la FAS, l'industrie en a profité en empochant des millions sans que sa responsabilité pour ses propres défaillances puisse être engagée. Il en est de même pour l'agence chargée de l'achat de matériels militaires (*Bundesamt für Wehrtechnik und Beschaffung*) ainsi que le consortium Euro Hawk GmbH dont le contrat ne comportait aucune clause pouvant mettre sa responsabilité en jeu. L'assertion du chef de la branche militaire d'EADS, selon laquelle de telles surprises coûteuses ne peuvent être évitées que si l'on tient compte, dès les études de développement d'un système, des normes exigées pour obtenir une licence de vol, relève du cynisme. C'est à EADS que la débâcle des drones profite le plus. Le constructeur a en effet développé les systèmes électroniques pour lesquels le contribuable a déboursé 250 millions. Tout n'est peut-être pas perdu et peut être utilisé pour l'Airbus 319, également produit par EADS, mais qui volera moins haut que les drones.¹³⁰

2- Les difficultés des autres programmes d'armement

Outre l'affaire des drones, la Bundeswehr n'est peut-être pas encore sortie des problèmes que posent d'autres programmes d'armement. Déjà s'en annoncent d'autres, dont les noms sont : l'*Eurofighter*, l'hélicoptère *NH90* et l'avion de transport *A400M*.

L'Hélicoptère *NH90 Sea Lion* de la Marine

La Marine a besoin de nouveaux hélicoptères car le modèle « *Sea King* », en service depuis 40 ans et dont l'heure de vol coûte 26.000 euros n'est plus adapté aux missions qui lui sont confiées. La Marine avait lancé un appel d'offre et donnait la préférence à un modèle américain produit par Sikorsky. Mais malgré la situation désastreuse pour la Marine, l'argent manquait pour cette

¹³⁰ Voir : Koloß im Blindflug, Note 1.

acquisition. Le choix se reporta donc sur d'autres offres. Il vint à l'idée de de Maizière de faire un « deal » avec l'industrie. Comme ses prédécesseurs avaient passé commande pour trop d'hélicoptères « Tigre » et NH90, il fut décidé qu'Eurocopter livrerait moins de « Tigres » et de NH90 commandés mais empocherait quand même la somme prévue de 8 milliards et, qu'en échange, l'industrie livrerait 18 hélicoptères supplémentaires NH90 *Sea Lion* d'une valeur de 915 millions. Mais le « deal » pose deux problèmes : d'abord ce n'est pas le résultat d'un appel d'offres comme le souligne la Cour des Comptes qui peut ainsi annuler le projet. D'autre part la Marine doit maintenant se contenter d'un hélicoptère dont les performances restent nettement en dessous de celles du modèle qu'avait proposé Eurocopter en 2011 en réponse à l'appel d'offre qui n'avait pas été retenu. La Marine aurait eu toutes les raisons de rejeter le « deal » imaginé par le ministre, mais elle se contenta de réviser la liste des critères exigés et de supprimer ceux qui ne pouvaient être atteints. Si bien qu'elle doit maintenant se contenter d'un hélicoptère qui ne répond pas aux performances demandées et n'est pas en mesure de remplir certaines de ses missions notamment dans la Corne d'Afrique. En outre, l'heure de vol est aussi chère qu'avec le vieux *Sea King* et l'hélicoptère a tendance à rouiller au contact de l'air marin. Or, un hélicoptère de la marine qui rouille, dont les coûts de remise en état deviennent astronomiques et qui n'est pas adapté à ses missions est un nouveau piège financier pour la Bundeswehr. Certains recommandent donc d'annuler purement et simplement le « deal ». Mais la conséquence serait que la marine fasse son deuil de nouveaux hélicoptères et se contente de ses vieux *Sea King*.¹³¹

L'avion de chasse *Eurofighter* et l'hélicoptère NH-90

L'*Eurofighter* devait être l'épine dorsale de l'Armée de l'air qui devait en acquérir 103, éventuellement 140. Capable d'assurer des missions de défense aérienne et d'attaque au sol, il apparaissait comme un outil indispensable pour les missions extérieures. Il n'en sera rien car nombre d'entre eux sont cloués au sol à cause de défauts techniques, de problèmes de sécurité en vol, de pièces détachées manquantes, voire de manque de contrôleurs. Les difficultés avec l'*Eurofighter* s'inscrivent dans une longue liste de problèmes avec les projets d'armements et principalement avec les avions, qui coûtent des milliards.

¹³¹ Voir : Der flügelahme Seelöwe, in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 26.10.2013.

Il en est de même avec l'hélicoptère *NH90* qui, malgré de graves lacunes, doit en Afghanistan se substituer à l'hélicoptère américain de secours. Les mitrailleuses à bord du *NH90* ne permettent pas vraiment d'atteindre l'adversaire, leur portée étant trop courte. Lors des derniers essais aux Etats-Unis, à la fin de l'année 2012, avant son transfert en Afghanistan, le *NH90* avait été recalé à cause de graves défaillances techniques. Tous ces appareils étant construits par EADS.¹³²

L'avion de transport *A400M*

Ce n'est qu'après plusieurs prolongements des délais de développement et de construction de l'avion de transport *A400M*¹³³ d'EADS et une multiplication des coûts, que l'avion de transport devrait être livré à l'automne 2014 à la Bundeswehr. L'armée de l'Air française a reçu ses premiers appareils de série fin septembre 2013. Malgré tout, EADS a déjà annoncé son intention de réduire ses coûts et son personnel. Quoi qu'il en soit les problèmes de la Bundeswehr avec des projets d'armement coûtant des milliards sont loin d'être terminés. De nombreux avions de combat sont cloués au sol à cause de difficultés techniques.¹³⁴

A l'origine, en 2003, le ministère avait commandé 60 *A400M* puis réduit en 2010 la commande à 53 appareils en raison des augmentations de prix. Les 7 appareils en surnombre devaient être considérés comme restant en option. Depuis le ministère veut revendre 13 appareils des 53 restants. Il en resterait donc 40 à l'Armée de l'Air. Toutefois ces chiffres ne sont pas encore définitifs. De plus la Bundeswehr renonce à l'option d'une capacité automatique de vol à très basse altitude ce qui devrait lui faire économiser 670 millions d'Euros et ainsi compenser les augmentations de prix. Celles-ci ne sont toutefois pas entièrement connues.¹³⁵

¹³² Voir : Lahmer Eurofighter, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 29.10.2013

¹³³ Dès 2009 il a été question de nombreux problèmes obligeant EADS à revoir toute sa conception. Voir : Sascha Lange, Der Airbus A400M vor dem Aus? in : *SWP Aktuell* 7. 10.12.2009, de même que : Jens Flottau, Der Pannen-Airbus , in *Sueddeutsche online*, 25.07.2009, et Jens Flottau, „Mission impossible“, in : *Sueddeutsche online*, 3.02.2009.

¹³⁴ Ibidem, ainsi que : Hubschrauber bedingt geeignet, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 28.10.2013.

¹³⁵ En 2010 l'hebdomadaire *Der Spiegel*, avançait un chiffre de 11, 3 Milliards d'euros pour les Airbus commandés par 7 pays. Voir: „Posse um A400M- Airbus stellt europäischen Regierungen Ultimatum“, *Spiegel online*, 23.01.2010.

Il faut noter que la réduction des commandes ne représente pas forcément une économie. L'industrie fait valoir des ruptures de contrats et demande à se faire indemniser. Dans le cas de l'Airbus toutefois les réductions de commande ont été faites finalement suite à un compromis avec EADS ce qui, à part les hausses de coûts, ne devrait pas entraîner de sanctions financières pour la Bundeswehr.

Les conséquences de cette politique d'armement

Tous ces problèmes sont d'autant plus désastreux que la Bundeswehr depuis des années doit faire face à des restrictions budgétaires et à un sous-financement chronique qui finalement affectent ses capacités dans les interventions extérieures qui sont maintenant l'essentiel de ses missions. Il en résulte un sous-équipement ou un matériel désuet qui met en jeu la vie des soldats. La crise économique en Europe n'a rien arrangé et le passage à l'armée de métier non plus. Un officier de la Bundeswehr disait récemment en privé que le coût du recrutement des volontaires était très élevé, qu'ils étaient quasiment introuvables et que nombre d'entre eux quittaient la Bundeswehr avant d'avoir atteint le terme de leur contrat ; en outre, leur niveau d'instruction était particulièrement faible, certains sachant à peine lire ou écrire.

Un autre problème semble apparaître en liaison avec la proportion croissante des femmes dans la Bundeswehr qui représentent 10,1% des volontaires. Or la proportion des volontaires hommes qui y voient un problème tend parallèlement à augmenter. Tandis qu'en 2005, 52% des soldats masculins disaient que la Bundeswehr se transformait dans un sens négatif à cause de l'intégration des femmes, ce sont maintenant 57% qui expriment cette opinion. 34% estiment que les femmes s'adaptent mal à la vie en opération et 52% qu'elles ne remplissent pas les conditions physiques nécessaires. Plus d'un tiers des hommes pensent que la Bundeswehr a perdu de sa puissance combattante à cause des femmes. Mais il y a aussi des problèmes d'ordre plus psychologique. Ainsi 62% des hommes estiment que les femmes sont privilégiées et qu'elles ont de meilleures chances de faire carrière. Même si la nouvelle ministre estime que la Bundeswehr a besoin des compétences respectives des uns et des autres et qu'il est nécessaire de concilier travail et famille et de permettre aux femmes de faire carrière tout cela ne

favorise pas l'avènement d'un climat détendu dans la Bundeswehr.¹³⁶

L'épisode des drones est révélateur des tensions auxquelles est soumise la Bundeswehr depuis la fin du conflit Est-Ouest qui a entraîné des restructurations quasi permanentes. Un de ses problèmes, à côté des questions budgétaires, tient certainement à l'instabilité à la tête du ministère. La défaillance de ministres de la Défense qui, pour une raison ou pour une autre, ont dû se retirer avant la fin de leur mandat est presque légendaire. Certains ont entamé une réforme mais ne l'ont pas achevée, laissant à leur successeur le soin de poursuivre la réforme engagée mais avec d'autres priorités, si bien que la Bundeswehr est un chantier permanent. Il est à porter au bénéfice de Th. de Maizière de s'être assuré auprès de la nouvelle ministre qu'elle ne procéderait pas à une réforme de la réforme. Quand les ministres se succèdent rapidement c'est, quel que soit le ministère, l'administration qui assure la continuité et gagne en puissance. Il n'est pas évident que Th. de Maizière eût été au courant des cachoteries de son administration. Lui, un Prussien dans l'âme, s'était peut-être aussi mis à dos le très puissant « Bundeswehrverband », l'amicale professionnelle des militaires, que d'aucuns considèrent comme l'un des lobbies les plus influents de la République, en reprochant aux soldats en mission extérieure de trop gémir et se plaindre.

Toutefois la promesse faite par Ursula von der Leyen à de Maizière qu'il n'y aurait pas de « réforme de la réforme » pourrait bien s'avérer déjà obsolète. En effet, malgré ce qui en avait été dit dans le contrat de coalition CDU/SPD, H.-P. Bartels (SPD) président la commission de défense du Bundestag, estime qu'il est nécessaire de revoir fondamentalement les nouvelles orientations de la Bundeswehr, en accentuant certaines options et en en supprimant d'autres. Bartels remet ainsi en question l'idée selon laquelle malgré les réductions en personnel, la Bundeswehr devait conserver toute sa palette d'options même si pour cela sa capacité à tenir devait en pâtir. Cette capacité de tout faire coûte pas mal d'argent et mène déjà aujourd'hui à ce que, dans certains domaines, la Bundeswehr ne soit plus en état de remplir ses missions. Ainsi la marine a du retirer ses navires des missions permanentes de l'OTAN parce qu'elle n'a plus assez de capacités disponibles. Bartels estime que la Bundeswehr devrait plutôt définir des priorités par exemple dans les domaines de la conduite des

¹³⁶ Bundeswehr-Studie : Soldaten sehen wegen Frauen Kampfkraft schwinden, in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 24.01.2014.

opérations, du transport aérien, des blindés, des sous-marins ou de la défense aérienne. Il ne ménage pas non plus ses critiques à l'égard de la nouvelle orientation de l'Armée de Terre qui, selon lui, est marquée par les nécessités de la guerre en Afghanistan alors que dans sa forme actuelle, elle sera terminée à la fin de l'année. En ce moment l'Armée de Terre se modernise. Il doit y avoir davantage de bataillons d'infanterie capables d'opérations de stabilisation comme dans le cadre de la mission ISAF. Bartels fait valoir que l'expérience d'Afghanistan a montré que des pauses dans l'engagement ne nuiraient pas à la Bundeswehr et qu'il n'y aura pas d'engagement semblable sur le continent africain.¹³⁷

Ursula von der Leyen, de son côté, entend bien être maîtresse à bord en n'hésitant pas à s'attaquer à ce que l'on appelle le complexe militaro-industriel et en commençant par se séparer d'un Secrétaire d'Etat et d'un Chef de service. Elle tente de réaliser ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'est parvenu à faire - écrit la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* - à savoir démêler l'écheveau des relations entre le ministère de la défense, les services sous sa tutelle et l'industrie.¹³⁸ Elle veut donner un sérieux coup de balai dans ce complexe peu transparent où voisinent les services ministériels compétents pour l'armement, le gigantesque Office fédéral des armements, des technologies informatiques (IT) de la Bundeswehr (Bundesamt für Ausrüstung, Informationstechnik und Nutzung der Bundeswehr) et l'industrie pour parvenir à plus d'efficacité et de transparence dans la perspective de budgets de la défense qui rapetissent. Pour ce faire la ministre est décidée à recourir à des experts externes d'une entreprise de conseil qui doivent passer au crible les plus importants projets d'armements ainsi que les structures et processus inhérents à l'acquisition d'armements. Certains des prédécesseurs d'U.v.d.Leyen, dont Th. de Maizière, avaient déjà tenté de rendre plus transparent ce secteur que personne au ministère ne maîtrise plus vraiment mais apparemment sans résultats significatifs. Vu l'explosion probable des coûts - les « Verts » parlent de 3 milliards de coûts supplémentaires afférents aux 15 grands projets d'armements¹³⁹ - et les restrictions budgétaires toujours à l'ordre du jour il est donc plus qu'impératif de parvenir à maîtriser les coûts afin que la Bundeswehr ne se retrouve pas un jour incapable de

¹³⁷ Voir : Bartels stellt Neuausrichtung der Bundeswehr infrage, in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 28.02.2014.

¹³⁸ . Voir : Wie von der Leyen aufräumen will, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 21.02.2014.

¹³⁹ Voir : Grünen warnen vor kostenexplosion, in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 21.02.2014.

remplir ses missions à cause du manque de matériels dû à la gabegie et à la mauvaise gestion.

3- L'affaire des drones révélatrice de la politique de sécurité allemande

Mais l'affaire des drones qui a commencé avec des réflexions relevant plus de l'éthique et de la morale que de la sécurité ou de la technologie est aussi symptomatique des problèmes posés par la place qu'occupe la Bundeswehr dans l'opinion. A l'époque de la Guerre froide l'opinion faisait corps avec son armée tant la crainte d'un conflit européen était grande. Avec les missions extérieures c'est tout différent. L'opinion publique n'y est pas gagnée pour ne pas dire qu'elle y est souvent franchement hostile. Le sentiment qui domine est celui du « *ohne mich !* » (sans moi). Et cela est encore plus vrai pour d'éventuelles missions en Afrique que l'opinion considère comme relevant de la compétence des anciennes puissances coloniales. La prise en compte de ce facteur explique sans doute la déclaration peu diplomatique de Th. de Maizière à l'adresse des partenaires européens lors de ses adieux à la Bundeswehr : l'Allemagne n'avait de leçons à recevoir de personne sur la manière d'organiser ses interventions militaires, pas même de la France ou de la Grande-Bretagne car la Bundeswehr était plus engagée à l'extérieur que ces deux pays.¹⁴⁰ Il n'est donc pas évident que le propos de Frank-Walter Steinmeier (SPD), le nouveau (et ancien) ministre des Affaires étrangères, qui a déclaré que la France avait sauvé le Mali d'une prise de pouvoirs des Islamistes et qu'elle tentait d'éviter le pire en République centrafricaine, trouve un large écho dans l'opinion publique. Il considère néanmoins que l'Allemagne ne doit pas laisser la France toute seule,¹⁴¹ et surmonter son aversion à l'égard de toute participation à un conflit armé qui est ancrée dans l'opinion depuis la fin de la 2^e Guerre mondiale.

¹⁴⁰ Voir : l'Opinion, www.lopinion.fr, de même que : Standpauke beim Zapfenstreich, in : www.Sueddeutsche.de

¹⁴¹ Steinmeier: « Wir dürfen Frankreich nicht alleine lassen », in : www.faz.net/aktuell/politik/bundeswehreinsatze-in-afrika, du 18.01.2014.

Le Ministre des Affaires étrangères a été soutenu dans son analyse par l'ancien Inspecteur Général de la Bundeswehr, Harald Kujat. Voir : « Aus Afghanistan lernen » in : www.deutschlandfunk.de/militaereinsatz-in-zentralafrika, du 22.01.2014.

Les conséquences pour la politique européenne de sécurité.

Cette attitude plus que réservée soulève un problème dans le cadre d'une politique européenne de défense. On constate tout d'abord que les sphères d'intérêts ne sont pas les mêmes pour la France et l'Allemagne. Ainsi l'Allemagne tend plutôt à voir ses intérêts fondamentaux à l'est et la France vers le sud pour des raisons historiques et géographiques. Il existe aussi des différences institutionnelles. En France le chef de l'Etat est aussi le Chef des armées et n'est pas obligé de passer devant le Parlement pour décider d'une intervention. En Allemagne, le Chancelier n'a pas ce pouvoir de décision. La Bundeswehr est conçue comme l'armée du Parlement et ne peut agir sans l'aval du Bundestag. Une intervention dépend par conséquent d'un vote du Bundestag qui n'est pas forcément toujours acquis ou comporte des restrictions comme on l'a vu dans le passé.

La coopération militaire entre la France et l'Allemagne, au temps du conflit Est-Ouest de toute manière handicapée par des approches stratégiques différentes et un rapport à l'OTAN quasi antagoniste, en est toujours plus ou moins restée au niveau des symboles, la brigade franco-allemande ne faisant pas vraiment exception. Il est intéressant de noter que Volker Rühle, le ministre de la Défense de l'époque de la réunification et qui avait engagé la première restructuration après la fin de la Guerre froide, ait, dans une contribution libre dans la presse, fustigé l'indolence du gouvernement précédent qui s'est contenté d'applaudir à l'opération « *Serval* » sans rien faire pour soutenir Paris. Le rôle que l'Allemagne a joué à cette occasion comme en d'autres est indigne, écrit l'ancien ministre. Il en appelle au nouveau gouvernement pour relancer la coopération européenne, d'abord en soutenant les forces françaises au Mali. Ensuite en mettant en chantier tout une série de projets multinationaux dans les domaines de « Pooling » et « Sharing », pour lancer une défense européenne selon le principe de la division du travail. Enfin, ajoute-t-il le marché européen des armements devra être consolidé afin que l'Europe ne se fasse pas concurrence à elle-même.¹⁴²

¹⁴² Volker Rühle, « Deutschland muß führen », in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 21.01.2014

Un sommet franco-allemand pour rien

La question d'une participation de l'Allemagne aux opérations en Afrique en général et en République centrafricaine (RCA) en particulier reste toutefois posée. Dans son discours lors de la cinquantième Conférence de Munich sur la Sécurité (31 janvier-2 février 2014) la Ministre de la défense, en dehors de considérations générales sur les devoirs et responsabilités de l'Allemagne dans la résolution des crises et conflits actuels, n'avait parlé que de formation des troupes locales, de conseils à celles-ci, d'aides et éventuellement d'équipement.¹⁴³ L'Allemagne participe avec 180 soldats à une mission de formation au Mali. Depuis Ursula v.d. Leyen a précisé sa pensée, en disant notamment que la nouvelle stratégie africaine du gouvernement fédéral ne devait pas être considérée comme l'expression d'une collaboration franco-allemande renforcée mais que l'aide à la stabilisation des pays africains était une « mission européenne ». Il ne saurait être question que des soldats allemands participent à des opérations uniquement nationales ou bi-nationales. Pour être bien comprise, la Ministre a précisé que le mandat de la Bundeswehr concernant une mission en République centrafricaine ne couvrait pas d'opérations militaires, un tel mandat ne concernant que les opérations en Afghanistan, au Kosovo et sur la côte orientale de l'Afrique.¹⁴⁴ De son côté la Chancelière avait, dans la perspective du prochain sommet franco-allemand, rectifié le tir en affirmant que l'Allemagne voulait intensifier la coopération avec la France à la fois dans le domaine militaire et en Afrique. Or Angela Merkel, qui reste volontiers dans le vague et déteste de s'engager formellement, n'a pas parlé d'opération militaire mais a fait état de la volonté de l'Allemagne de « partager le fardeau avec la France » dans le cadre d'une mission européenne, par l'envoi de 250 soldats au Mali (180 étant déjà là), pour une mission de formation.¹⁴⁵ En outre, l'Allemagne devrait envoyer à Bangui un Airbus transformé en hôpital de campagne. Le sommet franco-allemand du 19 février 2014, a dans le domaine des questions de sécurité, accouché d'un souriceau. Il est assez révélateur que la presse en ait fait à peine mention. En effet il n'y a pas grand-chose à dire. Angela Merkel a eu beau redire qu'elle voulait une coopération militaire plus étroite avec la France et souhaiter que les armées des deux pays travaillent plus étroitement

¹⁴³ Voir : Rede der Bundesministerin der Verteidigung, Dr. Ursula von der Leyen, anlässlich der 50. Münchner Sicherheitskonferenz, 31 Januar 2014.

¹⁴⁴ Voir : Von der Leyen : Kein Kampfeinsatz in Zentralafrika., in www.faz.net/aktuel/ausland/afrika/bundeswehr-von-der-Leyen

¹⁴⁵ Wöchentliche Video-Botschaft, Angela Merkel, à la télévision ARD, 15.02.2014.

ensemble pour la modernisation des armements, mais à part l'annonce que des segments de la brigade franco-allemande seraient envoyés au Mali dans le cadre d'une mission d'entraînement de l'UE, la chancelière n'annonça rien de nouveau.

Une vision antagoniste de la résolution des conflits.

Paris attendait sans doute davantage d'une coopération franco-allemande et la question est de savoir quelles sont finalement - au-delà des discours officiels - les limites de la coopération bi-latérale. La limite la plus fondamentale, même si elle est rarement évoquée, n'est pas à rechercher dans des options politiques différentes ou dans la personnalité des hommes politiques ou dans la perception ou la vision d'une autre politique étrangère des deux cotés du Rhin. L'Allemagne ne considère pas la politique étrangère comme un domaine qui pourrait nécessiter le recours à la force. Comme les différents livres blancs l'ont toujours souligné, la résolution des conflits doit d'abord relever de la diplomatie, de l'aide matérielle, de la création d'infrastructure et de la formation d'agents publics aussi bien dans l'administration (police, douanes) que dans l'armée. L'emploi de la force doit rester l'exception et l'ultime recours dans le cadre d'opérations internationales menées sous l'égide de l'ONU ou de l'OTAN. Il n'est pas évident qu'à l'exception d'une menace directe et imminente sur l'Europe, l'Allemagne serait prête à participer à une opération militaire extérieure dans le cadre de l'UE si sa sécurité n'est pas directement menacée. Or le terme de « sécurité » est certainement compris d'une manière beaucoup plus restrictive à Berlin qu'à Paris. Ainsi si la poussée islamiste en Afrique, la défaillance des Etats africains, l'absence d'une société civile et un marasme assez généralisé sont perçus en France comme les vecteurs d'une menace potentielle, l'Allemagne, soit à cause de la géographie, de l'histoire, ou tout simplement de son désir de se tenir à l'écart de conflits qui ne la menacent pas directement, a tendance à ne pas se sentir concernée.

*

On pourrait par une sorte de renversement des rôles reprendre ce qui a été la grande question du temps de la Guerre froide dans les rapports bilatéraux. Tandis qu'à l'époque tout le monde s'interrogeait sur la question d'une participation ou non de la France aux cotés de ses alliés si un conflit éclatait, c'est maintenant la question de la participation ou non de l'Allemagne aux cotés de la France dans les conflits qui secouent le continent africain qui se pose à Paris. Et la réponse est encore moins aisée que dans le cas de figure précédent. Tout cela n'est pas forcément un bon présage pour la politique européenne de sécurité. Il y a certainement une approche et une vision plus commune entre la France et la Grande-Bretagne ce qui en principe devrait offrir un socle plus large à la coopération en missions extérieures. L'ennui est que les grandes annonces de coopération renforcée entre la France et la Grande-Bretagne n'ont pratiquement jamais mené à quoi que ce soit de concret, tant l'esprit de concurrence reste présent entre deux nations qui ont les mêmes capacités, les mêmes ambitions et les mêmes potentialités. Pour l'instant, il y a de fortes probabilités pour que la France reste pratiquement seule en Afrique.

*

* *

NOTES DE LECTURE

Jean-Frédéric Morin. *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*. Armand Colin, 2013. 241 p. (Collection U, science Po)

Par **Daniel Colard**, professeur honoraire des Universités, spécialiste des questions internationales

L'auteur est professeur de Relations internationales à l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Il y enseigne l'analyse de la politique étrangère. Son ouvrage s'adresse à un public assez large, c'est à dire à tous ceux, étudiants, doctorants ou chercheurs qui entament un projet de recherche dans le domaine de la politique étrangère (littéraire, linguistes, philosophes). Ce qu'il importe de souligner immédiatement, c'est l'originalité de cette sorte de manuel. En effet, cet ouvrage n'a aucun équivalent en langue française. Les auteurs qui traitent de la Politique étrangère sont en général des journalistes spécialisés, des anciens diplomates (dans leurs mémoires) ou encore des juristes et des politologues sur des secteurs particuliers de la politique étrangère. Les théoriciens véritables se trouvent concentrés dans le monde anglo-saxon, où ils ont acquis une sorte de monopole.

Ce manuel a pour ambition d'introduire aux théories et aux méthodes l'analyse de la politique étrangère (APE). Il recense les principales approches conceptuelles possibles. Mieux, il entend identifier « les courants émergents, les lacunes qui doivent être comblées » sans oublier « les données qui peuvent être mobilisées et les pièges à éviter », dans une discipline aussi délicate que sensible, et pour tant dire mal connue et profondément novatrice

La deuxième originalité qui donne son caractère scientifique à ce livre, c'est la très abondante bibliographie qui se trouve à la fin (pp 242 à 309, soit 67 pages), avec une dominante en langue anglaise. Le texte est accompagné, parfois, de tableaux et figures pour éclairer le lecteur ou le chercheur.

La structure matérielle et formelle s'ordonne autour de huit chapitres, d'inégale dimension, avec une introduction et une courte conclusion concernant l'ensemble de l'analyse.

Il existe de nombreuses variables, écrit l'auteur, indépendantes et intermédiaires pour expliquer une politique étrangère donnée. Ces

explications vont de la structure sociale à la personnalité des acteurs en passant par les groupes d'intérêts, l'architecture institutionnelle, l'influence des médias et des forces démocratiques.

D'où le plan qui est assez conforme à cette démarche. Après avoir identifié la politique étrangère (objectifs, ressources, instruments) et précisé le « niveau d'analyse », la « rationalité » (chapitre 3) des choix et sa modélisation théorique, sans oublier un élément trop négligé dans ce domaine, à savoir la « culture » (chapitre 4, stimulant). JF Morin aborde dans l'autre moitié de son étude « les acteurs sociaux », « les Institutions », « La bureaucratie » et enfin le rôle et le jeu du « décideur » (chapitre 8, chapitre original qui trouve justement sa place avant la conclusion.)

In fine, l'auteur résume bien les quatre grands défis que l'analyse de la politique étrangère doit relever pour « assurer son renouvellement théorique » (pp 235-241) : à savoir :

- établir des ponts entre ses différents modèles théoriques ;
- accentuer la comparaison des contextes nationaux ;
- élargir son objet d'études à de nouvelles catégories d'acteurs ;
- et engager un véritable dialogue avec les praticiens sans pour autant perdre son identité.

Au total, cet ouvrage plus qu'estimable, vu la qualité du contenu, constitue plus un point de départ conceptuel qu'un point d'arrivée.

Gilles Andréani et Pierre Hassner. *Justifier la guerre ?* Presses de la Fondation nationale de Sc Po, 2013. 479 p.

Par **Daniel Colard**, professeur honoraire des Universités, spécialistes des questions internationales

Cet ouvrage est en réalité une seconde édition revue et augmentée, la première ayant fait l'objet d'une publication en 2005. Il a été rédigé sous la direction de deux grands spécialistes des Relations internationales Gilles Andréani et Pierre Hassner. Le premier est un ancien directeur du Centre d'analyse et de prévision (CAP) au ministère des affaires étrangères, il a été professeur associé à l'université de Paris 2 (Panthéon-Assas) et chercheur à l'Institut international d'études stratégiques (IISS), chargé spécialement des questions de sécurité internationale et des relations transatlantiques. Le second est un ancien directeur de recherche à Sciences Po Paris et chercheur au Centre d'Etudes de Relations Internationale. Tous

deux sont bien connus et ont beaucoup écrit sur les problèmes internationaux. On notera également la participation à cet ouvrage d'un panel assez complet de spécialistes internationaux comme notamment Ch.Bertram, P.Buhel, Stanley Hoffmann, Sir A.Roberts ou W.Thomas qui s'intéressent à l'évolution et aux problèmes de la société internationale au début du XXIème siècle.

Selon G. Andréani, deux grands motifs avaient gouverné les interventions menées depuis la fin de la guerre froide : l'humanitaire et le sécuritaire (objet de la 1^{ère} édition). Huit ans plus tard, il convient d'actualiser et de prolonger les interrogations soulevées en 2005, au vu des nouvelles actions militaires, sans oublier les conséquences importantes du 11 septembre 2001. Dans son introduction, l'auteur met l'accent sur le retour des interventions internationales, celui de la morale, l'intervention affrontée aux nouvelles menaces, les cas particuliers du Kosovo et de la guerre en Irak (2003) et enfin, quels sont les rapports entre la légitimité et les institutions internationales. L'ouvrage reprend aussi l'avant-propos de la première édition rédigée par Stanley Hoffmann qui traite de « l'intervention et des droits de l'homme », sujet délicat par excellence.

Cette deuxième édition, ou le notera, comprend toujours un point d'interrogation, « justifier la guerre ? » et son sous-titre est ainsi libellé : « De l'humanitaire au contre-terrorisme », idée que l'on retrouve sous une forme ou sous une autre au long des différentes contributions.

La structure matérielle et formelle du livre comporte trois grandes parties. 1- La moralité du recours à la force (120 p). 2- Guerre et contre-terrorisme (80 p) et 3- Légitimité et autorité (130 p.). Cette dernière partie est de loin la plus stimulante et la plus développée quantitativement. La première est assez classique avec la distinction du « *jus ad bellum* » et du « *jus in bello* », la théorie de la guerre juste et la position de l'Eglise catholique qui a actualisé son héritage, enfin les contradictions et les leçons de la post-guerre froide.

La deuxième partie traite de la « guerre et du contre-terrorisme » dans une perspective historique et s'interroge sur la question de savoir si le concept de « guerre » ne fait pas, en réalité, le jeu même des terroristes. Quoi qu'il en soit, ce combat contre le terrorisme est un « combat *sui generis* » qui constitue pour l'Occident un redoutable défi à relever.

La troisième partie -« légitimité et autorité » - est extrêmement riche et précieuse pour bien comprendre les problèmes des années 2005-2013. La thématique est claire : les Etats de droit et l'intervention militaire ; intervention militaire et légitimité ; les Nations unies, le multilatéralisme et l'ordre international ; la justice internationale entre humiliation ou dynamisation. A souligner, le développement dans les relations internationales de la question de la légitimité. L'auteur Ward Thomas, professeur américain, a le courage d'avancer dix propositions dans ce domaine compliqué.

La quatrième et dernière partie traite d'études de cas : la guerre au Kosovo et en Libye, les interventions en Irak et en Afghanistan qui marquent la fin d'une ère commandée par l'« épreuve des faits ».

La conclusion de l'ouvrage met en relief les « dilemmes de l'action face aux contradictions des Institutions » qui se heurtent aux « ambiguïtés de l'ordre ». On empruntera à Pierre Hassner la postface ; pour lui, le bilan de ces huit années (2005-2013) est pour le moins ambigu. Il écrit ces quelques lignes qui résument bien la pensée de l'auteur : « Notre conclusion était construite autour de trois sous-titres : les « dilemmes de l'action », les « contradictions des institutions » et les « ambiguïtés de l'ordre ». Or, on peut dire que ces contradictions et ces ambiguïtés n'ont fait que s'accroître (pendant cette période), se généraliser et se diversifier. Le terme d'« ambiguïté » s'applique aussi bien aux buts et aux moyens des interventions militaires qu'au rôle des institutions et au caractère de l'ordre international actuel ».

Au total, le lecteur trouvera dans ces différentes analyses, parfaitement complémentaires, une mine d'informations et de réflexions sur la Guerre et la Paix dans l'après-guerre froide. Ouvrage solide, bien documenté qui éclaire le fonctionnement de la société internationale dont le système de gouvernance reste à inventer.

*

Thilo Sarrazin, *Europa braucht den Euro nicht*, 461p, Deutsche Verlags-Anstalt, Munich, 2012.

Par **Françoise Manfrass- Sirjacques**

L'auteur, Thilo Sarrazin, est un expert des questions financières. Ancien Sénateur (ministre) des finances du Land de Berlin, ancien membre du directoire de la Bundesbank, expert à différents postes où il a participé à la conception de l'Euro et à son introduction comme monnaie unique, membre du parti social-démocrate, Thilo Sarrazin revient avec ce volumineux ouvrage sur le lancement de l'Euro et les controverses qui l'ont accompagné. Parfois ardu dans les parties techniques, l'auteur fait preuve d'une incontestable compétence et a toujours le souci de rendre accessible à un large public les questions financières et d'économie politique généralement réservées à un cercle restreint d'experts. Il pointe les erreurs fatales qui, dès le début, ont contribué à fragiliser l'architecture de la monnaie commune. L'erreur congénitale est de s'être lancé dans l'union monétaire avant l'avènement d'une union politique. Pour mémoire : jamais dans le passé n'avait été tentée une telle expérience. L'introduction du Dollar comme monnaie unique aux Etats-Unis ne s'est faite qu'après la constitution de l'Etat fédéral américain. Et, ajoute l'auteur, cette erreur a encore été aggravée par le fait que la monnaie unique a été conçue non comme un instrument économique mais comme un instrument politique par des hommes politiques qui n'étaient pas des économistes. Leur objectif était de parvenir par le biais de l'Euro à une intégration politique qui n'était pas réalisable en raison de l'opposition d'un certain nombre de pays. Cette remarque valait particulièrement pour le Chancelier Kohl en Allemagne. Paris avait d'autres raisons notamment d'ordre politique, en particulier la crainte d'une domination du Deutsch Mark et donc de l'Allemagne en Europe après la réunification et voulait donc l'intégrer au maximum dans un ensemble européen.

La deuxième grande erreur fut d'avoir jeté par-dessus bord les règles du Traité de Maastricht et notamment les règles du respect des critères qui y avaient été définis concernant les déficits autorisés aux Etats. Cette violation des critères de Maastricht était la boîte de Pandore, qui une fois ouverte ne se laissera plus refermer et va conduire aux situations d'extrêmes déficits, que l'on ne pourra pratiquement jamais supprimer. C'est la situation que vont connaître les pays d'Europe du Sud, la Grèce en premier mais

aussi l'Espagne, le Portugal, Chypre ainsi que l'Irlande sans compter des candidats potentiels comme la France ou l'Italie. Les pays du Sud, chroniquement déficitaires, vont considérer l'Euro comme une aubaine leur permettant de se refinancer à moindre coût et de laisser filer leurs dépenses sans avoir à craindre la sanction des marchés. Il en résultera dans les pays du Sud un déficit croissant de la balance des paiements extérieurs qu'ils ne pourront plus ramener à l'équilibre en dévaluant leur monnaie nationale et donc en dynamisant leurs exportations puisque le carcan de la monnaie unique les prive désormais de l'instrument de la dévaluation. Th. Sarrasin revient sur les conditions de l'adhésion à l'Euro de pays comme la Grèce ou l'Italie qui, d'un point de vue économique, n'auraient jamais dû entrer dans la zone Euro. Mais ici aussi l'objectif politique a prévalu, à l'encontre de toute raison, sur les considérations économiques. Ce qui d'ailleurs, note l'auteur, a été pour ces pays un cadeau empoisonné, leur laissant croire qu'ils avaient gagné le gros lot et que la nécessité d'avoir des finances en équilibre était obsolète jusqu'au brutal réveil de la quasi faillite pour la Grèce par exemple.

Enfin la troisième et ultime erreur et probablement la plus grave dans ses conséquences, a été pour l'UE de se lancer en 2010, dans le « sauvetage » de la Grèce sans savoir où allait mener cette politique et quelles en seraient les conséquences pour toute la zone . Ce « sauvetage » évoquant très vite l'image d'un tonneau sans fond dans lequel s'engloutissent les milliards des différents « plans d'aide », le troisième étant prévu pour 2014, sans qu'une fin de la crise n'apparaisse à l'horizon.

La plus fatale des erreurs commises dans le cadre des différents plans d'aide étant, et ce en violation totale du traité de Lisbonne, le renoncement à la clause de « No-Bail-Out », c'est-à-dire à l'interdiction de transferts monétaires entre Etats. Ceci aboutissant finalement au financement des Etats par le biais du rachat de leurs dettes par la BCE, financement qui avait été également exclu par les traités. Le principe de la clause de « No bail Out » étant que chaque Etat était responsable des conséquences de sa politique. Or la zone euro n'est pas une zone de transferts comme par exemple dans un Etat fédéral. Il faut noter que même dans un Etat fédéral comme par exemple celui des Etats-Unis, il n'existe pas de transferts entre états. En effet un Etat membre de l'Union peut faire faillite sans pouvoir espérer que l'Etat fédéral le renfloue. Or beaucoup de créanciers et de responsables politiques des pays déficitaires de la zone euro ont longtemps cru que la monnaie unique les protégeait du risque de faillite. Dans les pays connaissant

traditionnellement une forte inflation, on a pensé que la plus grande facilité de se refinancer grâce à l'Euro, était un cadeau permettant de faire plus de dettes (Espagne, Grèce, Italie) sans risques d'inflation. Mais personne n'a anticipé qu'avec moins d'inflation, la dette disparaissait aussi moins vite et que la concurrence se renforçait. Ce sont tous ces malentendus qui ont préparé le terrain pour la violation des traités. Les pays largement déficitaires ayant finalement perdu, en raison de la méfiance croissante des marchés, la possibilité de se refinancer à des taux abordables, des voix s'élevèrent dans les pays de la zone euro pour faire jouer à la banque européenne (BCE) un rôle accru (finalement celui de financier en dernier ressort) pour surmonter l'endettement de certains pays en achetant les dettes obligataires des pays en difficulté. Notamment les Anglo-Saxons, craignant la perte de leurs créances dans les pays en difficulté ont fait largement pression en ce sens. Paul Krugman, prix Nobel d'économie, réaffirmant sa conviction que l'introduction de l'Euro avait été une grave erreur mais que si on voulait le sauver, il fallait que la BCE rachète sans limites les obligations des Etats déficitaires. Pour les mêmes raisons les banquiers ont fait pression dans le même sens. C'est ainsi que débuta la crise de 2011 alors que personne ne savait vraiment ce qu'il y avait à défendre et qui devait décider à partir de quel moment régnait la « panique » sur les marchés et donc quand la BCE devait racheter, donnant l'impression d'une navigation à vue. Ce nouveau rôle de la BCE qui n'a plus rien à voir avec son mandat initial de garantie des prix et de la stabilité de la monnaie et se révèle aussi être une violation de ses principes fondateurs (auxquels, remarque l'auteur, il n'y a guère que les Allemands qui y avaient cru et qui étaient destinés à leur faire accepter le retrait de la Bundesbank) a donc abouti à un financement indirect des Etats, ici aussi en contradiction flagrante avec les traités. Il est intéressant dans ce contexte de faire état du manifeste tout récent (11 septembre) de 136 professeurs allemands d'économie qui, au regard des 220 milliards consacrés par la BCE entre mai 2010 et début 2012 au rachat de titres de dette de la Grèce, du Portugal, de l'Irlande, de l'Italie et de l'Espagne, et épouvantés par l'annonce faite par Mario Draghi l'été dernier de racheter éventuellement sans limite les titres obligataires des pays en difficulté, tirent dans le même esprit que Th. Sarrazin la sonnette d'alarme, conjurant la BCE de revenir aux termes des traités qu'elle viole allégrement.¹⁴⁶

¹⁴⁶ Voir: „Deutsche Ökonomen werfen der EZB Staatsfinanzierung vor“, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 11.09.2013.

La politique monétaire de la BCE qui se satisfait de peu de garanties pour financer les déficits n'aboutit finalement qu'à faire fonctionner la « planche à billets », source d'inflation, tandis que les Etats du Sud végètent dans la stagnation et le manque de compétitivité et que les Etats du Nord dont les balances des paiements sont positives se voient confrontés à des demandes toujours plus intensives d'aide financière en faveur des pays du Sud. De plus leurs gains ne sont pas investis sur les marchés mondiaux mais servent à solder les besoins de la BCE pour financer les pays du Sud. Dans ses treize années d'existence la monnaie unique n'a, constate Th. Sarrazin, apporté aucun gain économique mais le risque de pertes importantes.

Le « mécanisme européen de stabilité » (MES), créé en 2012, qui institutionnalise et pérennise sans aucun contrôle démocratique (les parlements étant exclus des décisions) les aides aux Etats déficitaires et constitue le fond de réserve de la BCE répond avant tout aux attentes des banques et va dans le sens de la plupart des économistes anglo-saxons dont le secteur financier cherche des possibilités d'investissements dans les titres obligataires sans vouloir courir de gros risques. Les « marchés » et leurs porte-parole ne pensent qu'à éviter un effondrement du marché obligataire et la faillite de certains Etats, sans voir que la garantie donnée par la BCE d'acheter des obligations pour soutenir les cours dispense finalement ces Etats de faire le moindre effort de consolidation de leurs finances. Assortir les crédits accordés aux Etats déficitaires de certaines conditions de bonne gestion (ce que voulait l'Allemagne pour la deuxième tranche de crédits à la Grèce) n'était pas, comme certains l'ont clamé, un manque de solidarité mais une garantie de retour à une bonne gestion des finances. Th. Sarrazin n'est pas le seul à estimer que l'argent prêté aux pays du Sud est tout simplement perdu parce que finalement il ne restera pas d'autres solutions aux pays créanciers que d'annuler tout ou partie de leur dette. Et ce ne sera désormais plus aux dépens de créanciers privés mais aux dépens des contribuables des pays créanciers et de l'Allemagne en premier.

L'auteur souligne d'ailleurs que la méfiance des marchés vis-à-vis d'un Etat débiteur qui ne contrôle pas ses finances, ce qui se concrétise par l'exigence de taux élevés de refinancement et des vagues spéculatives, résulte toujours d'une défaillance au niveau politique. Dans ce contexte l'auteur estime que le pacte budgétaire européen n'est finalement qu'un placebo parce que c'est un pacte interétatique qui ne relève pas du droit européen et donc pas du contrôle de la Commission laquelle ne peut rappeler les Etats à

l'ordre que si ils n'introduisent pas de pacte budgétaire mais non pas s'ils en dépassent les limites. Les banques et les marchés qui ne cherchent qu'à se prémunir d'une autre manière contre un risque d'éclatement de la zone euro font donc pression pour la création d'eurobonds ou « euro-obligations », c'est-à-dire pour une garantie collective des dettes dans la zone euro et in fine pour la communautarisation des dettes et de la politique financière dans cette même zone euro. Les propagandistes des eurobonds sont d'abord les banques et les gros investisseurs, puis les Pays du Sud, y compris la France (une politique financière commune étant ce que Paris comprend par « gouvernement économique ») et les économistes anglo-saxons. La création d'eurobonds est l'ultime communautarisation des politiques financières au détriment des pays ayant une bonne gestion financière c'est-à-dire les pays du Nord et last but not least l'Allemagne.

Ce sont ces fautes magistrales que l'auteur analyse de manière approfondie, qui, indépendamment de la crise financière de l'année 2007, ont finalement mené à la crise de l'Euro, laquelle a commencé par toute une série de violation des traités européens et se poursuit de la même manière, menaçant finalement non seulement la monnaie unique mais aussi la construction européenne qui risque de ne pas survivre à un effondrement de l'Euro. Un tel effondrement n'étant pas un fantasme mais restant une éventualité, même si les politiques mettent toute leur énergie à le nier. Le scepticisme de l'auteur quant à l'avenir de l'Euro et de la zone du même nom est d'ailleurs partagé par nombre d'experts pas seulement allemands, la plupart professeurs de science économique¹⁴⁷ qui estiment que la crise peut encore durer une dizaine d'années, ou qu'il n'est pas exclu que la zone Euro se scinde en une zone nord et une zone sud pour éviter de devoir faire face à un éclatement incontrôlé (U. van Suntum, professeur à l'Université de Münster) à moins que le crash final n'arrive plus tôt que prévu (W.Krämer, professeur à l'Université de Dortmund) ou encore que l'Euro disparaisse tout simplement si la zone Euro ne parvient pas à se recentrer sur les seuls Etats capables de supporter une monnaie forte (J. Starbatty, professeur émérite de l'Université de Tübingen). Particulièrement intéressante est ici l'opinion de Pascal Salin, professeur émérite d'économie à Paris-Dauphine, qui, comme Th.Sarrazin, estime qu'il n'y a aucune obligation de solidarité avec des Etats ayant une mauvaise gestion économique et qu'il est

¹⁴⁷ Voir, „Top-Ökonomen : Die Euro-Krise ist nicht vorbei“, in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 10.09.2013

dangereux que la zone euro s'engage sur la voie d'une communautarisation des dettes, ce qui pourrait amener certains Etats, comme l'Allemagne qui aurait à en supporter le maximum de conséquences, à finalement quitter la zone euro.

La thèse de T. Sarrazin, qui donne finalement son nom à l'ouvrage, est donc que l'Europe n'« a pas besoin de l'Euro» pour exister et, qu'au contraire, l'Euro et la crise qui en résulte, loin de contribuer à s'acheminer vers les objectifs que s'était fixée la construction européenne, aboutit exactement à l'inverse. En effet, comme le décrit l'auteur, alors que les objectifs fondamentaux qui avaient présidé à la construction européenne étaient à la fois le maintien de la paix en Europe, la consolidation de la démocratie et enfin, en ce qui concerne les peuples européens, la certitude de pouvoir vivre de leur travail, ces objectifs se voient finalement remis en question. En effet, l'auteur montre que l'Euro n'a, en fait, aucune influence sur le maintien de la paix en Europe. Non seulement le maintien de la paix ne dépend pas d'une monnaie commune mais la crise de l'Euro menace finalement ce qui avait été acquis avant son introduction. Notamment l'amitié entre les peuples européens car il soumet les pays en crise aux exigences des pays créanciers, même si celles-ci sont légitimes. L'on pourrait ici citer H.-W. Sinn, président de l'institut Ifo (Institut für Wirtschaftsforschung) et professeur de l'Université de Munich qui, lors d'un débat télévisé, disait qu'il n'avait depuis 1945 plus rencontré autant de « haine » en Europe et rappelait que la communautarisation des dettes aux Etats-Unis avait été la cause première de la guerre de sécession, les riches Etats du Sud ne voulant pas payer pour les Etats du Nord endettés. L'Euro ne contribue finalement pas de manière décisive, en tout cas beaucoup moins que la politique étrangère et de sécurité commune, à la configuration future de l'Europe.

De plus l'Euro ne génère ni emploi, ni croissance. Il se révèle même destructeur d'emplois et un frein à la croissance dans les pays en crise. Et il contribue à délégitimer les institutions et les gouvernements des Etats en crise en les privant des moyens classiques et qui avaient toujours été les leurs (dévaluation de la monnaie et coup de pouce à l'exportation) et avec lesquels ils avaient jusqu'à présent toujours maîtrisé les problèmes qui leur sont propres. Ce n'est qu'en rendant à ces pays les moyens de maîtriser leurs problèmes, c'est-à-dire s'ils peuvent sortir de l'Euro, que l'on rendra leur légitimité à leurs gouvernements. L'Euro, dont la faute congénitale est d'avoir été un projet politique et non économique n'a finalement profité à personne : en effet si l'on considère

l'évolution du PIB des pays membres de la zone Euro depuis l'introduction de la monnaie unique, celui-ci a avec + 21% bien moins progressé que la moyenne de l'UE (+ 24%) et beaucoup moins qu'en Suède (+41%) , qu'en Grande-Bretagne (+30%) ou qu'aux Etats-Unis (+32%). Même pour les pays qui connaissent auparavant des taux d'inflation élevés et ne se refinançaient qu'à des taux élevés, l'Euro a eu des effets négatifs. En effet les prix élevés à l'exportation pèsent sur la balance des paiements extérieurs. Le pouvoir d'achat en zone euro a été, par rapport au PIB, en retrait de 13% en 1999 et de 8% en 2010. Quant à l'emploi, l'Euro a plus amplifié les différences qu'il ne les a diminués. La France connaît une perte constante de compétitivité depuis le début de l'union monétaire et sa part dans le commerce international est passée de 8,2 à 6,2% entre 2002 et 2012. L'économie française était bien meilleure entre 1980 et 1998 quand la politique monétaire française s'adossait de facto, dans le système monétaire européen, au Mark. L'Allemagne, autrefois « locomotive » de l'Europe n'en est plus le moteur de croissance et n'exportait plus en 2011 que 39% (46 % avant l'Euro) de ses biens dans l'UE se tournant toujours davantage vers les pays non-européens. Les pays du Sud perdent leurs parts de marché en Allemagne parce que leurs prix sont trop élevés. Ils pourraient à nouveau y exporter s'ils pouvaient dévaluer mais il ne leur reste que l'instrument de la déflation, douloureux et politiquement dangereux. Vu de l'extérieur la zone euro apparaît stable parce que les divergences croissantes entre les pays sont masquées, mais les pays déficitaires, ne pouvant dévaluer, sont contraints à actionner la planche à billets (ainsi sont financés 88% des déficits des GRIPS) ce qui impose un afflux de capitaux et fait croître les risques d'inflation, résultat de la politique monétaire expansive de la banque européenne et de l'immensité des aides à la Grèce.

Il est impossible de résumer ici en quelques pages un ouvrage aussi dense qui traite aussi bien des aspects financiers que politiques induits par la crise de la monnaie unique dans laquelle s'enfoncent aussi bien les pays d'Europe du Nord menacés par l'inflation et un ralentissement de leur croissance que les pays d'Europe du Sud menacés par une stagnation durable. Avec en toile de fond, une banque européenne qui semble avoir perdu la maîtrise de sa politique et a, en tout cas, déjà largement dépassé son mandat d'origine qui était de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Il serait largement souhaitable que cet ouvrage soit traduit en français. Outre les nombreuses données économiques qui soutiennent un plaidoyer en faveur de la sortie du carcan de l'Euro

des pays dont l'économie s'est révélée incompatible avec ses contraintes et de l'avertissement répété de l'expert sur les dangers qu'implique de persévérer dans une politique qui se révèle fatale aussi bien pour les pays du Nord que ceux du Sud. Les plans de sauvetage et les garanties données dans le cadre de ces aides entraînant des transferts grandissants entre les Etats il y a un risque que ces dérives privent les Etats du bon fonctionnement de leur économie.

L'Europe, résume Th Sarrazin, n'échouera pas si l'Euro échoue, au contraire. Il vaut mieux revenir à un système monétaire européen avec des taux de change fixes pour atteindre les objectifs de politique monétaire sans les risques liés à l'Euro lequel se révèle être non le promoteur mais un frein à l'intégration européenne. L'auteur ne plaide pas pour un abandon de l'Euro et un retour aux monnaies nationales, mais pour un retour à une politique financière saine et pour retrouver les garde-fous qu'avaient institués les traités européens. Il insiste sur le fait que toute forme de compensation « solidaire » entre les Etats ou de communautarisation des dettes dans la zone euro est une voie dangereuse qui ne réglerait pas les problèmes de déficits des pays bénéficiaires tout en affaiblissant les pays donateurs. Il pose très clairement la question fondamentale : ou bien l'on revient au principe de « No Bail Out » ou bien l'on devra s'orienter vers d'autres solutions qui n'excluront pas une sortie de la zone euro. Si, ajoute-t-il, un pays ne peut ou ne veut s'accommoder de la discipline nécessitée par une monnaie unique, il doit pouvoir avoir la possibilité et la liberté de revenir à sa monnaie nationale. Il faut ici faire place à la politique et non à l'idéologie.

*

Jean-Pierre Chevènement. *1914-2014. L'Europe sortie de l'Histoire ?* Paris, Fayard, 2013. 341 p.

Par Daniel Colard, professeur honoraire des Universités, spécialiste des questions internationales.

L'ouvrage du sénateur de Belfort, ancien ministre, mérite attention. Il est écrit par un homme politique expérimenté qui connaît bien l'Allemagne et son histoire puisque l'année 2014 commémore le centenaire de la Première guerre mondiale. Le livre, solide, bien documenté, a le grand mérite de remettre en perspective cette Guerre qui a coûté si cher à l'ensemble du Vieux Continent, c'est à dire de l'Europe.

Le sous-titre est stimulant : « L'Europe sortie de l'Histoire ? » avec un point d'interrogation. La réponse est donnée par l'auteur dans les deux derniers chapitres et dans la conclusion : « Gagner la Paix, ensemble ».

Il n'est pas neutre non plus de relever la citation qui figure en tête du livre empruntée à la Chancelière allemande qui vient d'être réélue, pour la troisième fois, à la tête du gouvernement de la République fédérale. Elle est extraite du journal *Le Monde* en date du 25 janvier 2012. Madame Angela Merkel a déclaré : « Nous ne pouvons plus, en Europe, communiquer de manière diplomatique. Nous devons, comme en politique intérieure, aborder les problèmes sans fioritures et les résoudre ainsi ». Question : le couple franco-allemand sait-il bien communiquer, le fait-il assez, sur tous les dossiers, fréquemment ? On connaît la réponse qui est loin d'être totalement satisfaisante...

La structure de l'ouvrage comprend trois grandes parties, la dernière est plus étoffée que les deux premières d'égale longueur et qui éclairent avec pertinence la troisième. Elle sont précédées d'une longue introduction : « D'un saut l'autre ou l'Histoire instrumentalisée », - 1914 comportant toujours une certaine énigme. La première partie —« Comment l'Europe a été précipité dans le noir ? » (formule du Chancelier Theobald von Bethmann-Hollweg) est historique et couvre la « première Mondialisation ». L'essai passe en revue l'ensemble des causes et des responsabilités du conflit, sans oublier le Traité de paix de Versailles qui est qualifié d'échec.

La deuxième partie : « D'une mondialisation à l'autre » couvre la période qui part des années 90 qui est comparée à la première mondialisation qui peut être le « laboratoire » de la seconde. Est examinée ici la difficile question de 'Hégémon au XXI^e siècle. Va-

t-on vers une bipolarité sino-américaine ? Et sommes-nous dans un nouvel « avant 1914 » ?

La dernière partie est le cœur du problème et du sujet : elle s'ordonne autour de cinq chapitres qui s'enchaînent très logiquement. ? Il n'est pas possible ici de les analyser tous. On se contentera de souligner les points les plus importants : l'Europe a-t-elle été piégée en négligeant les nations par la bureaucratie de Bruxelles et par le « pilotage automatique » au sommet de l'édifice. De son côté, l'Allemagne est-elle encore tentée par le « grand large », le « Sonderweg » ? Dans ce contexte général, le couple franco-allemand doit jouer un nouveau rôle après le Traité de l'Élysée de 1963 et la réconciliation entre Bonn et Paris, sous de Gaulle et Adenauer. J-P Chevènement appelle à une refondation des relations franco-allemandes cinquante ans après.

L'avant dernier chapitre aborde un problème existentiel pour l'Union européenne à 28 Etats. Le débat compliqué opposa les tenants de l'Euro, « monnaie unique », aux tenants de l'Euro, « monnaie commune ». L'auteur défend avec un certain brio la thèse de la « monnaie commune » (importations, exportations européennes, avec sur le plan interne des monnaies nationales) et une transformation de l'Euro pour sortir du « piège » dans lequel est tombée la Communauté européenne, bien malgré elle. Une révision du Traité de Maastricht s'imposerait pour effectuer cette mutation de la monnaie européenne.

Le dernier chapitre (le 12^{ème}), « Un projet historique retrouvant le cap de l'unité européenne ». Ce projet est de nature gaullienne : Il passe par le retour à l'Europe des Nations, composante structurelle incontournable pour nourrir le « projet européen » au seuil du XXI^e siècle. Les Nations ont été plus ou moins abandonnées par les mécanismes institutionnels mis en place par l'empilement des Traités européens. Une « vaste confédération » de peuples libres, faisant vivre l'héritage des Lumières, empêcherait un tête à tête stérile entre Pékin et Washington est la solution recommandée.

Et l'auteur de conclure son essai (qu'il faut lire avant les élections du Parlement européen en mai 2014) par cette phrase encourageante : « En redevenant acteurs de leur destin, les peuples européens pourraient éprouver le sentiment d'avoir enfin, tous ensemble et sans s'être reniés, « gagné la paix », enrayé la spirale de leur déclin et d'avoir ainsi surmonté la terrible histoire commencée en août 1914 ».

André Bourachot. *De Sedan à Sedan. Une histoire de l'armée française*. Tome II : 1918-1940. Versailles, Bernard Giovanageli Editeur, mai 2012, 367 p.

Patrice Buffotot

Le général André Bourachot vient de nous livrer le second volume de son histoire de l'armée française qui traite de la période de l'entre deux guerres¹⁴⁸. Son objectif est « d'essayer de décrire les étapes » qui ont menées à l'effondrement de juin 1940 et d'apporter des explications à cette défaite militaire sans précédent dans l'histoire française.

L'ouvrage est constitué de 9 chapitres. Dans le premier, l'auteur montre que la paix a été mal négociée par les Français. Le redécoupage de l'Europe qui a résulté des différents traités signés en 1919 et 1920, est une des causes lointaines de la seconde guerre mondiale. Il reprend l'argument avancé par W.Churchill dans ses mémoires qu'« une des erreurs cardinales du traité de Versailles a été la suppression de la monarchie austro-hongroise » qui a donné naissance à de petits pays faibles (Autriche, République Tchéque, Hongrie, Yougoslavie).

Le chapitre 2 est consacré aux défis de l'armée française jusqu'en 1925 et le chapitre 3 à l'organisation de l'armée jusqu'en 1925. L'auteur insiste sur l'importance de la question du différentiel démographique entre la France et l'Allemagne qui avait commencé à la fin du XIX^{ème} siècle et a continué de jouer un rôle primordial dans le rapport de forces entre les deux pays jusqu'en 1940. Ainsi les ressources en hommes par classe d'âge diminuent de moitié en France à partir de 1935 et ce phénomène est largement prévisible. En 1940 les Allemands peuvent mobiliser 13 millions de d'hommes alors que la France ne peut en rassembler que seulement la moitié : 6,7 millions. Le rapport est donc de un à deux entre les deux pays. La France est dans l'incapacité d'affronter seule l'Allemagne comme en 1914 ce qui l'oblige à nouer des alliances, notamment avec la Russie pour prendre à revers son adversaire. Or la France, incapable de négocier une alliance avec l'Union soviétique, met en place une alliance de substitution, en organisant ce que l'on a appelé « la petite alliance » constituée de puissances faibles : la Pologne allié fantasque et imprévisible, la Yougoslavie sources d'instabilité. L'auteur estime que « Ce ne sont pas des alliés, ce sont des boulets qui font illusions à ceux qui veulent bien... », et de

¹⁴⁸ Pour le compte rendu du premier volume qui traite des années 1870-1918, voir le N°32 de *Défense & Stratégie*, Printemps 2011, pp 64-68.

conclure que les Français sont des romantiques qui ont « une fâcheuse tendance à jouer les *Don Quichotte* ? » (p.81)

Dans le chapitre 4 sur la politique de sécurité de 1924 à 1936, l'auteur retrace les différentes étapes du « renoncement français » car la France a « *renoncé* aux garanties que lui donnait le traité de paix ». (p 120) Il reprend le constat fait par l'historien J-B Duroselle à savoir que dans les années 30-35, il existait bel et bien une « inaptitude collective française à prévenir le malheur ». (p. 120) Pour le général Bourachot il aurait fallu que nos élites : « fassent taire leurs dissentiments politiques et se réunissent sur l'essentiel pour sensibiliser une opinion attentiste sur le seul vrai problème : la sécurité de la France. Mais à force de se rapprocher du gouffre à reculons, tout en se chamaillant, on finit par ne plus le voir et tomber dedans ! » (p.121)

L'auteur décortique la crise provoquée par la remilitarisation de la Rhénanie le 7 mars 1936 par Hitler qui met fin à la dernière garantie du Traité de Versailles pour la France. Le ministre de la Guerre, le général Maurin réclame en conseil des ministres la mobilisation générale. Le général Gamelin demande la mobilisation d'un million d'hommes pour mettre en place un dispositif lourd qui nécessite le rappel des disponibles. Ainsi « le pouvoir avait voulu la Nation armée, c'est-à-dire lente à se constituer, il l'a et ne doit pas s'étonner qu'elle soit inappropriée à la situation. *De facto*, il s'était sans s'en rendre bien compte, condamné à l'inaction » (p.151) L'auteur s'étonne par ailleurs qu'il n'ait pas existé un plan de réoccupation de la Rhénanie dans les cartons de l'Etat-major ! (p.146)

Alors que le général Gamelin n'informe pas les responsables politiques sur la dangereuse situation politico stratégique où se trouve la France, situation qui ne peut qu'empirer avec le temps, tous les politiques de la III^e République « ont voulu cantonner (l'armée) dans un rôle de potiche pour les quatorze juillet républicains en prenant grand soin de la rendre inapte à faire la guerre de peur d'être désavoués par la SDN ». (p.153)

La remilitarisation de la Rhénanie « illustre bien l'état de délabrement de la réflexion géostratégique en France à cette époque Pour l'auteur, la cause profonde est intellectuelle, car les politiques français appliquent désespérément en 1936 les concepts du XIX^e siècle (p.156). En effet « l'homme politique français ne sait interpréter les hommes et les choses qu'au travers d'une grille de lecture où, toujours loin des faits, tout trouve un sens, toujours le même, en rabâchant des professions de foi qui n'ont rien à voir avec la réalité ». (p.159)

Le chapitre 5 aborde les évolutions de l'armée de 1925 à 1936 avec le vote des différentes lois sur l'organisation générale de l'armée, sur le service militaire et sur l'organisation de la nation en temps de guerre ainsi que les débats concernant l'armée de métier. La question qui revient de nouveau est le manque des effectifs qui oblige à augmenter la durée du service militaire.

Dans le chapitre 6 l'auteur aborde la question des grands choix posés à l'état-major et aux politiques au début des années trente : Comment faire la guerre ? Ligne Maginot ou division cuirassée ? Il constate que l'Etat-major élabore des plans à partir de 1928 qui sont des plans de concentration des forces mais pas des plans d'opérations. (p.198) Ces plans vont s'articuler à partir de la Ligne Maginot votée en janvier 1930 par le Parlement. En effet la frontière du Nord avec la Belgique n'est pas protégée et l'Etat-major sait qu'il devra envoyer des troupes pour la protéger en cas de guerre. L'auteur décrit les débats au sein de l'état-major concernant l'utilisation des blindés en France. Il constate que l'Etat-major a complètement négligé la logistique, particulièrement importante pour le déplacement des divisions blindées. La réaction des officiers français est de dire: « L'intendance suivra ! ». En 1940, on estime à 800 tonnes l'approvisionnement quotidien d'une division blindée française. Or l'auteur constate que les officiers allemands ont consacré toute leur attention à cette question : un panzer division possède une autonomie de 3 jours d'essence, celle d'une division française seulement quelques heures ! Et l'auteur de conclure que « La défaite française est à attribuer au moins autant aux défaillances de la logistique qu'à celles des matériels, du commandement ou de la doctrine ». (p.237)

Le chapitre 7 traite du réarmement et de la création de l'armée de l'air. L'auteur pointe plusieurs défauts dans la politique d'armement de l'époque. Le premier est la multiplication des types de matériels ce qui a eu pour inconvénient majeur de doter l'armée de terre d'un nombre trop important de modèles. Il y a ainsi six modèles différents de chars en 1939. On peut se demander si l'Etat-major de l'armée de terre savait ce qu'il voulait. (p.252) Plus grave est l'absence de coordination entre les services qui débouche sur de graves impasses. Ainsi « on s'apercevra un peu tard que la radio manque, ou, si elle existe, qu'elle est la plupart du temps inutilisable, que le calibre du canon est insuffisant, ou que l'autonomie des engins est trop faible ! » (p.253) Enfin la faiblesse des commandes n'incite pas les industriels de l'armement qui sont encore à un stade semi artisanal, à investir pour passer « à une véritable organisation industrielle » (p.255) Le réarmement de la France d'un montant de 14 milliards adopté par le Front populaire le 7 septembre 1936 se

fait à un moment où les ressources budgétaires sont insuffisantes ce qui oblige l'Etat à recourir à l'emprunt. A cause de l'inflation, le montant total consacré au réarmement s'élèvera à 24 milliards ! L'auteur montre à travers de nombreux exemples, les défauts de conception de ces matériels comme la faiblesse d'autonomie des chars français.

Dans le chapitre 8 consacré aux questions de l'organisation et de la doctrine à la veille de la guerre en 1939, l'auteur étudie le rôle du général Gamelin dans la préparation de l'armée à la guerre. Il explique que Gamelin « plus homme de réflexion qu'homme d'action, va multiplier les commissions de rédaction » (p.301) des règlements d'emploi des grandes unités et des différentes armes. La stratégie défensive repose sur la ligne Maginot et ne laisse aucune place à l'improvisation. Pour André Bourachot, la question centrale est celle de la profondeur stratégique pour l'armée française. Or il constate que « Par la faute de la technique, la malheureuse France ne disposait plus de recul stratégique dès 1935-1936 ; deux cents kilomètres entre Paris et la frontière belge, c'était beaucoup trop court pour freiner l'ennemi blindé en attendant qu'il s'essouffle » (p.311) L'auteur donne un exemple concret : Lorsque le général Gamelin décide d'envoyer en renfort une division d'infanterie, il faut à cette division 4 jours pour se mettre en place, or pendant ce temps une panzer division a parcouru une centaine de kilomètres. Pour le général Bourachot il est évident que « Cinq jours après le début de l'attaque, la guerre est perdue pour la France ; son armée est incapable d'aveugler la brèche d'une soixantaine de kilomètres qui s'est ouverte entre la 1^{ère} et la 2^e armée ». (p.343)

Le dernier chapitre 9, l'auteur montre comment les crises successives (*Anschluss*, Munich, Pologne) mènent à la guerre (1938-1940) et termine avec la bataille de France et la défaite des armes françaises et l'armistice.

L'intérêt de l'approche de l'auteur est d'étudier le fonctionnement des échelons subalternes, à la différence de l'historiographie classique qui s'est surtout concentrée sur les « décideurs » politiques et militaires. Pour A. Bourachot le diable se cache dans les détails. « Or Gamelin, qui se déclarait stratège, n'a jamais été préoccupé par les 'détails', le malheur étant que trop souvent dans l'armée française de l'époque, l'intérêt porté à ces détails était inversement proportionnel au grade et que les problèmes ne remontaient pas ou mal ». (p. 272) Et de constater que c'est un travers français « présent au sein de la classe politique et, plus généralement de la société française », (p.272) qui est toujours d'actualité dans la société française actuelle.

Yves VILTARD a publié en 2012 cet ouvrage sur l'approche théorique de la Chine par les chercheurs américains

Yves Viltard



Qui a peur de la Chine ?

**La contribution des théoriciens
Américains à une croyance**

Défense & Stratégie Editions

Vous pouvez télécharger cette publication sur le site
<http://mjp.univ-perp.fr/defense/Etudes1viltard.pdf>

Observatoire Européen de Sécurité

Défense & Stratégie

Revue électronique publiée depuis mars 2002 par
l'Observatoire Européen de Sécurité

Comité de Rédaction

Patrice Buffotot, directeur de l'Observatoire européen de sécurité
David Hanley, professeur à l'Université de Cardiff
Jean Klein, professeur émérite à l'Université de Paris 1
Jean-Pierre Maury, professeur à l'Université de Perpignan
Pere Vilanova, professeur à l'Université de Barcelone
Yves Viltard, maître de conférences à l'Université de Paris 1

Pour nous contacter

Observatoire Européen de Sécurité
Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)
(UMR – CNRS 8209)
Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

Par Téléphone : 33 (6) 73.93.94.85
Par Internet : patrice.buffotot@gmail.com

Pour retrouver les anciens numéros de *Défense & Stratégie* et connaître les activités de l'Observatoire Européen de Sécurité, consultez le site Internet digithèque : <http://mjp.univ-perp.fr>